Procès-verbal des débats de la réunion du Conseil Départemental du 24 février 2023

Débat d'Orientations Budgétaires



COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE (session du 18 novembre 2022)

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité	Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles	Développement durable et environnement	Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur	Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative	Agriculture et forêt	Administration générale et ressources humaines	Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques	Solidarités territoriales
PRESIDENT(E)	GONZATO- ROQUES Christine	BORIE Daniel	MASSET Michel	GARGOWITSCH Sophie	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	DEZALOS Christian	DEZALOS Christian	
VICE- PRESIDENT(S-ES)	MESSINA- VENTADOUX Annie PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie BILIRIT Jacques	VO VAN Paul	TONIN Valérie LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène LAMY Laurence	CALMETTE Marcel DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas LAMY Laurence	MIRANDE Jean- Jacques CHOLLET Pierre	
MEMBRES	BOUYSSONNIE Thomas HAURE-TROCHON Caroline KHERKHACH Baya CONSTANS Rémi GRENIER Marie- Laure DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas MASSET Michel VO VAN Paul BORDERIE Jacques LEPERS Guillaume DEVILLIERS Arnaud DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice PICARD Alain PAILLARES Marylène GIRAUD Béatrice LEPERS Guillaume BORDERIE Jacques CASTILLO Julie	LAMY Laurence MIRANDE Jean- Jacques MESSINA- VENTADOUX Annie CAMANI Pierre DUCOS Laurence CHOLLET Pierre BOUSQUIER Philippe DEVILLIERS Arnaud MAILLARD Clarisse	PAILLARES Marylène DHELIAS Danielle GRENIER Marie- Laure SUPPI Patricia GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel MAILLOU Emilie DHELIAS Danielle SUPPI Patricia KHERKHACH Baya DUPUY Aymeric MAILLARD Clarisse DALLIES Vanessa	GARGOWITSCH Sophie PICARD Alain BOUSQUIER Philippe DUPUY Aymeric GENOVESIO Cécile DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice MIRANDE Jean- Jacques DUCOS Laurence GIRAUD Béatrice	CAMANI Pierre LAURENT Françoise CASTILLO Julie DEVILLIERS Arnaud DELBREL Christian	BORDERIE Sophie GARGOWITSCH Sophie DHELIAS Danielle BORIE Daniel MASSET Michel BILIRIT Jacques LACOMBE Nicolas DEZALOS Christian CASTILLO Julie GENOVESIO Cécile CHOLLET Pierre DEVILLIERS Arnaud LEPERS Guillaume DELBREL Christian DALLIES Vanessa

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

ORDRE DU JOUR

COMMISSIO	ON ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES	p. 2
8001	Approbation des débats de la session du 18 novembre 2022 consacrée à la décision modificative n°2 de 2022	
COMMISSIO	ON DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT	p. 32
4001	Rapport annuel 2023 sur la situation en matière de développement durable en 2022	
COMMISSIO	ON ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES	p. 36
8002	Rapport de situation sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2021, en application de l'article L. 3311-3 du Code général des collectivités territoriales	
8003	Rapport d'activité des services départementaux – année 2021	
8004	Soutien aux populations turques et syriennes touchées par les séismes de janvier 2023 (rapport oral)	
COMMISSIO	ON FINANCES, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	p. 40
COMMISSION	ON THANCES, FATRIMOINE ET EVALUATION DES FOLITIQUES FODEIQUES	μ. 40
9001	Rapport d'orientations budgétaires pour 2023	
DELIBERAT	ION ORALE	p. 40

PROCES-VERBAL

DES DEBATS



SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 24 FEVRIER 2023

PROCES-VERBAL DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 24 février 2023 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Laurent DELRUE, directeur général des services.

La séance a débuté à 9h43 et a été levée à 13h20, avec une interruption de séance de 13h07 à 13h15.

Étaient présents: M. BILIRIT Jacques, M. BORDERIE Jacques, M. BORIE Daniel, M. BOUSQUIER Philippe, M. BOUYSSONNIE Thomas, M. CALMETTE Marcel, M. CAMANI Pierre, Mme CASTILLO Julie, M. CHOLLET Pierre, M. CONSTANS Rémi, Mme DALLIES Vanessa, M. DEVILLIERS Arnaud, M. DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danielle, Mme DUCOS Laurence, M. DUFOURG Gilbert, M. DUPUY Aymeric, Mme GARGOWITSCH Sophie, Mme GENOVESIO Cécile, Mme GIRAUD Béatrice, Mme GONZATO-ROQUES Christine, Mme GRENIER Marie-Laure, Mme HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mme KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mme LAMY Laurence, Mme LAURENT Françoise, Mme LAVIT Béatrice, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Emilie, M. MASSET Michel, Mme MESSINA-VENTADOUX Annie, M. MIRANDE Jean-Jacques, Mme PAILLARES Marylène, M. PICARD Alain, Mme SUPPI Patricia, Mme TONIN Valérie, M. VO VAN Paul.

Étaient absents : M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à Mme GIRAUD Béatrice).

QUORUM: 22

Présents ou représentés : Groupe Majorité Départementale : 24

Groupe « 100% Lot-et-Garonne » : 14 Groupe « La dynamique citoyenne » : 2

Groupe « Les 47 » : 2

Total: 42

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, je constate que le quorum est atteint, je déclare donc la session ouverte.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance et je propose de désigner, et s'il le veut bien, M. Paul VO VAN afin d'assurer cette fonction. Vous êtes d'accord?

M. VO VAN. – Je l'accepte, je vous remercie, Présidente.

M. Paul VO VAN est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente. – Je demande s'il y a des motions déposées. Il y en a deux, une déposée par le Groupe 100 % Lot-et-Garonne et une déposée par la Majorité départementale, que nous examinerons en fin de session.

Je rappelle que vous avez été destinataires de l'avis rendu par le Conseil Consultatif Citoyen lors de sa réunion du 21 février 2023 dernier, et portant sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023.



RAPPORT N° 8001 : APPROBATION DES DEBATS DE LA SESSION DU 18 NOVEMBRE 2022 CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2022

Mme la Présidente. – Je vous propose d'adopter le rapport n°8001 « Approbation des débats de la session du 18 novembre 2022 consacrée à la décision modificative n°2 de 2022. Avez-vous des observations ? (*Non*.)

Absents représentés lors du vote : M. BOUYSSONNIE Thomas (a donné pouvoir à Mme MESSINA-VENTADOUX Annie), M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à Mme GIRAUD Béatrice), M. MASSET Michel (a donné pouvoir à Mme TONIN Valérie).

Absent non représenté lors du vote : Mme LAMY Laurence.

DECISION: ADOPTE à l'unanimité.

INTERVENTION D'OUVERTURE DE LA PRESIDENTE

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Chers internautes,

Comme j'ai eu l'occasion de le noter lors des vœux du Département aux élus et acteurs socio-économiques, le contexte actuel est générateur de morosité, d'inquiétudes, voire d'angoisses.

Ces derniers mois nous avons pu mesurer à quel point notre monde était précieux et fragile :

- épisodes climatiques extrêmes et leurs conséquences sur la population et la nature,
- tensions sur les approvisionnements énergétiques,
- inflation, tensions sociales exacerbées par certaines décisions nationales prises sans réelle concertation. La gestion du projet de réforme des retraites en est une illustration, l'absence de volonté du Gouvernement de consacrer le temps nécessaire à un débat sérieux et serein, conjugué à certains débordements inacceptables au sein de l'Assemblée Nationale, fragilisent incontestablement la parole publique dans son ensemble
- sans oublier la guerre désormais installée aux portes de l'Europe.

Il y a un an, jour pour jour, le 24 février 2022, Vladimir Poutine lançait à nouveau ses troupes dans une guerre d'agression contre l'Ukraine. Je tiens à saluer tout particulièrement, aujourd'hui, le peuple ukrainien qui résiste admirablement à l'invasion russe, avec un courage et une détermination exemplaires.

J'ai également une pensée toute particulière pour les victimes du tremblement de terre qui a dévasté la Turquie et la Syrie, faisant selon les chiffres officiels, dont on peut penser qu'ils sont sous-estimés, près de 47 000 morts et des milliers de sans-abri. Le Conseil départemental est en train de se coordonner avec Départements de France afin d'apporter un soutien le plus efficace possible aux populations sinistrées.

Je vous propose d'accorder une aide exceptionnelle de 15 000 € qui correspond à ce jour à la moyenne des aides des Départements de notre strate et de prendre une décision de principe pour l'inscrire au Budget Primitif 2023.

Plus localement, notre Débat d'Orientations Budgétaires 2023 est fortement marqué par un contexte économique dégradé et incertain avec la concomitance d'une inflation historiquement élevée et d'une croissance économique ralentie. La construction du budget 2023, qui tient compte de ce contexte, devra permettre, pour autant, de garantir les engagements de l'exécutif, aussi bien s'agissant de ses dépenses de fonctionnement, qu'en matière de dépenses d'équipements.

La France est en effet marquée, depuis 2022, par le retour d'un contexte inflationniste, résultat d'une forte reprise en 2021 au niveau mondial, générant des tensions fortes sur l'économie. À cela s'est ajoutée, depuis février 2022, la guerre en Ukraine, qui a renforcé le renchérissement des prix des matières premières et accru certaines pénuries.



L'année 2023 va être fortement impactée par ce contexte, avec des prévisions d'inflation élevée, bien que plus faible que l'inflation constatée en 2022. Ainsi, le projet de Loi de Finances pour 2023 prévoit une inflation de 4,2 %, tandis que d'autres estimations la projettent à un niveau encore plus élevé, à 4,6 % pour le FMI. Ce contexte inflationniste se traduit de trois manières pour les équilibres budgétaires des collectivités :

- 1. Un impact direct via l'augmentation des coûts de fonctionnement, avec la hausse du prix des fluides, des denrées et fournitures, ainsi qu'un renchérissement du coût de certains investissements portés par l'augmentation du coût des matières premières et de la main-d'œuvre;
- 2. Un impact indirect via l'augmentation des versements à certains tiers (subventions ou dotations, contributions à divers organismes du territoire, charges de la dette payées aux établissements bancaires, etc.);
- 3. Un impact sur les recettes fiscales, variable selon la nature des recettes concernées et à considérer avec précaution au vu de la conjoncture économique mouvante.

Outre l'inflation, le contexte économique se traduit également par un ralentissement de la croissance, avec des prévisions plusieurs fois revues à la baisse. Le Gouvernement prévoit une croissance à 1 % dans son projet de Loi de Finances 2023, soit une révision à la baisse de 0,4 point par rapport aux estimations précédentes. Les prévisions pour les années suivantes, légèrement meilleures, tournent entre 1,6 % et 1,8 %.

Troisième point dans ce contexte marqué par la crise : la forte remontée des taux depuis début 2022. De moins de 0,5 % en 2021, les taux fixes ont tous largement dépassé les 2 % en 2022 avec deux impacts directs pour les collectivités territoriales : l'augmentation des frais financiers, d'une part, puisqu'il deviendra plus cher de s'endetter sur les mois et années à venir ; la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), d'autre part, du fait du resserrement des conditions d'octroi des crédits immobiliers. Le risque pour les collectivités est également la raréfaction des emprunts à taux fixe, que les banques proposent de moins en moins dans le contexte économique actuel en raison de la contrainte liée au taux d'usure.

Bien sûr, tout cela est anxiogène, mais je souhaite placer 2023 sous le signe de l'espoir retrouvé et entretenu.

Vous le savez, je crois en notre capacité de rebond. Je crois en notre faculté collective d'inventer un monde meilleur et plus juste. Je crois en nos capacités de résilience, de résistance, de mobilisation, d'imagination, de créativité. Je crois en notre jeunesse et j'ai essayé de l'illustrer en janvier dernier au Temple sur Lot.

Les Conseils départementaux sont force de proposition, d'innovation. Ils sont un niveau pertinent d'action publique de proximité, de solidarité et de promotion d'une ruralité vivante et équilibrée. Les Départements sont les partenaires du quotidien des Lot-et-Garonnais à tous les âges de la vie.

Oui, mes chers collègues, la collectivité du dernier mètre, c'est le Département qui porte avec fierté l'ambition et la mission d'être utile aux Lot-et-Garonnais. Construire un Lot-et-Garonne où il fait bon vivre, où chacun peut trouver sa place, jeunes, adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées, entrepreneurs, salariés, étudiants, agriculteurs, et j'en oublie....

2022 aura marqué un cap important en termes de réalisations et d'engagements tenus, malgré une gestion que nous avons constamment souhaité prudente, rigoureuse et responsable et qui nous permet aujourd'hui, j'y reviendrai, de disposer d'une situation financière saine.

Quelques exemples:

- l'accélération de la mise en œuvre du Plan collèges dont 50 % a, dès à présent, déjà été exécuté.
- la diminution du prix des repas pour les collégiens avec un prix unique à 2 euros
- le franchissement de la barre des 75 % de prises Très Haut Débit installées.
- les premiers « Jours nets 47 », qui ont remporté un vif succès et qui seront reconduits en 2023
- le succès de notre appel à projets « Habitat partagé 47 », avec 13 projets lauréats se partageant une enveloppe de 900 000 €.
- le lancement du FACIL, (Fond d'Aide aux Communes et Intercommunalités du Lot-et-Garonne) en direction des communes et intercommunalités doté de près de 10 M€ sur 3 ans.



Il nous faut aujourd'hui aller plus loin, je dirai même, en cette année préolympique et en reprenant la devise des jeux modernes, « Plus vite, plus haut, plus fort ensemble ».

Véritablement, les orientations budgétaires que l'exécutif vous proposent aujourd'hui ont pour ambition de participer activement à construire le monde de demain pour le Lot-et-Garonne, tout en protégeant les lot-et-garonnais des crises de notre temps et en relevant les défis qui nous attendent :

1. Le Défi climatique et environnemental, qui passe par un accompagnement des transitions. Le Conseil départemental sera au rendez-vous de ces grands changements, en aidant notre agriculture à s'adapter ou encore pour protéger notre environnement, en poursuivant le verdissement de nos régimes d'aide, en bonifiant les projets respectueux de l'environnement et intégrant la dimension environnementale et sociale dans tous les contrats de la commande publique.

Notre rapport annuel de la situation en matière de développement durable que vous présentera Mme Sophie GARGOWITSCH, au cours de la matinée, illustre les nombreuses initiatives de notre collectivité, et, s'il reste beaucoup à faire, objectivement, nous n'avons pas à rougir de notre action, bien au contraire.

La lutte contre le bouleversement climatique doit néanmoins être désormais le fil rouge de toutes nos politiques départementales, la colonne vertébrale de notre action, en cohérence avec notre déclaration, politiquement forte, de considérer le Lot-et-Garonne en état d'urgence climatique.

Je vous avoue mon inquiétude actuelle concernant le niveau des nappes phréatiques, des retenues et cours d'eau après 32 jours consécutifs sans véritable pluie, alors qu'il s'agit de la période cruciale de recharge des réserves en eau.

Selon les météorologues, nous sommes sur les bases de l'hiver le plus sec depuis 1959 et il est à craindre un printemps et un été de sécheresse accentuée.

Lutter, anticiper et agir doivent être les maitres mots de ce combat, car il s'agit d'un véritable combat dont les conséquences se font aujourd'hui cruellement ressentir au quotidien. C'est ainsi par exemple que le Conseil départemental devra sans doute voter en cours d'année une contribution unilatérale et supplémentaire de près de 1,5 M€ au SDIS afin de permettre à nos sapeurs-pompiers de mener à bien leur mission. La participation de notre collectivité se montera alors approximativement, hors opérations immobilières, à près de 18,5 M€ contre 12 M€ pour l'ensemble des autres financeurs locaux.

2. Le Défi économique et social, qui passe par l'exploration de nouveaux modèles plaçant l'humain au cœur de l'activité. Notre soutien renforcé au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire et notre projet, unique en France, de création d'un fonds d'épargne citoyen en sont l'illustration.

Mme Christine GONZATO-ROQUES vous présentera rapidement les grandes lignes de nos projets en matière d'ESS.

Dans le même temps, le Département poursuivra son action dans le champ de l'économie traditionnelle, aux côtés des chambres consulaires et des filières d'excellence, en s'appuyant notamment sur l'Agropole, soutenue, il est bon de le rappeler, à hauteur de 1,2 M€ par an par le Département, et qui renforce actuellement ses partenariats sur l'ensemble du territoire avec par exemple son essaimage à Damazan. Bien évidemment, le Département s'appuiera également sur la pépinière Agrinov et le Campus numérique.

2023 verra également le Département prendre de nombreuses initiatives pour lutter contre la pauvreté, renforcer l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité ou de perte d'autonomie. Je pense à l'adoption prochaine de notre schéma autonomie, du Plan Départemental d'Insertion, à la mise en œuvre du dispositif SLIME pour mieux accompagner les ménages en situation de précarité énergétique, à l'adoption d'un Plan Départemental Actualisé de l'Habitat ou au dispositif FSE +.

Nous organiserons également, avec nos partenaires, en fin d'année, une journée à rayonnement interrégionale sur l'inclusion numérique.



En ce qui concerne plus précisément le bien vieillir, j'ai eu l'occasion d'évoquer avec vous il y a plusieurs semaines, en Commission permanente, la situation difficile des SAAD, Services d'Aide à Domicile, malgré plusieurs hausses récentes du tarif versé par le Département.

Dans le même temps, nous constatons les difficultés financières de plusieurs EHPAD pour se moderniser ou faire face à leurs charges, nous avions à ce titre déjà voté une augmentation du taux directeur de 2 % et débloqué une enveloppe de 600 000 € pour y répondre.

Une société qui se veut juste et solidaire doit prendre soin de ses ainés. Le Gouvernement travaille actuellement à l'élaboration de sa future loi « Bâtir la société du bien vieillir en France ». Cette loi, nous l'attendons, nous l'appelons de nos vœux depuis des années et avons le sentiment d'une arlésienne.

Les rapports se sont succédés, les annonces également, mais de loi toujours pas. Nous ne pouvons attendre que le Gouvernement élabore enfin un système de financement juste et pérenne du bien vieillir dans notre pays. C'est pourquoi, le Conseil départemental, une fois encore, en attendant cette loi, prendra ses responsabilités.

Je vous annonce ainsi que nous réévaluerons à nouveau d'1 € le tarif horaire versé aux associations d'aide à domicile dès le budget 2023.

Une seconde réévaluation pourrait intervenir au cours de l'année, son montant dépendra des résultats du travail mené actuellement par le cabinet Mazars avec les fédérations, ainsi que des éventuelles mesures et décisions du Gouvernement. Nous envisageons également de mettre en place, en plus de ces réévaluations, une bonification qualité pouvant aller jusqu'à 3 € de l'heure, sur des critères élaborés en fonction de préconisations de la CNSA.

De même, je vous annonce que nous élaborerons et vous soumettrons avant l'été un « plan EHPAD » afin d'accompagner, aux côtés de l'ARS, les établissements en difficulté dans leurs projets d'investissements.

Les modalités de ces réévaluations et de ce plan EHPAD seront proposés à la CASIH par Mesdames GONZATO-ROQUES et MESINA dans quelques semaines.

À noter que, dans le même temps, nous poursuivrons notre démarche d'élargissement de l'opération « du 47 dans nos assiettes » aux EHPAD.

- 3/ Autre défi à relever, le défi de l'aménagement harmonieux et équilibré de nos territoires :
- à travers un soutien renforcé aux projets locaux portés par les communes et les intercommunalités, et le projet de création, en concertation avec nos partenaires, d'une agence technique départementale.
- à travers le démarrage effectif cette année de notre ambitieux Plan routes et déplacements du quotidien qui prendra la suite du Plan de modernisation du réseau routier 2010-2025.

Ce plan arrive en effet à son terme avec près de 130 M€ de travaux déjà réalisés. Il ne reste à achever que 9 opérations, dont la déviation Est de Marmande, la modernisation de la RN 21 entre Agen et Villeneuve-sur-Lot avec le démarrage des travaux de la Section « la Croix Blanche-Monbalen », le Pont du Mas d'Agenais, et la déviation Sud-Est de Casteljaloux. Le Département devrait consacrer à ces seules quatre opérations, près de 80 M€.

À noter également que le pont de Camélat, soutenu financièrement par le Département, devrait être mis en service en fin d'année.

2023 verra également l'élaboration d'un nouveau schéma départemental d'aménagement touristique durable permettant de consolider le positionnement de notre département sur un slow tourisme, aujourd'hui particulièrement à propos, en privilégiant les axes : nature, identité et savoir-faire, convivialité et bien vivre.

Comme je m'y suis engagée, la 10ème commission effectuera un bilan détaillé clair et concerté de la première année de mise en œuvre du FACIL et, le cas échéant, nous ferons évoluer ce dispositif sans tabou, avec pragmatisme, ambition, mais responsabilité.



Nous renforcerons notre soutien à la culture, au sport, et plus globalement à la vie associative qui font la richesse et le sel de nos territoires. À titre d'illustration, nous conforterons notre politique de promotion de la lecture publique, la filière cinéma, ou la conservation et la promotion des archives départementales à travers le projet majeur des « archives de demain »,

Comme je l'ai annoncé, le Département prendra l'initiative de lancer prochainement, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires, l'élaboration d'un ambitieux schéma départemental global d'attractivité, dont un des volets concernera la démographie médicale. Il nous faut en effet accentuer la visibilité et l'attractivité de notre Département. Le Lot-et-Garonne a objectivement renforcé sa notoriété ces dernières années, mais nous devons poursuivre et renforcer l'effort, notamment en impulsant ou coordonnant plusieurs initiatives locales. Je réunirai avant l'été la conférence des territoires pour présenter plus en détail ce projet qui ne pourra voir le jour et porter ses fruits, que si l'ensemble des territoires et acteurs socio-économique s'y implique véritablement.

De la même manière, se tiendra prochainement à mon initiative et en concertation avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine une importante réunion concernant les évolutions du volet foncier du SRADDET dans le cadre de l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Ce dossier revêt une importance particulière pour les départements et territoires ruraux et suscitent de nombreux et légitimes questionnements d'élus et d'acteurs socio-économiques locaux.

4/ Enfin, le défi de la jeunesse, avec la poursuite à un rythme soutenu de notre Plan Collèges, la numérisation des établissements et nos actions en faveur de l'autonomie, de la citoyenneté, de la laïcité ou encore de l'égalité filles-garçons et de la lutte contre les discriminations. Mme Marylène PAILLARES vous présentera à ce titre au cours de notre session le rapport annuel sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

2023 verra également la restauration du Pass' bonne conduite, dispositif de sensibilisation à la sécurité routière, mais également la création d'un régime d'aide au recrutement par les associations de jeunes en service civique. Mesdames Emilie MAILLOU et Laurence LAMY y reviendront et vous apporteront quelques précisions en suivant. Vous le constatez, plus que jamais, nous avons de l'ambition pour le Lot-et-Garonne, et notre projet de budget 2023 traduira cette ambition. M Christian DEZALOS y reviendra plus en détail, mais deux chiffres sont à retenir :

- pour la première fois de son histoire, le budget départemental sera supérieur à 500 M€.
- le montant des dépenses d'investissements devrait atteindre le chiffre record de 100 M€, confortant la place du Département comme premier investisseur public local en Lot-et-Garonne. À noter que nos dépenses d'investissement sont supérieures aux budgets d'investissement cumulés des 3 Agglomérations de Lot-et-Garonne.

CONTENIR, AGIR, INVESTIR, MAITRISER, voici les grands principes financiers qui conduiront notre politique budgétaire, sous la conduite et la vigilance de Christian Dezalos que je tiens à remercier pour son travail à mes côtés, tout comme je tiens à remercier l'ensemble des membres de l'exécutif.

Diriger une collectivité n'est pas chose aisée, il faut de la détermination, de la constance, de la rigueur et, bien souvent, il faut arbitrer, prioriser. « Gouverner c'est choisir », disait Pierre Mendes-France. Si aujourd'hui ces orientations budgétaires traduisent pleinement la volonté et la détermination de l'exécutif pour faire émerger une société plus juste, plus solidaire et plus écologique, c'est grâce à l'investissement de toute une équipe unie, solidaire, plurielle, riche de ses différences et partageant une histoire, des valeurs et un amour commun du Lotet-Garonne.

C'est également grâce à l'investissement des 1 300 agents répartis aux quatre coins de notre territoire, 1 300 femmes et hommes qui rendent service quotidiennement à près de 330 000 Lot-et-Garonnais. Sans eux rien ne serait possible et nos décisions, nos préconisations, nos politiques ne seraient que de vaines bouteilles lancées à la mer. En votre nom à tous, je tiens à les remercier, à les féliciter et à les encourager dans leur travail au service de l'intérêt général.

Je tiens à remercier également pour leur travail et leur engagement les membres du Conseil Consultatif Citoyens à qui ont été présentées ces orientations budgétaires et qui ont rendu un avis et des préconisations, à nouveau extrêmement pertinents, dont nous devrons tenir compte dans l'élaboration finale de notre projet de budget 2023.



Je passe maintenant la parole à Mmes MAILLOU et LAMY puis à Mme GONZATO-ROQUES et enfin à M. DEZALOS pour de courtes, mais importantes et utiles présentations.

INTERVENTIONS DE MESDAMES LAMY ET MAILLOU SUR LA POLITIQUE JEUNESSE DU DEPARTEMENT (DIAPORAMA P. 47)

Mme LAMY. – Mesdames et Messieurs les élus, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Au Budget Primitif 2016, nous entérinions les prémices d'une politique publique dédiée à la citoyenneté. Voilà donc 7 ans que nous actionnons différents leviers pour faire en sorte que nos concitoyens prennent conscience de la nécessité de partager des valeurs communes, le vivre ensemble étant à mon sens la plus évidente, dans l'acceptation et le respect des différences de soi et d'autrui.

Ainsi, comme vous pouvez le constater sur le diagramme à l'écran, le budget dédié à la citoyenneté depuis la toute première année a évolué, en fonction des priorités et hors périmètre de la Démocratie participative, de 165 000 € à 388 000 €, avec une moyenne annuelle de 290 000 €, dont environ les deux tiers sont dédiés à des actions en direction de publics jeunesse.

Ce budget a donc permis de développer année après année un ensemble de dispositifs, toujours renouvelés dans des thématiques aussi diverses que la lutte contre les discriminations, la continuité éducative, l'engagement citoyen ou encore l'autonomie de la jeunesse.

Le développement de cette politique grâce aux équipes administratives dédiées aura également permis à notre Collectivité de veiller à l'application de lois et de décrets en lien avec la citoyenneté afin de bien respecter les normes. Le dernier en date est celui concernant le Contrat d'Engagement Républicain à destination des associations pour tout versement de subvention de notre Collectivité. Je pense également au respect des lois de 1901 ou 1905 pour ce qui est de la liberté de constituer une association ou la liberté de culte, et que nos services ont en permanence à l'esprit dans leur accompagnement associatif ou dans l'analyse des dossiers de subvention.

Je l'évoquais en tout début de propos, l'éducation à la citoyenneté est la base de notre politique publique et pour ce qui est de l'éducation, elle renvoie de manière logique, bien sûr, à la jeunesse. C'est ainsi que le Département s'investit dans la construction d'un parcours citoyen dès le plus jeune âge, qui permet de favoriser l'engagement, la créativité des jeunes, en leur donnant aussi la possibilité de s'exprimer, d'innover, de s'impliquer, de développer leur esprit critique et leur citoyenneté. C'est en effet un des principes centraux de notre programme d'action.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a confié aux régions le chef de filât des politiques jeunesse, mais bien sûr, et heureusement, elle n'exclut pas d'autres participations. En effet, communes, intercommunalités et départements sont autant d'acteurs potentiels de la politique jeunesse en raison de l'éclatement territorial et sectoriel de cette thématique.

Le Département, par sa vocation à promouvoir les solidarités humaines et territoriales et par ses compétences en matière d'éducation et d'action sociale, mais aussi grâce aux partenariats qu'il peut nouer avec les services déconcentrés de l'État, de l'Éducation nationale et des CAF, paraît ainsi un acteur pertinent pour animer une politique jeunesse partenariale dans la mesure où il a naturellement accès aux publics jeunes.

Localement, à la suite du Schéma Départemental des Services aux Familles de 2016 à 2020, qui a fait apparaître des axes d'amélioration concernant la coordination des actions en faveur de la jeunesse, sa nouvelle mouture de 2021 à 2024 souhaite désormais favoriser la structuration de l'axe jeunesse en privilégiant une approche globale et plus partagée de tous les acteurs.

Un comité de coordination a été installé en novembre 2021. Il est composé des membres suivants : l'État et plus précisément le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport, la CAF, la MSA, le Département, de nombreux représentants de communautés d'agglomérations et de communes, ainsi que des partenaires de type Bureaux d'Informations Jeunesse, Mission Locale.



Ce comité est garant de l'objectif de mise en réseau et de complémentarité des actions déployées sur le territoire. Plusieurs enjeux ont été identifiés, parmi lesquels se relevant de l'information, de la lisibilité, de la cohérence et de l'accessibilité des actions jeunesse. Notre participation à cette instance est cruciale et nous permettra de poursuivre le développement d'une politique jeunesse partenariale et efficiente pour les prochaines années selon quatre principes :

- rendre collectivement lisible l'action publique en direction de la jeunesse ;
- coordonner les politiques envers les 6-25 ans ;
- affiner la complémentarité des dispositifs ;
- garantir l'information et les conditions de l'implication des familles et des jeunes eux-mêmes, bien sûr.

Afin d'entrer plus en détail sur les travaux engagés au titre de la politique jeunesse, je laisse le soin à Mme Émilie MAILLOU, notre élue en charge de la Jeunesse, de poursuivre la présentation. Je vous remercie.

Mme MAILLOU. – Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs, chère Laurence, je te remercie. Tu évoquais dans ton discours cette idée que le Département s'investisse dans la construction d'un parcours citoyen dès le plus jeune âge et qui offre à la jeunesse cette capacité à engager, créer, mais aussi la possibilité de s'exprimer, d'innover, de s'impliquer, de développer un esprit critique, et c'est tout le sens de la diapositive qu'il vous est possible de regarder au moment où je m'exprime.

Le tableau qui vous est projeté est le fruit du travail que j'ai mené aux côtés des services et c'est l'ensemble des actions menées en faveur de publics jeunes au sein de notre Collectivité, en dehors de nos compétences obligatoires, bien sûr. Vous le voyez, il n'y a pas plus transversal que cette politique, elle touche chacune des directions générales adjointes du Département. Je ne vais pas évoquer les actions une à une puisque la plupart sont en place depuis un certain temps déjà. Il s'agira plutôt d'en expliciter certaines dans un second temps. Quoi qu'il en soit, ce recensement a été réalisé avec le soutien de la DGA des Solidarités Territoriales et plus particulièrement la Direction à la Participation Citoyenne et de la Vie Associative et Sportive.

Les actions que menait cette direction en termes de citoyenneté et de jeunesse ont conforté l'idée de leur attribuer la mission de coordonner cette politique partenariale que nous souhaitons mettre en place. C'est d'ailleurs cette direction très identifiée par nos partenaires qui siège au Comité de coordination du Schéma Départemental des Services aux Familles. De plus, ce recensement a permis de mettre en exergue que la Collectivité déploie un budget plus que conséquent en direction de la jeunesse puisque ce sont annuellement près de 34,8 M€ qui sont dédiés, dont 2 M sont attribués à cette politique publique, hors compétences obligatoires.

Au travers de l'ensemble des actions déployées, six grands axes ont été déterminés. Il s'agit des axes suivants :

- 1. s'émanciper et devenir citoyen ;
- 2. créer, développer, s'insérer socialement et professionnellement ;
- 3. vivre et s'épanouir;
- 4. réussir son parcours éducatif;
- 5. s'informer:
- 6. être protégé et en bonne santé.

Ainsi, on comprend aisément comment le Conseil Départemental des Jeunes s'insère dans l'axe « émanciper et devenir citoyen » ou comment le Salon Ambition Avenir appartient, lui, à l'axe « s'informer ».

Je vais maintenant vous présenter rapidement cinq actions qui verront le jour cette année, et pour lesquelles des notes techniques et des fiches régimes vous seront fournies à l'occasion du BP 2023.

La première, c'est la Boussole des Jeunes. Ce projet fait suite à un appel à projets national de l'ANRU pour développer sur les territoires les Boussoles des Jeunes. C'est-à-dire des sites Internet qui recensent et explicitent les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire et facilitent la mise en relation avec le bon professionnel. En Lot-et-Garonne, l'association Mouvement Jeunesse Monte le Son s'est portée candidate pour déployer cet outil et a reçu une réponse favorable. Il appartient désormais aux partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles de soutenir cette association dans ses démarches et le financement de cette action afin de permettre aux jeunes Lot-et-Garonnais de trouver des réponses en termes de santé, de formation, d'emploi ou de logement. Cette action s'inscrit dans l'axe « s'informer ».

La deuxième action est également en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles. Chaque grand partenaire du Schéma, partant du constat que les crédits qu'ils mettaient en œuvre afin de financer les



projets jeunes n'étaient pas pleinement consommés, a émis le souhait de créer un fonds commun de type guichet unique afin d'être plus efficients. Il s'agira donc de coordonner nos énergies pour faire en sorte que les jeunes puissent pleinement bénéficier des crédits disponibles et développer des projets. L'animation du fonds reviendra à une association d'éducation populaire après candidature à un appel à manifestation d'intérêt. Cette action s'inscrit dans l'axe « créer, développer, s'insérer socialement et professionnellement ».

Le troisième dispositif est le Pass Bonne Conduite. L'action suivante ne vous est normalement pas inconnue puisque ce dispositif existait au sein de la Collectivité jusqu'en 2017. Il avait alors été arrêté pour favoriser la naissance d'autres actions plus prioritaires. Prenant en compte le fait que les jeunes restent les premières victimes des accidents de la route au plan national, mais aussi au niveau du Lot-et-Garonne, il apparaît intéressant de reproposer aux jeunes Lot-et-Garonnais ce dispositif, l'opportunité de comprendre pleinement les dangers que sont les comportements à risque comme les conduites addictives, l'utilisation du téléphone portable ou la vitesse excessive, lors de journées de formation. Tout comme l'action suivante, le Pass Bonne Conduite s'inscrit dans l'axe « s'émanciper et devenir citoyen ».

Le régime Mission de Service Civique, l'avant-dernière action qu'il m'est donné de vous présenter, est la proposition de création d'un régime d'aide afin de soutenir à la fois les jeunes dans leur démarche d'engagement, mais aussi les associations dans le déploiement de leurs missions d'intérêt général. Il s'agit là de participer financièrement sur la base du reste à charge au recrutement de Missions de Service Civique par des associations locales dans le cadre de la thématique prioritaire Éducation Pour Tous. L'objectif serait d'ici fin 2027 d'atteindre l'engagement de 100 jeunes en Mission de Service Civique pour un jeune public. Le type de mission pourrait être l'accès à la scolarisation, à la lutte contre les décrochages scolaires, le soutien et le bien-être éducatif, l'éducation au et par le numérique, etc.

Enfin, pour conclure, une dernière action, le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance largement inspirée du CDJ. Elle sera une instance participative des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance sous l'égide de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance de Lot-et-Garonne, pour permettre notamment une démarche d'amélioration continue de l'offre de service départemental au titre de sa politique de Prévention et de Protection de l'Enfance.

Je vous remercie de votre attention, je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Mme KHERKHACH. – Madame la Présidente, chers collègues, merci pour cette présentation qui met bien en exergue le plan en direction de la jeunesse. Il me fait penser tout d'abord à saluer le tissu associatif présent sur notre département, sur lequel le Département peut aussi compter pour mettre en œuvre ce plan en direction de la jeunesse. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des actions, bien sûr, mais juste pour peut-être mettre en avant les actions sur lesquelles il nous faut rester vigilants en termes de repérage des jeunes, des jeunes invisibles qui ne fréquentent pas les dispositifs, qui ne sont pas inscrits sur les activités, pourtant nombreuses, qui leur sont dédiées. Nous étions, pas plus tard qu'hier soir, en conseil d'administration à la Mission Locale d'Agen qui porte un projet notamment sur le repérage des jeunes invisibles et qui déposera sans doute un projet dans le cadre du FSE+, je crois que la Présidente a évoqué ce dispositif tout à l'heure.

Autre axe qui me semble également important, que je n'ai pas vu, ce sont les dispositifs de prévention de la délinquance des jeunes dont on sait qu'elle est de plus en plus précoce. Des phénomènes de micro délinquance que nous observons partout sur le territoire, sur les zones urbaines et plus rurales aussi, qu'il me semble aussi intéressant de mettre en évidence et de pouvoir décliner aux côtés bien sûr de tous les acteurs engagés sur cette question.

Enfin, la santé mentale des jeunes, que tous les acteurs de terrain nous disent comme très préoccupante, sur laquelle il va falloir aussi développer et mettre en place un plan spécifique, bien sûr en complément des actions portées par les Missions Locales, par les acteurs de terrain, mais je crois que c'est un axe très important. Et si besoin était de rappeler que cette semaine encore, le meurtre de la professeure au collège-lycée de Saint-Jean-de-Luz a mis encore en évidence la santé mentale fragile des jeunes. Loin de nous l'idée ici de catégoriser l'ensemble des jeunes, mais nous savons que la santé mentale des jeunes reste un facteur à risque, sur lequel il va nous falloir rester très attentifs et innover en termes de solutions à apporter aux côtés de nos acteurs locaux.

Mme GONZATO-ROQUES. – Bonjour à toutes et à tous. Je ne répondrai pas à l'intégralité de tes questions, Mme KHERKHACH, en tout cas pas dans le détail. Effectivement, nous parlons souvent de ce repérage des jeunes,



notamment dans nos actions d'insertion. La prévention de la délinquance, la définition de la délinquance et des actes de délinquance doivent être précis, nous avons des outils, que nous mobilisons, mais avec grande précaution. Je pense notamment à la prévention spécialisée qui est, je le rappelle, un outil de Prévention et de Protection de l'Enfance et effectivement, quand elle arrive à être menée correctement, un de ses effets secondaires, très souhaitable, peut-être la diminution de la délinquance.

Ensuite toute prévention le plus précocement possible pour recréer du lien social, lutter contre la marginalisation et réapprendre le vivre ensemble, c'est certainement un des outils que nous avons tous collectivement, associations, collectivités locales et institutions, que nous avons le devoir, effectivement, de mettre en œuvre.

Concernant la santé mentale des jeunes, c'est effectivement un souci qui devient crucial, qui attire l'attention depuis déjà quelques années, mais qui s'est fortement accentué, nous le voyons dans les statistiques réalisées et dans les constats des services médico-sociaux qui accueillent ces jeunes. Le Projet Territorial de Santé Mentale que nous avons demandé à l'ARS de venir présenter en Commission Sociale nous a effectivement montré comment cet aspect est en train de fédérer des professionnels pour chercher une manière d'agir sur les différents leviers en termes de santé mentale, que ce soit par le levier de la culture ou de l'insertion comme nous le disions, ou par un dépistage le plus précoce possible.

Ce n'est pas le lieu maintenant parce que nous n'avons pas le temps, mais dans toutes les actions de la stratégie que nous avons signée avec l'État, Prévention Protection de l'Enfance, des axes forts sont présents pour être vigilants et avoir des résultats concernant la santé mentale des jeunes et leur amener des réponses le plus précocement possible, avant d'arriver à une souffrance telle qu'elle peut faire basculer dans de la pathologie psychiatrique, puisque la santé mentale et la santé psychiatrique, ce n'est pas la même chose.

Mme la Présidente. – Voulez-vous bien intervenir concernant la politique du Département en termes d'Économie Sociale et Solidaire ? Je vous remercie.

INTERVENTION DE MADAME GONZATO-ROQUES POUR UN FOCUS SUR LA POLITIQUE EN MATIERE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DU DEPARTEMENT (DIAPORAMA P. 53)

Mme GONZATO-ROQUES. – Chers collègues, effectivement, nous passons d'un sujet à un autre, mais nous arrivons parfois à tout de même faire du lien. Je ne cherche pas en ma qualité de Vice-présidente au Social de prendre l'hégémonie sur l'ESS, mais normalement, cette présentation aurait dû être faite à deux voix, comme nous le faisons toujours avec M. Michel MASSET concernant l'Économie Sociale et Solidaire puisqu'il y a effectivement une qualification sociale, que nous cultivons au Département depuis longtemps, mais il y a également une dimension économique à l'ESS, qui est importante, et qui est justement mise en exergue aujourd'hui.

Comme vous le savez, le Conseil départemental a engagé de façon structurée, et c'était important, une politique de développement de l'Économie Sociale et Solidaire depuis maintenant 2020. Pour cela, nous nous appuyons bien entendu sur le cadre juridique, le rappel est fait de la loi 2014 qui précise les termes définissant l'Économie Sociale et Solidaire et nous nous appuyons aussi, et bien sûr, sur nos compétences en matière de solidarité humaine, mais aussi de solidarité territoriale.

Les entreprises de l'ESS peuvent être des associations, des coopératives, des fondations, des mutuelles ou des sociétés commerciales. Elles peuvent avoir de nombreux employés ou pas du tout. Mais dans tous les cas, quelle que soit leur taille et quel que soit leur statut juridique, elles partagent toutes la même démarche : placer l'efficacité économique au service de l'humain et de l'environnement et non l'inverse.

Pour cela, elle respecte cinq principes, que vous connaissez :

- être utile socialement quel que soit leur champ d'activité, cela veut dire soutenir des personnes en situation de fragilité;
- lutter contre les exclusions ;
- la recherche de modèles économiques viables, mais en acceptant une lucrativité limitée ;



- adopter une gouvernance démocratique, c'est souvent « une personne, une voix » ;
- s'assurer, et c'est capital, de l'ancrage territorial fort de ces entreprises pour être sûr qu'elles répondent à des besoins exprimés par le territoire. C'est en ce sens qu'elles ont souvent du lien avec les méthodologies de développement social local, et bien entendu la libre adhésion ne décrète pas qu'une entreprise fait de l'ESS.

Notre constat global, qui s'est établi depuis 2020 sur un diagnostic, a été de poser la nécessaire stimulation et structuration du volet économique de l'Économie Sociale et Solidaire. Effectivement, nous développions le volet social sans forcément identifier, sans forcément dire que c'était de l'Économie Sociale et Solidaire, nous le développions dans la Collectivité depuis un grand moment, mais ce volet économique avait besoin d'être soutenu.

Nous avons été accompagnés pour ce diagnostic notamment par la CRESS au niveau régional. Le constat de renforcer le volet entrepreneurial de l'ESS a été mis en évidence. D'ailleurs, lorsque nous avons fait les premiers États généraux en 2020, puisque le dernier trimestre de 2020 a été très riche et a donné un coup de boost à ces politiques-là, ces États généraux de l'ESS ont effectivement mis en évidence ce besoin de renforcer la démarche économique.

Nous avons, vous le voyez, émaillé cette politique de trois appels à projets, un en 2020, un en 2021 et un en 2022, qui ont permis de repérer et d'accompagner en ingénierie et en financement des entreprises de l'ESS. Des thématiques ont été fixées pour chaque appel à projets, le premier, souvenez-vous, c'était autour des compétences propres du Département ou des publics que nous accompagnions, la petite enfance, la jeunesse, le grand âge, etc. Le deuxième a eu un volet fort sur la transition énergétique et écologique et le troisième s'est centré sur une nouvelle forme d'agriculture, du local, etc.

Nous pouvons passer au calendrier, à la méthodologie. Un axe, et un acte fort ont été la création et le vote en 2021 de la feuille de route de l'ESS. Cette feuille de route nous a permis, à partir du diagnostic et à partir d'une concertation, d'une consultation large qui s'est déroulée sur plus de 6 mois, d'une recherche documentaire également, de voir ce qui se passait ailleurs et d'exploiter les rencontres qu'ont été les États généraux et les Assises, qui nous ont permis de fixer cinq grands axes : l'ESS vecteur de solidarité territoriale, une notion fondamentale bien sûr en matière d'ESS, le développement économique, nous en avons parlé tout à l'heure, stimuler une dynamique entrepreneuriale dans ce cadre-là. La transition énergétique et écologique est intimement liée à l'esprit de l'ESS. Lors de la reconnaissance, nous avons également acté et nous avons entendu les associations, les entreprises, etc., de l'ESS qui nous disaient : « nous manquons de visibilité, nous avons besoin d'avoir des éléments fédérateurs, d'avoir des temps de partage, des lieux pour cela, des partages d'expériences, d'innover ». Et donc, l'ESS, lors de la reconnaissance, une des priorités de notre feuille de route, et ensuite, bien entendu, au cœur de la commande publique, parce qu'aujourd'hui, nous savons que les acteurs de l'ESS n'ont pas forcément l'idée ou les moyens d'aller postuler sur les marchés, les accompagne dans cette démarche-là.

La feuille de route s'est bien sûr accompagnée d'un accompagnement en ingénierie et financier. Quatre dispositifs que vous connaissez bien, que nous mobilisons régulièrement, encore en CP tout à l'heure, un dispositif d'aide aux tiers lieux, aux lieus collaboratifs sera proposé. Le budget en 2022 s'était élevé à 400 000 €.

Comme je le disais, les temps forts, les rencontres de l'ESS, les États généraux en 2020, les Assises en 2021, nous avons eu en 2022 un grand événement avec les Assises de l'ADF, le Département a donc préféré décaler les Assises de l'ESS pour pouvoir en faire un événement porteur, important symboliquement, et en soutien de ce tissu économique.

J'ai parlé tout à l'heure des appels à projets, un appel à projets annuels, trois éditions, en moyenne 120 000 € attribués. Un jury très attentif, très mobilisé, qui examine avec toujours beaucoup d'intérêt les dossiers présentés, avec de belles surprises. Vous avez quelques exemples d'associations, de sociétés, de SCOP récompensées, lauréats, comme je vous le disais, avec des thématiques variables selon les années.

Les dispositifs financiers, tout cela est précisé dans la feuille de route, je vous renvoie aux documents que nous avons tous reçus voici quelque temps maintenant. Le premier est soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale, ce sont donc tous les tiers lieux, les centres d'innovation et d'expérimentation, les fab labs. Six dossiers accompagnés cette année, quelques exemples donnés, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, les demandes sont très soutenues et la réflexion est active avec bien entendu des cofinancements région, DRAC, etc.



Deuxième dispositif que nous actionnons, accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires, avec sept dossiers accompagnés, par exemple le Hangar qui souhaite dupliquer son concept. Soutenir la création de Sociétés Coopératives de Production, les SCOP, les SCIC, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif. Nous parlions tout à l'heure des différents statuts possibles et de l'ancrage économique fort nécessaire et il est vrai que soutenir la création de ces statuts peut donner un boost aussi au niveau économique.

Ensuite, développer le tourisme durable et social, c'est également, je crois, l'appel à projets 2023, nous mettons également l'accent sur cet axe qui fait un lien fort avec tout le plan d'attractivité territoriale.

Aujourd'hui, que va-t-il se passer? Je dirais que nous sommes à un moment où la demande sociétale, les gens nous disent : « nous avons envie de travailler différemment, de donner du sens à notre travail », mais ils nous disent aussi : « nous avons envie que notre épargne ait du sens ». Nous avons donc réfléchi à dynamiser notre politique d'Économie Sociale et Solidaire et nous vous proposerons en mars, au BP 2023, un dispositif de fonds d'épargne citoyen qui s'appelle YUZU, comme le citron, pour « pepser » l'Économie Sociale et Solidaire. En effet, les entreprises et les associations manquent souvent de financement pour l'investissement. Nous pouvons les accompagner facilement pour le fonctionnement, mais pas sur de l'investissement. Ce dispositif permettrait donc, si nous le validons au BP, d'accompagner par du don citoyen, don contre don, etc., associé à une subvention du Département, où notre façon d'entrer dans ce dispositif est la participation citoyenne et à ce moment-là, un euro investi par le citoyen appellerait un euro investi par le Département, avec bien sûr un système de réception, d'appel à projets pour recevoir les dossiers et voir dans quelle catégorie il pourrait se placer.

C'est donc le premier dispositif que nous vous proposerons au BP. Il y en aura un deuxième, qui est aussi important, qui nous fait dire que l'Économie Sociale et Solidaire est aussi l'affaire de tous. Le Département se place à juste titre en tant que précurseur et assemblier de cette politique, mais il semble important de proposer la création d'un Comité Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire où dans ce contexte, d'autres partenaires pourraient participer, et participeront, un collège d'élus, un collège de l'économie dite traditionnelle, classique, un collège des acteurs de l'ESS avec une instance consultative qui aurait pour mission ces trois points :

- formuler des avis sur les politiques départementales portées sur l'ESS ;
- produire du débat public, donc générer certainement de l'innovation ;
- être force de proposition.

Je ne serai pas plus longue dans mon propos. J'aurais aimé que Michel MASSET, plus compétent que moi sur les derniers points, puisse en parler, mais nous aurons de toute manière l'occasion de parler tout cela plus longuement lors du vote du Budget Primitif.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des demandes de précisions, notamment sur les deux dispositifs qui seront votés lors du budget ?

Mme KHERKHACH. – Merci, Mme la Présidente, merci Christine GONZATO-ROQUES, pour ta présentation. Peut-être revenir sur l'impératif d'ancrage local qui devrait passer par la présentation des projets portés par les opérateurs de l'ESS auprès des communes et des intercommunalités qui souvent sont en parallèle sollicitées pour des financements complémentaires à leur projet. Nous en avions changé lors de la commission, notamment lors du jury, je crois que c'est un élément important, sur lequel nous devons rester vigilants, et la rencontre, tu le disais, entre le milieu de l'entreprise et le milieu de la solidarité, qui fait la force de ce tissu de l'ESS et qui commence à être bien étoffé sur notre département.

Les connexions avec la Région qui porte des soutiens financiers auprès des opérateurs de l'ESS doivent également rester un réflexe pour les opérateurs, via le Département, pour aller solliciter ces financements complémentaires auprès de la Région.

Mme GONZATO-ROQUES. – Effectivement, l'ancrage territorial sur les appels à projets, les projets retenus, il est chaque fois regardé de près si cet ancrage existe. Ta réflexion est pertinente concernant les connexions à faire avec les communes, les EPCI, etc., mais je crois que justement, la création du CODESS permettra d'élargir et d'enrichir notre politique de l'ESS en nous appuyant sur toutes ces compétences, toute cette expertise des territoires et du monde économique dit traditionnel.

Mme la Présidente. – Nous allons reprendre le cours habituel de notre session, je donne la parole à Christian DEZALOS afin de nous présenter les Orientations Budgétaires 2023 pour le Département de Lot-et-Garonne. Les groupes interviendrons à la suite de cette présentation



PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (DIAPORAMA P. 58)

M. DEZALOS. — Madame la Présidente. Mes chers collègues, présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires. Je rappelle simplement que l'obligation, par la loi, de tenir un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget est déjà un peu ancienne puisque cela remonte à 1992. Mais c'est depuis plus récemment que la loi a imposé la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires et c'est donc sur la base de ce rapport que doit se tenir le débat. Il y a ce rapport et il y a un certain nombre d'informations complémentaires, annexes, concernant les effectifs, l'évolution des dépenses et des recettes, concernant la dette, etc.

Nous allons aller très rapidement sur la partie chiffrée, sur la partie stratégie financière à retenir pour ce budget 2023. Un mot sur le calendrier, la Présidente l'a rappelé tout à l'heure, il y a eu une présentation mardi dernier devant le Conseil Consultatif Citoyen, il y a eu une réunion de la Commission des Finances mercredi et aujourd'hui, nous allons donc débattre de ces Orientations Budgétaires, nous débattons de ces Orientations Budgétaires, avant de pouvoir voter le 24 mars 2023 le Budget Primitif et de tenir des sessions relatives à des Décisions Modificatives ultérieurement, au mois de juin et vraisemblablement au mois de novembre.

Je précise simplement, s'agissant de l'échéance du 24 mars 2023, que normalement, nous présentons le compte administratif, qui s'appellera cette année compte financier unique, nous devrions pouvoir le présenter juste avant le vote du budget comme nous l'avons fait l'an dernier et les années précédentes, et nous ne sommes pas sûrs à ce jour de pouvoir le faire. En effet, vous le savez, nous sommes sur l'expérimentation de ce nouveau document compte financier unique et la paierie Départementale, et plus exactement, les paieries départementales du pays sont confrontées à des difficultés informatiques, le logiciel n'est pas au point, un chapitre est comptabilisé deux fois, etc. Il n'est donc pas sûr du tout, mais pas du tout, que nous puissions disposer de tout cela, de cette confrontation des Comptes de Gestion en quelque sorte et du compte administratif pour pouvoir délibérer sur nos comptes et sur le compte du payeur départemental le 24 mars. Auquel cas, nous voterons le budget, bien entendu, mais le CFU serait à l'ordre du jour du mois de juin. Pardon pour ces précisions.

Un petit rappel sur ce qu'est le budget, mais vous le savez autant que moi, simplement peut-être rappeler que le budget est évidemment un acte politique de première importance, c'est aussi un acte de prévision, je me permets d'insister là-dessus parce que qui dit prévision, dit forcément des incertitudes possibles, voire des surprises, bonnes ou mauvaises. Il faut par conséquent ne jamais perdre de vue que nous sommes sur un prévisionnel et que le Compte administratif dont nous parlions, c'est lui qui fait le constat, finalement, de la façon dont les choses sont exécutées.

Acte d'autorisation aussi, le budget. Je veux rappeler qu'il n'y a pas de dépense engagée, il n'y a pas de recette encaissée qui ait été au préalable inscrite au budget. Sans inscription au budget, la Présidente ne peut pas sortir le chéquier ou encaisser, etc. Évidemment, tout doit être contenu dans le budget ou dans les décisions modificatives.

Les orientations politiques, nous allons aller très vite sur la partie chiffrée, je veux simplement rappeler ce que la Présidente a dit, ce que mes collègues qui sont intervenues ont également évoqué, nous pouvons considérer que nos orientations politiques, nos orientations budgétaires pour 2023 s'articulent principalement autour de trois idées et de trois axes :

- la jeunesse, bien sûr, Mmes Émilie MAILLOU et Laurence LAMY en ont remarquablement parlé, la jeunesse qui est tout simplement au cœur de notre mission départementale ;
- le tissu social et citoyen, c'est-à-dire les solidarités humaines, et nous savons tous que ces dernières sont mises à mal et qu'il importe par conséquent de conforter ce tissu social et citoyen ;
- le territoire. Lorsque l'on parle de territoire, on pense souvent à ces élites politiques parisiennes qui mettent une petite note de condescendance en parlant des territoires, mais pour nous, le territoire, ce n'est pas cela. C'est quelque chose d'incarné, de charnel. Ce sont nos concitoyens, ce sont nos enfants, c'est l'avenir de la population lot-et-garonnaise et c'est pourquoi le territoire doit être soutenu et promu.

Sur les principes de notre stratégie financière, vous ne serez pas surpris si nous vous disons, comme la Présidente l'a déjà évoqué, qu'il faut veiller à préserver les grands équilibres. Il faut par conséquent contenir nos dépenses



de fonctionnement, cela va de soi. Il faut également se donner les moyens des politiques publiques que nous choisissons de mener, il faut investir, bien entendu, et vous verrez, mais vous l'avez déjà compris, qu'il y aura en 2023 des programmes d'investissement particulièrement ambitieux. Ensuite, s'agissant de la dette, nous sommes dans une stratégie depuis 5 ou 6 ans particulièrement de réduction de cette dette et nous vous proposerons en 2023 de poursuivre ce mouvement qui ne nous ramènera pas très loin de la moyenne d'endettement des départements de notre strate démographique.

Maintenant sur la présentation chiffrée de tout cela, ce budget, tel qu'il va se présenter, vous voyez quelques chiffres, je voudrais d'abord rappeler que le bilan 2022, mais nous le verrons plus en détail dans le compte administratif ou dans le CFU, s'annonce favorable pour les finances départementales, comme d'ailleurs pour tous les départements de France. Nous aurons l'occasion de détailler tout cela. Sachez simplement en 2022 que nos recettes de fonctionnement ont progressé de 6,5 % et que nos dépenses de fonctionnement n'ont progressé que de 3,8 %. Ceci permet de dégager une épargne brute conséquente en 2022, qui s'élèvera à 87 M€. Nous nous appuierons donc sur cette base solide pour construire le Budget 2023.

Pour autant, il faut dire que la visibilité n'est pas aussi dégagée que nous pourrions le souhaiter. Vous connaissez le contexte, les crises diverses, la crise sanitaire, la crise climatique, la crise militaire, la crise écologique, etc. L'économie a été mise à mal, nous connaissons une inflation jamais observée depuis 40 ans. Les banques centrales ont pris des mesures sévères de relèvement de leurs taux et la croissance s'en ressent. Le moins que nous puissions dire c'est donc qu'il y a beaucoup d'incertitudes concernant la situation économique et sociale en général et que cela risque fort d'affecter nos comptes. Nous avons bénéficié en 2022 d'une bonne dynamique de la TVA et des DMTO, deux recettes importantes pour nous qui pourraient connaître un infléchissement sensible, notamment les DMTO du fait d'un ralentissement du marché de l'immobilier que nous percevons déjà. Tous les signaux qui nous reviennent des notaires, des agences immobilières, etc., attestent de ce repli. Vous savez, on dit souvent que les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel et figurez-vous que les DMTO ne monteront pas non plus jusqu'au ciel. Il faut vraiment intégrer cela.

Je voudrais préciser en outre que la dotation globale de fonctionnement, c'est 51 M€ pour le budget départemental, ne fait pas l'objet d'indexation cette année sur l'inflation. Or lorsque vous avez une inflation à 6 %, cela veut tout simplement dire que vous avez 51 M€ de recettes qui vont connaître une réduction de fait d'à peu près de 6 %, ce qui n'est pas une bonne chose.

Côté dépenses, le Gouvernement a multiplié sans concertation préalable des décisions de revalorisation salariale ou d'allocation, qui sont certes légitimes, mais qui auront un lourd impact sur nos finances départementales. Et dans ce panorama général, je voudrais aussi rappeler ce que disait en octobre dernier le Président des Départements de France, François SAUVADET, qui s'adressait à la Première ministre, Madame BORNE, en lui disant, je le cite mot pour mot : « Je vous le dis tout net, Madame la Première ministre, non, les départements ne se portent pas bien ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Président des Départements de France. Et après avoir porté cette phrase forte, il a évoqué tout ce que la Présidente a également évoqué, c'est-à-dire l'explosion prévisible de nos dépenses en raison de l'inflation, avec le dégel du point d'indice, avec les coûts de l'énergie, la revalorisation du RSA, les primes Ségur, la prime de feu des pompiers, bref toutes les mesures décidées au niveau gouvernemental, qui sont encore une fois souvent légitimes, mais qui impacteront les budgets.

Ceci peut paraître contradictoire avec le constat que je faisais, pour notre Département en tout cas, de l'exécution du Budget 2022, mais je crois qu'il faut entendre cet appel à la vigilance du Président des Départements de France, cette mise en garde en quelque sorte.

Il faut par conséquent poursuivre la stratégie financière à laquelle nous tenons depuis plusieurs années, à savoir préserver nos capacités d'action par une gestion rigoureuse des ressources en privilégiant l'autofinancement pour nos investissements et en calibrant nos programmes d'action de façon ambitieuse, mais ciblée et prudente.

J'ajoute, et je sais que cela peut faire débat entre nous, mes chers collègues, que nous pouvons nous réjouir, me semble-t-il, d'avoir pu réduire notre endettement d'environ 25 % en 5 ans, ce qui pourra si nécessaire nous donner des marges d'investissement pour accélérer les transitions, énergétiques notamment.

Globalement, le budget dépasse pour la première fois les 500 M€, vous l'avez vu, c'est une progression encore une fois sur le prévisionnel, nous sommes bien d'accord, c'est une progression de 38 M€, soit 7,4 % par rapport aux crédits que nous avions votés en 2022, c'est-à-dire au BP et aux décisions modificatives. Une augmentation



de 25 M€ soit 6,6 % en fonctionnement, et 13 M€, soit 12,8 % en investissement. À noter peut-être le Développement social, vous savez que c'est le poste majeur de notre budget. La part fonctionnement, si nous ne prenons que le fonctionnement, représente 51 %, un léger tassement par rapport à l'an dernier où nous étions à 53 %.

Nous passons aux dépenses prévisionnelles de fonctionnement. 399 M€ de dépenses prévus, c'est une augmentation, comme c'est indiqué là, de 8,5 % par rapport à ce que nous avions inscrit au BP 2022, mais une progression de 6,6 % si nous considérons BP et décisions modificatives. La progression serait de 5,7 % pour les dépenses de développement social, qui représenterait pour le seul fonctionnement 65 % de nos dépenses, donc je vous disais, un léger tassement de la part relative des dépenses sociales. Parmi ces dépenses sociales, il est à noter que les allocations individuelles de solidarité progresseraient plus faiblement qu'auparavant, de 3,8 %, tout de même à hauteur de 122 M€ pour les trois AIS qui se répartissent de la façon suivante : 45 M€ pour l'APA, 13 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap et 64 M€ pour le RSA.

Il est prévu dans ces dépenses de fonctionnement une augmentation de 5 % des charges de personnel, à hauteur, je vous l'ai dit, de 64 M€, permettant de faire face aux augmentations indiciaires, mais aussi, et cela a été évoqué ce matin, aux besoins en ressources humaines pour la mise en place du SLIME, le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise d'Énergie, pour la révision du PDH également, pour la démographie médicale. Bref, si je crois bien compter, cela fera cinq postes ouverts sur ces trois volets cette année. Pour la Protection de l'Enfance également.

Augmentation de 45 % de la dotation de fonctionnement des collèges en rapport bien sûr avec l'inflation des charges énergétiques et alimentaires, une augmentation, enfin, de 5 M€ des charges de gestion courante du Conseil départemental pour à peu près les mêmes raisons. Vous vous doutez bien que pour le fonctionnement du Conseil départemental, des 153 biens qu'il possède, des 15 bâtiments administratifs, des 28 collèges, etc., les charges de gestion courante sont sérieusement à la hausse.

Enfin, je rappelle qu'au regard de la perte de notre pouvoir fiscal et du caractère aléatoire de certaines de nos ressources, nous avons adopté l'an dernier une pratique de mise en réserve temporaire de ressources pour faire face à des dépenses imprévues ou à d'éventuelles pertes de recettes en période d'instabilité. Nous proposons d'abonder la réserve de 5 M€ constituée en 2022 de 5 M€ supplémentaires et j'ajoute que cette précaution, cette réserve, est d'ores et déjà fléchée sur un certain nombre de choses qui ont été évoquées, 1,5 M€ de contributions supplémentaires et unilatérales du Conseil départemental, mais il y a aussi tout ce qui est annoncé en matière d'aide à domicile et de plan EPHAD, qui seront gagés par les crédits que nous mettons sur ces réserves.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à 415 M€. C'est une progression de 3,4 % par rapport au budget total que nous avions voté en 2022, si nous considérons encore une fois le BP plus les décisions modificatives. Donc progression de 3,4 %, mais en recul 5,4 % par rapport aux recettes que nous avons effectivement encaissées en 2022.

Les hypothèses que nous retenons pour la construction du budget évoqué l'autre jour en Commission des Finances, et je comprends que l'on puisse en discuter, tout d'abord, concernant les DMTO, nous retenons l'hypothèse de percevoir une recette de 45 M€, en retrait par rapport à la recette de 63 M€ Que nous avons effectivement encaissée en 2022, mais c'est assez conforme à la moyenne annuelle des DMTO perçus entre 2017 et 2022 qui s'établit à 46 M€. Vous voyez donc que nous sommes dans cette trajectoire.

Autre hypothèse, nous proposons d'inscrire pour la recette TVA compensatoire, l'ancienne taxe sur le foncier bâti, 114,4 M€, en progression de 5,14 % par rapport à la recette encaissée en 2022. Nous pourrons en discuter. Nous sommes dans un contexte inflationniste de 5 à 6 % et s'il y a un maintien de l'économie, nous devons pouvoir dégager une recette un peu plus forte que celle que nous avions en 2022. DGF non indexée, je vous l'ai dit.

Donc sur ces bases prévisionnelles, vous avez bien compris que nous sommes en train d'envisager un phénomène de ciseau avec une progression des recettes sensiblement à la baisse par rapport à la progression des dépenses. Nous aurions donc sur ce schéma une épargne brute de 26 M€ en comptant les 10 M€ d'épargne réserve. 26 M€, c'est juste ce qu'il faut pour rembourser le capital des emprunts. Vous voyez que nous serons bien loin des 87 M€ d'épargne brute que nous avons encaissé en 2022.



Les dépenses prévisionnelles d'investissement, vous les avez avec ventilation sur nos différentes compétences et sur nos différents champs d'intervention. 114 M€ hors reste à réaliser. Si nous déduisons l'annuité en capital de la dette qui est de 25,4 M€, les dépenses nouvelles d'équipement s'établiraient à 89 M€ contre 73 M€ votés en 2022. C'est donc une progression de 22 %. Je précise que nous pouvons ajouter aux 89 M€ les 10 à 11 M€ de reste à réaliser qui conduisent aux 100 M€ qui ont été évogués tout à l'heure.

Tout ceci confirme le choix du Département de poursuivre un très haut niveau d'investissement, un niveau élevé qui est en adéquation avec les programmes que nous avons inscrits à notre PPI et un niveau élevé qui est rendu possible par la progression exceptionnelle de la capacité d'autofinancement de la Collectivité, liée aux résultats dégagés en 2021 et 2022, mais encore une fois, vous avez compris que cela ne montera pas jusqu'au ciel et que cela peut fortement redescendre.

Notez à titre d'illustration que par rapport au réalisé 2022 :

- nous inscrirons 3,5 M€ supplémentaires de crédits pour le logement, pour les EHPAD et pour les maisons de santé pluridisciplinaires ;
- nous inscrirons 16 M€ pour les travaux du Plan Collèges, contre 7 M€ réalisés en 2022. Nous sommes donc vraiment dans le dur et dans l'effort significatif en matière de Plan Collèges dès 2023 ;
- nous inscrirons, si vous le voulez bien, 35 Me pour les infrastructures contre 23 réalisés en 2022 et dans ces 35 M€, nous retrouvons bien entendu 29 M€ pour les routes, c'est notre dépense obligatoire, et 5 M€ pour le transbordeur de Fumel qui est à l'ordre du jour comme vous le savez.

Par ailleurs, car nous ne limitons pas nos interventions à nos compétences obligatoires, nous intervenons également, et significativement, sur un certain nombre d'opérations partenariales. À ce titre, pour les travaux de la RN 21, la section Monbalen-La-Croix-Blanche qui va être mise en travaux cette année, nous inscrivons 3,6 M€.

Au dernier constat, la dette est de 690 € par habitant en Lot-et-Garonne, contre 560 € par habitant pour la moyenne de la strate, c'est-à-dire les départements de 250 000 à 500 000 habitants. Donc avec une prévision de recours modéré à l'emprunt de 10 M€ en 2023. L'encours des dettes diminuerait donc et se situerait à 204 M fin 2023, ce qui nous rapprocherait sensiblement de la moyenne.

Je termine avec deux diapositives. La première porte sur les recettes prévisionnelles d'investissement hors autofinancement, tout ceci résume ce que nous avons déjà dit. Nous sommes sur des recettes hors autofinancement d'un peu plus de 20 M€, c'est-à-dire les subventions d'équipement, les versements du fonds de compensation de la TVA à hauteur d'un peu plus de 10 M€. 10,5 M€ également de recours à l'emprunt en 2023, je vous ai dit que cela diminuerait notre encours de dette à 204 M€, et pour le reste, bien entendu, c'est de l'autofinancement qui assurerait l'équilibre de la section d'investissement. C'est exceptionnel, c'est encore une fois rendu possible par les excédents que les exercices 2021 et 2022 ont pu dégager.

Pour terminer, le PPI, c'est assez peu lisible à l'écran, mais vous l'avez dans votre document, vous voyez qu'en 2023, ce que nous venons de dire permet d'envisager le financement de ce qui est inscrit en 2023 dans notre PPI, mais vous voyez aussi que la barre est haute pour les exercices à venir et donc, cela dépendra des ressources dont nous pourrons disposer. Nous avons mis une petite ligne en pointillés, qui est un peu énigmatique, mais qui est purement arbitraire. C'est de dire que nous situons notre capacité moyenne à intervenir chaque année à ce stade de 65 M€. Quand c'est plus favorable, nous pouvons aller plus loin, bien entendu. Bref, nous situons un peu les choses. Nous rappelons également que nous avons un PPI, c'est-à-dire des engagements que nous prenons de réaliser un certain montant chaque année. Tout cela doit tenir compte aussi du fait que nous ne sommes jamais sur une exécution à 100 % et que par conséquent, cela se traduit souvent par un glissement d'opérations sur un temps plus long. J'en ai terminé, Madame la Présidente, Chers Collègues.

Mme la Présidente. – Je vous remercie, M. DEZALOS. Je suppose qu'il y a des interventions. M. CHOLLET.

M. CHOLLET. – Il est 11 heures. Madame la Présidente, nous n'avons pas très bien compris quel était dans le fait de positionner ces deux présentations fortement intéressantes, effectivement, sur la jeunesse et sur l'ESS, entre votre discours et le discours qui nous occupe aujourd'hui, qui est de discuter des Orientations Budgétaires.

Mme la Présidente. – Justement, puisque nous parlons d'Orientations Budgétaires, face à des chiffres, il y a des politiques qui sont menées par notre Collectivité et il me semblait important, en tout cas aujourd'hui, de mettre en avant la politique Jeunesse qui est une orientation politique forte, qui sera donc votée budgétairement en mars



prochain, ainsi que l'ESS puisqu'il y avait aussi des engagements de notre majorité lors de la précédente campagne sur des mesures importantes en termes de politique Jeunesse et politique de l'ESS. Il me semblait donc intéressant de pouvoir faire ces présentations avant d'entrer dans les débats autour des propositions budgétaires qui seront effectivement proposées en mars prochain. Mais je pense que nous vous avions informés de ce déroulé.

M. CHOLLET. – On nous avait informés, mais on ne nous avait pas expliqué. Nous aurions plutôt vu cela après. Vous l'avez fait avant, ce n'est pas grave.

Mme la Présidente, mes chers collègues,

Le groupe 100 % Lot-et-Garonne souhaite apporter tout son soutien à la population turque et syrienne suite aux récents séismes en vous proposant une motion. Également nous souhaitons apporter tout notre soutien à la population ukrainienne, en effet il y a un an, jour pour jour, aujourd'hui a eu lieu l'invasion de l'Ukraine par la Russie initiée par ordre du président russe Vladimir Poutine, bouleversant l'équilibre géopolitique de notre monde.

Le groupe est également solidaire avec la communauté éducative suite au drame qui s'est déroulé au lycée saint Thomas d'Aquin à Saint-Jean-de-Luz. Toutes nos pensées vont également à la famille de cette professeure et à ses élèves, et à tous les élèves du lycée.

Dans cet effroyable contexte politique international, nous cherchons des bonnes nouvelles et malheureusement elles ne viennent pas du CDEN. Nous souhaitons partager notre déception après ce Comité Départemental de l'Éducation Nationale avec les élus et les parents d'élèves ainsi que les enseignants suite à l'adoption de la carte scolaire qui ferme 15 classes pour en ouvrir 7.

A contrario, nous tenons à féliciter M. WINCKER pour sa troisième année consécutive dans le club très fermé des 120 start-up les plus dynamiques de France. C'est la dynamique Lot-et-Garonne qu'il faut souligner, réunie au sein de la FrenchTech 120, son entreprise « Ultra Premium » est la seule société lot-et-garonnaise à détenir ce label au coq rouge et nous espérons par la suite que d'autres entreprises le rejoignent.

Chaque année, en DOB, nous nous réunissons pour préparer l'avenir des actions du Département envers l'ensemble des acteurs du territoire, plus globalement les Lot-et-Garonnais. Je voudrais commencer par mettre en évidence la bonne santé financière du Département. J'ai bien conscience des enjeux climatiques et géopolitiques ainsi qu'économiques qui se jouent actuellement, mais au regard des données chiffrées que vous nous avez communiquées, le Département n'a jamais prévu un budget aussi élevé que celui-ci dont nous allons discuter soit 513,5 M€ pour 2023. Il nous semblait que le plafond des 500 M€ ne serait pas atteint aussi rapidement et aussi intensément.

Cette bonne santé financière offre la possibilité au Conseil départemental de se donner les moyens de promouvoir et soutenir financièrement les projets de nos communes et de leurs communautés de communes et d'agglomération confirmant le statut de véritable moteur pour l'ensemble des projets concernant le Lot-et-Garonne. Toutefois, si on vous écoute, la situation financière du Département est toujours en péril. Il est temps d'arrêter de faire croire aux acteurs du territoire et plus globalement aux Lot-et-Garonnais que le Département va mal financièrement. Il va très bien. Presque trop bien.

Mais comment en êtes-vous arrivé à ce niveau de recettes jamais atteint ? Un rappel historique concernant la taxe foncière du département : en 2016, seuls 16 départements ont augmenté leur taxe foncière entre 2016 et 2017. C'est le cas notamment de notre département (+21,25 %), de la Moselle (+10,47 %) et des Ardennes (+10,23 %) qui enregistrent les trois plus fortes hausses sur un an au moment où le gouvernement de M. Manuel VALLS s'attaque aux collectivités locales en diminuant leur DGF : c'était sous le quinquennat de François HOLLANDE qui avait récupéré 13 Md€ sur le dos des collectivités locales.

Cette augmentation de la taxe foncière sur ces dernières années s'accompagne aussi par la hausse des recettes des DMTO qui favorise la bonne santé financière de notre Département ainsi que la compensation de la perte de la TFB par une fraction de la TVA permettant d'engendrer 108 M€ au lieu de 99 M€ dès 2021.



En effet, à la lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023, force est de constater que depuis 2019, le Département ne cesse de dégager des marges financières qui placent les finances départementales sur une trajectoire très favorable.

Au regard des trois derniers comptes administratifs ainsi que le dernier ROB en notre possession, entre 2019 et 2022, nous avons connu une augmentation de 140 % concernant l'épargne nette du CD. En 2019, nous avions 25,4 M€ en épargne nette réalisée et en 2022, nous sommes à 61 M€.

Alors, que faire de ces marges financières conséquentes ?

Votre diaporama sur la jeunesse la place au cœur de vos ambitions et nous vous rejoignons là-dessus. Nous avons pu répertorier plusieurs actions telles que le Pass bonne conduite, le CD des jeunes, ce sont des actions reconduites et non des nouveaux projets pour la jeunesse.

Nous vous proposons certes d'accompagner les jeunes avec ces dispositifs, mais d'apporter aussi des solutions en ce qui concerne la difficulté en matière d'habitat pour les étudiants et apprentis en difficulté en Lot-et-Garonne.

Notre axe de conduite au groupe 100 % Lot-et-Garonne est de réfléchir à l'avenir de ces jeunes, mais aussi de ne pas oublier les personnes âgées de notre territoire. En 2022, 48 % de notre population avait plus de 60 ans. Cette donnée chiffrée n'est pas à minimiser au regard de la population vieillissante, les séniors doivent être aussi au cœur de nos ambitions tout comme la jeunesse.

Il existe aujourd'hui 74 infrastructures au sein du Lot-et-Garonne pour accueillir nos séniors. En 2020, on comptabilisait environ 112 000 Lot-et-Garonnais ayant plus de 60 ans.

Tous les signaux sont au rouge. Plusieurs fédérations représentant les directeurs des EHPAD alertent les pouvoirs publics sur la fragilité financière de leurs structures. Elles craignent que certains établissements se retrouvent en cessation de paiements ou, pire, doivent fermer leurs portes.

Face à cette montée d'incertitude et d'inquiétude de la part de nos séniors, comment comptez-vous réellement attribuer cette dotation exceptionnelle, Madame la Présidente, comme vous le proposez à la page 320 dans le chapitre « Bien vieillir » ?

Au regard de cette inquiétude croissante, nous avons également cherché à nous rapprocher de nos associations de service d'aide et d'accompagnement à domicile au sein de nos cantons.

Lors de la première CP de 2023, vous avez mentionné la difficulté réelle de recrutement, mais aussi de gouvernance et de financement pour les services d'aide à domicile.

Pour rappel, un arrêté est paru le 4 janvier 2023 concernant les avenants 51 et 52 et bientôt 54, portant sur l'extension d'un avenant à la convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile qui a pour objet la revalorisation de la valeur du point qui passe ainsi de 5,51€ à 5,62€.

Il semble nécessaire que la Présidente du Conseil départemental veille à entretenir des relations directes avec les présidents de nos associations de la branche d'aide et d'accompagnement à domicile.

Nous avons pu échanger avec eux, certaines seraient très intéressées par la possibilité de recevoir des allocataires du RSA, même si ces candidats ne possèdent aucune formation, car ces associations peuvent assurer ces formations à l'inverse de ce qui a été affirmé lors de la dernière CP.

Ces associations ont également souligné leur intérêt de disposer d'une flotte de véhicules gérés par des organismes externes afin de pouvoir apporter une meilleure attractivité, dans ce domaine où le recrutement reste très difficile.



Sur la base du modèle organisé par le Pôle Emploi d'Aiguillon, efficace, il est donc possible de créer une synergie entre les recruteurs et les candidats, notamment en invitant des candidats qui auraient confirmé leur attrait envers ce domaine.

Nous pouvons lire dans le ROB que la quasi-totalité des équipements sportifs utilisés par les collégiens appartient à des communes, mais qu'en est-il des 4-5 gymnases qui se trouvent en urgence absolue comme le gymnase de mon collègue Arnaud Devilliers ?

Rester dans ses compétences et assumer ses responsabilités c'est aussi servir la jeunesse, vous avez largement les masses financières pour restaurer rapidement ces gymnases.

Lors des diverses assemblées, nous vous l'avons déjà dit que les recettes des DMTO n'allaient cesser de s'accroître et continuer à dégager des marges financières conséquentes pour le Département, mais là encore vous n'avez pas écouté. En effet si je reprends notre discours lors du DOB 2022, je cite « vous avez surestimé les dépenses, c'est assez facile de sous-estimer les recettes et de surestimer les dépenses, mais là, vous commencez à exagérer. » Cette année vous dépassez les bornes.

En effet en 2023, vous recommencez en estimant les recettes des DMTO à 45,5 M€. Pour rappel, lors des BP 2021 et 2022, vous aviez estimé les recettes des DMTO à 40,4 M€ et 45 M€. Or, en 2021 c'était 58,5 M€ et en 2022 c'est 63,4 M€, soit 2 ans de suite, un décalage de plus de 18 M€.

Nous n'excluons pas qu'il puisse y avoir une baisse des DMTO en 2023. Toutefois j'aimerais énoncer quelques chiffres ici présents : l'assiette des DMTO de droit commun s'élève à 108,2 M€ en janvier 2023 à titre de comparaison en janvier 2022, elle s'élevait à 108,3 M€.

Toutefois, en prenant en compte le rapport sur la situation des finances publiques locales annexé au PFL 2023, nous pourrions perdre 10 % des DMTO des 63,4 M€ en 2022, ce qui équivaut à 57 M€ en recette de DMTO, nous sommes loin des 45 M€ que vous prévoyez, et par conséquent reste encore le produit des DMTO, 3ème recette la plus élevée.

Avant que vous nous le rappeliez, nous savons pertinemment que le CD47, comme les autres conseils départementaux n'a plus de levier fiscal et que la CVAE est supprimée en 2023, mais qu'elle sera reversée aux collectivités avec une compensation territorialisée.

Nous vous proposons de nouveau notre projet FACIL + qui pourrait être indexé sur les DMTO pour son financement. Il permettrait de promouvoir véritablement les territoires en accordant les 5 M€ par an pendant 3 ans que nous demandons.

Nous sommes le 24 février et si je ne m'abuse, la fin pour le dépôt des dossiers arrive à son terme le 28 février 2023 soit dans quelques jours et nous n'avons eu aucune information. Cette commission de solidarité a un rôle fondamental pour éviter certaines dérives et nous regrettons qu'elle ne soit pas encore convoquée.

Là aussi, je déplore le manque d'informations fournies par votre majorité. Rappelons également que lorsque nous étions à la DM2, vous avez mentionné un document comprenant des décisions de l'État qui engendrent une hausse des dépenses de fonctionnement pour le Département passant de 20 M€ à 25 M€.

J'ose répéter vos mots « la majorité travaille en toute transparence avec vous ». Or, vous aviez déclaré que vous nous feriez parvenir ledit document, mais jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons toujours rien reçu.

Concernant le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2023, nous sommes heureux d'avoir pu lire que vous avez décidé d'entreprendre une démarche pour promouvoir le territoire.

Pourtant si l'on prend le PPI de 2023, seulement 3,45 M€ sur 88 M€, ce qui équivaut à 3,9 %, néanmoins si nous prenons également le développement des solidarités territoriales (3,43 M€) cela équivaut à 6,88 M€ soit 7,8 % du budget d'investissement. Toutefois, nous avons entendu, et cela est dans le rapport, la nécessité d'un travail de fond sur l'attractivité territoriale en partenariat avec les principaux acteurs concernés, mais nous serons très intéressés, comme de nombreux maires à participer à ce travail d'attractivité territoriale.



Enfin, il convient de vous exposer les marges financières que nous avons estimé possible de dégager, avec des références un peu différentes.

Plusieurs pistes éventuelles que je vais vous mentionner, premièrement au regard des chiffres énoncés au sein du ROB 2023, nos recettes de fonctionnement s'établissent en 2022 à 444 M€ alors que nos dépenses de fonctionnement s'établissent à 378 M€ soit 66 M€ et non 60 M€ comme vous l'indiquez à la page 288 soit 6 M€ utilisables pour des projets et pour le FACIL+.

Nous pouvons lire à la page 288 du ROB « le résultat de la section de fonctionnement équivaudrait à 60 M€ d'excédent. En tenant compte du résultat antérieur reporté, le solde d'exécution de la section s'établirait à plus de 100 M€ » soit au moins 40 M€ en 2022. Je trouve que ce débat n'a pas eu lieu en commission des Finances sur l'importance du résultat antérieur reporté.

Nous savons pertinemment et nous aurons confirmation, ou non, fin 2023 que l'ensemble de l'enveloppe des 88 M€ d'investissement ne sera pas utilisé, au lieu de reporter la totalité sur le budget de l'année prochaine soit 2024, reports largement excessifs, 40 M€ cette année, pourquoi ne pas conserver cette partie pour aider les communes et l'ensemble des Lot-et-Garonnais qui souffrent.

Vous vous prononcez fièrement d'avoir une bonne gestion des finances. Nous disons de façon très claire que cette gestion prudentielle équivaut à hypothéquer l'avenir. Le CD47 doit être un phare guidant et soutenant les communes, les EPCI et l'ensemble des Lot-et-Garonnais.

Je vous remercie pour votre attention.

M. DUFOURG. - Mme la Présidente, mesdames et messieurs les conseillers départementaux, chers collègues,

Nous apportons tout notre soutien à la population turque par rapport à cette catastrophe.

Revenons sur la ligne LGV, encore et toujours le retour du bâton. Il concerne le contribuable et les entreprises du Lot-et-Garonne, déjà surchargés au niveau financier. Au vu de la vitesse réglementée à 80 km/h, notre Canton de Tonneins n'est pas concerné, toutes ces décisions prises sans concertation sur la taxe aux Communes nous gênent en tant qu'élus, ce projet dénature notre paysage. Où sont les associations de défense de l'environnement qui étaient tant préoccupées par le lac de Caussade et qui ont mené beaucoup d'agriculteurs devant les tribunaux? Aujourd'hui, c'est tout de même une tranchée de 100 mètres de large sur tout le département qui va le traverser. De plus avec des taxes reportées sur nos contribuables, quels qu'ils soient, au niveau des impôts fonciers ou au niveau des entreprises. Je pense qu'il y a tant de choses à faire dans notre département sur les infrastructures. Nous y travaillons, mais cela aurait peut-être été mieux accepté par nos contribuables de travailler sur nos routes et nos voies ferrées actuelles que sur ce projet. Il est bien pour certains, mais pas pour tout le monde. Sur mon canton, la commune de Labretonie, par exemple, ne voit aucun avantage pour elle en particulier. En effet, j'ai été interpellé lors des vœux sur ce projet et nous l'avions nous aussi appris par les journaux.

Le sujet à l'ordre du jour, le pouvoir d'achat. Nous constatons encore des abus au niveau alimentaire, les agriculteurs sont les premiers concernés par les cours des marchés céréaliers en dents de scie. Sachez que la céréale a de nouveau chuté, aujourd'hui les cours du blé s'élèvent à 290 €/tonne, le maïs à 295 €/tonne. Ce ne sont plus les prix de 400 et 500 €/tonne de novembre dernier. Il en est de même avec le maraichage, mais les intrants et les carburants n'ont pas baissé. Je pense qu'il y a une non réglementation de tous ces envolements, ces enchainements d'augmentation dans les commerces, dans nos boulangeries, bien sûr, par les fluides, je comprends, mais pas que. Je m'aperçois que nos agriculteurs souffrent et auront du mal à redémarrer l'année 2023. Il y a déjà des problèmes dans nos campagnes, nous en saurons davantage ce soir lors d'une réunion syndicale à laquelle je ne prendrai pas part, mais je serai présent puisque j'ai été invité.

J'aurais également un mot à dire sur les producteurs, élevages canards et autres, par rapport à la grippe aviaire. Ce n'est pas tant un reproche, mais peut-être faudra-t-il se pencher sur la situation puisque bon nombre d'éleveurs reviennent vers nous par rapport à une aide qui n'existe pas en Lot-et-Garonne sur les tests par les laboratoires, qui sont obligatoires pour ces élevages. Certains producteurs se tournent donc vers moi, et d'autres personnes certainement, à ce sujet. Il serait donc peut-être bien d'en discuter lors d'une commission agricole. Sur ce, je vous remercie, je ne parle pas des chiffres, tout a été dit.



Mme la Présidente. – Avec quels chiffres êtes-vous d'accord, les miens ou ceux de M. CHOLLET ? C'est ce qui m'intéresse.

M. DUFOURG. – Je reste neutre.

Mme la Présidente. – Bravo! Peut-être M. DEZALOS va revenir sur des déclarations de M. CHOLLET? Je souhaiterais ensuite également revenir sur certaines choses.

M. DEZALOS. – Peut-être un propos là-dessus, très simplifié, au nom du Groupe pour dire qu'évidemment, chaque groupe, et personne ne s'en est privé, saisit ce Débat d'Orientations Budgétaires pour décliner les perspectives et les propositions qu'il fait, c'est normal. Pour nous, ce Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de rappeler notre fidélité aux engagements qui ont été pris, notamment à l'occasion des confrontations électorales, c'est fait pour cela. Nous nous attachons donc à réaliser, à mettre en pratique les engagements qui ont pu être pris. En découlent une palette d'initiatives et un niveau d'investissement très élevé, dont nous venons de parler et dont nous parlerons encore sans aucun doute.

Dans tout cela, je voudrais également dire au nom du Groupe combien il est difficile d'avoir des ambitions localement quand par ailleurs le Gouvernement et l'État contrarient la réalité de ce qui est attendu sur les territoires. Je pense bien entendu, cela a déjà été évoqué ce matin, aux fermetures de classes dans nos écoles. Des décisions qui ont été prises récemment et je pense que c'est un mauvais coup, en effet, pour le territoire dont nous parlions tout à l'heure, pour la jeunesse également. C'est vraiment un très mauvais signal qui est envoyé.

Notre jeunesse a souffert des différents confinements, elle a été profondément marquée, elle a été meurtrie aussi, avec parfois la sensation d'années volées. Notre responsabilité est de redonner espoir à cette jeunesse, de lui redonner confiance. C'est ce qu'elle est en droit d'attendre de nous et pour paraphraser Jaurès qui s'était adressé, vous le savez, à la jeunesse, il avait eu des mots forts en lui disant qu'elle avait le droit d'être exigeante. Nous pouvons reprendre cela, elle a le droit d'être exigeante à notre égard et ce qui a été dit ce matin sur nos engagements en faveur de la jeunesse, va donc, je crois, dans le bon sens.

Le tissu social et citoyen, nous en avons parlé, oui, c'est important, il n'y a pas de démocratie sans solidarité humaine, et c'est même là le cœur de la promesse républicaine.

Enfin, le territoire, son soutien, sa promotion, c'est essentiel à l'heure des transitions multiples qui nous affectent.

Donc pour la majorité départementale, nos ambitions doivent être menées avec le souci qu'un euro dépensé soit un euro utile, c'est toute la question, c'est tout le sujet, avec la prudence que le contexte impose, j'ai entendu « prudence prudentielle » ce matin, cela aussi, c'est sujet à discussion. Nous estimons que c'est par un juste équilibre entre prudence et ambition que nous pouvons être utiles aux Lot-et-Garonnais.

Sur des points plus précis qu'a évoqué le Président du groupe 100 % Lot-et-Garonne, sur les DMTO, très franchement, lorsque nous faisons l'hypothèse d'une recette DMTO de 45 M€ nous ne sommes pas outrancièrement pessimistes et irréalistes là-dessus. Je voudrais rappeler ce que nous avons perçu dans les dernières années en matière de DMTO: nous étions à 36 M€ en 2017 et en suivant à 31, 39, 42, 43. Alors oui, 58 et 63 M€ ces deux dernières années, mais reconnaissons que c'est vraiment exceptionnel et qu'il y a aujourd'hui des signaux chez les notaires, chez les agents immobiliers qui nous disent de faire attention. Également à l'Association des Départements de France et ailleurs, nous sommes tout de même invités à la prudence de ce point de vue. C'est donc ce que nous mettons en pratique.

Par ailleurs, vous avez remarqué que s'agissant de la TVA, dont nous reconnaissons en effet que nous avons bénéficié de sa dynamique cette année et l'année précédente aussi dans une moindre mesure, mais nous mettons une progression de 5 à 6 % prévisible sur la TVA, nous ne sommes donc pas outrancièrement prudents là-dessus.

Mais après, ce que je voudrais dire, parce que nous avons l'impression, à entendre le Président Pierre CHOLLET, que la majorité départementale, l'exécutif, ne fait rien pour les Lot-et-Garonnais, ne fait rien pour le Lot-et-Garonne. Je pense que nous sommes présents, nous répondons présents sur nos compétences obligatoires. Nous y sommes sur les compétences obligatoires et je rappelle tout de même que le Département a aujourd'hui une compétence d'attribution. Il n'a plus la compétence générale, il ne peut pas intervenir sur tout, vous le savez



bien, notamment sur le terrain de l'économie, il ne peut plus intervenir, à l'exception de l'agroalimentaire, l'agriculture, etc., mais voilà.

Sur les compétences obligatoires, le Département est présent. Il est présent sur le champ social, cela a été dit ce matin, c'est souvent évoqué, nous avons des schémas : schéma pour les familles, schéma pour la Protection de l'Enfance. Nous avons des actions qui découlent de tous ces engagements et de tous ces schémas. Nous sommes sur le terrain social et vous voyez bien ce que cela représente budgétairement. Nous y sommes sur les collègues qui sont une compétence pleine et entière. Lorsque nous disons que nous engagerons cette année sur le Plan Collèges 16 M€, vous vous rendez compte, 16 M€, c'est plus qu'un doublement par rapport à ce qui a été réalisé. Bref, nous sommes présents là-dessus.

Lorsque les collèges rencontrent des difficultés en raison de l'inflation, etc., et que nous nous proposons de mettre 5 M€ de plus, nous sommes sur cette compétence. Comme nous sommes sur la compétence des routes, nos 3 000 kilomètres de routes départementales, nous sommes présents. 35 M€ inscrits cette année, 29 sur les routes, le transbordeur, etc.

Nous sommes donc vraiment présents là, mais je voudrais dire aussi que nous sommes présents sur quantité de champs d'intervention pour lesquels nous pourrions dire que ce n'est pas notre compétence. Nous y sommes pourtant. Nous sommes sur de grandes opérations partenariales, cet après-midi, nous allons visiter le chantier de Camélat. Nous y sommes lourdement. Je me tourne vers M. Daniel BORIE et vers Mme Bénédicte LAURENS (DGA des Infrastructures et de la mobilité), nous pourrons vous donner les chiffres précis de nos engagements. Nous sommes sur un tiers de ces réalisations.

Comme nous avons été sur un tiers de la réalisation du péage autoroutier, qui fonctionne aujourd'hui. Nous y avons mis 7 M€. Nous sommes donc là-dessus, nous serons sur Monbalen-La-Croix-Blanche, comme nous serons sur Artigues par la suite, etc. Nous sommes donc sur des opérations importantes.

Nous sommes sur le soutien aux communes et intercommunalités de différentes façons. Le FACIL focalise toutes les discussions là-dessus. Je crois que la Présidente a dit, elle le redira sans doute, que des évolutions seront possibles, qu'il y aura une évaluation. Mais je veux tout de même rappeler que le FACIL qui a été mis en place a constitué une simplification heureuse d'un maquis que nous avions auparavant de régimes d'aides, il y en avait 16 ou 17, je ne sais plus. De l'ordre a donc été mis là-dessus et par ailleurs, des efforts budgétaires ont déjà été réalisés. La Présidente n'a jamais dit que c'était pour solde de tout compte et définitivement. Si les choses doivent évoluer, elles le pourront, mais il ne faut pas dire que nous ne soutenons pas les communes, encore une fois.

Mais il faut également se sortir de cette idée qui prévalait peut-être il y a 10, 15 ou 20 ans, le Département, le Conseil général était un peu considéré comme une vache à lait, comme un guichet. J'ai connu cela en tant que Maire, j'ai connu la période où effectivement, nous pouvions chaque année obtenir deux subventions pour des opérations communales. Tout cela est derrière nous, mais il y a encore des séquelles, si je peux dire, c'est-à-dire que l'on considérait avant tout le Conseil général comme un distributeur de moyens.

Il le reste dans une mesure bien moindre qu'auparavant, mais il reste présent. Et il reste présent aussi, pas seulement financièrement. Lorsque nous parlons de l'assistance technique apportée aux communes, franchement, lorsque vous interrogez les maires, ils sont très preneurs de tout cela et lorsque la Présidente dit que nous travaillerons à une possible Agence Départementale d'Assistance Technique aux Communes, franchement, c'est du concret.

Voilà ce que je voulais dire. Nous avons parlé du FACIL, des DMTO, pour l'instant, et pour ce qui me concerne, c'est tout ce que j'avais à dire, Présidente.

M. HOCQUELET. – Je ne vais pas être long, car le Président DEZALOS a à mon avis fort bien répondu. Deux points par rapport à l'intervention de Pierre CHOLLET. La Présidente a répondu sur l'ordre des dossiers, je crois effectivement que nous mettons des dossiers avant les finances, non pas que l'intendance doit suivre, mais ce ne sont pas les finances qui déterminent la politique. Je crois que le symbole est assez fort et je remercie la Présidente d'avoir pris cette décision.

Par rapport au reste, je remercie Pierre CHOLLET du quitus qu'il nous a donné depuis 2019 sur la magnifique évolution des finances du Département. De mémoire, je ne suis pas très vieux, mais plus très jeune, je n'ai pas



souvenir d'avoir entendu la Droite féliciter la Gauche d'être bonne gestionnaire. Donc vraiment, je le remercie, c'est une première nationale, je suis sûr que ce n'est jamais arrivé.

Mais vous sous-entendez qu'il y a une cagnotte, c'est ce qui est assez désagréable, et que nous serions frileux, que nous accumulerions les noisettes en laissant les Lot-et-Garonnais dans la difficulté. Vous avez parlé de la dynamique des DMTO et de la TVA en disant que nous pourrions indexer dessus. Indexer à la hausse et à la baisse, nous sommes bien d'accord? Oui. Je dis à mon collègue Pierre CHOLLET de demander à son collègue de gauche, géographiquement, au Maire de Villeneuve-sur-Lot. Je surveille les DMTO parce que les mairies, enfin moi et tous les maires bien sûr, au moins chez nous, peut-être pas à Villeneuve-sur-Lot parce que c'est la plus belle bastide de l'Aquitaine évidemment, cela ne baisse peut-être pas. Mais je peux vous dire que depuis le mois de septembre, il y a d'autres maires ici, Mme CASTILLO, vous avez un casino, ce n'est pas pareil non plus, mais les Déclarations d'Intention d'Aliéner, ce qui entraîne par la suite des ventes et des DMTO, baissent sacrément, avec un coup de frein depuis le début de l'année qui est réel. Il n'y a peut-être que ma commune, mais j'ai la faiblesse de penser que non.

Par ailleurs, les banques ont, en interne, des consignes très strictes pour ne pas prêter. Mais sincèrement. Je veux dire qu'il y a un resserrement du crédit. Donc l'hypothèse prudentielle qu'ont prise les services, validée par la Présidente sur la prudence sur les DMTO, honnêtement, je crois que ce n'est pas un excès de prudence. C'est juste une preuve de réalisme. Nous verrons après s'il y a une reprise. Si nous avons une bonne surprise. Je ne pense pas et des carnets de commandes de constructeurs sont en chute libre. Je pense donc que l'hypothèse est plutôt prudente.

Même chose pour la TVA, je veux bien croire que l'on soit en expansion constante, mais le Gouvernement a revu à la baisse la croissance. Je crois donc qu'il y a une attitude responsable et la caricature du « vous mettez des M de côté depuis des années, alors que vous pourriez mieux aider les Lot-et-Garonnais » est un peu facile, sans jeu de mots.

M. LEPERS. – Il y a des choses historiques aujourd'hui. Après quelques jours Agen qui disait que Villeneuve-sur-Lot était la plus belle bastide fluviale, maintenant, c'est Marmande. Je vous remercie énormément pour ces mots intéressants sur cette magnifique ville.

Je me suis posé la question pourquoi le Président du groupe d'opposition n'intervient sur le DOB qu'à 11h03, après 1h30 et quelques belles présentations. Cela s'appelle la stratégie de l'endormissement. C'était croire que nous allions nous endormir derrière de longs discours et ne pas parler de ce DOB rapidement. C'est raté, nous sommes en pleine forme.

Juste, M. DEZALOS, vous auriez pu faire un enregistrement de 2022 et appuyer sur play cette année, en 2023. Je vais essayer de retrouver le discours de l'année dernière, mais je pense que nous sommes à peu près à la même chose et notre réponse était déjà la même : vous vous trompez sur les DMTO, ils vont être dynamiques. Je me rappelle très bien les discussions : prudence, prudence, prudence, cela va être une catastrophe, etc.

Pour nous, ce qui est très dur dans le discours, merci, Pierre CHOLLET, d'avoir rappelé pourquoi nous sommes dans cette situation parce que ce n'est pas un hommage à la bonne gestion comme vous avez pu le dire, c'est un concours de circonstances qui fait que l'augmentation brutale des impôts qui a pesé sur les lot-et-garonnais, plus les DMTO, font que vous êtes dans une position plutôt confortable. Ce qui est dur pour nous, c'est de voir au quotidien, je vous donne l'exemple d'associations, c'était encore le cas dans mon bureau voici quelques jours, qui viennent vers moi et qui me disent : « Je ne m'adresse pas aux maires puisque nous avons compris que les maires n'avaient plus beaucoup d'argent, je m'adresse au Président d'agglomération parce qu'il faut m'aider, nous voulons nous occuper de l'habitat jeunes, etc. » Et je leur dis : « mais quand même, à un moment donné, il faut peut-être en parler au Département ». « Vous ne vous rendez pas compte, le Département, il est ruiné, il nous a dit il y a quelques mois, quelques années qu'il ne fallait plus rien leur demander, cela a été couper. Il ne faut pas les embêter avec cela ».

Je vous assure que j'entends cela très régulièrement parce que les difficultés ont fait qu'à un moment donné, c'est normal, je ne reviens pas en arrière, vous avez dû couper dans plein de domaines et qu'aujourd'hui, on pense plus à aller demander des aides aux agglomérations et aux communes qu'au Département, et ça, il faut l'entendre. Lorsque nous voyons les ratios aujourd'hui, vous comprenez que c'est quelque chose qui commence à nous chauffer les oreilles.



En revanche, vous avez vu que l'opposition a toujours une stratégie de propositions, vous avez vu que nous ne sommes pas là pour brailler, nous sommes là pour proposer. Nous vous reparlons du FACIL+ et je l'ai dit la dernière fois, on peut parfois revenir en arrière, on peut faire des erreurs et je pense que là, il faut vraiment revenir en arrière sur votre décision et écouter ce que nous disons sur les grands projets parce qu'aujourd'hui, hélas pour le Département, ces grands projets partent des territoires. Je le répète, ils partent des territoires, au plus près de la décision. Il y a plein de belles choses à Marmande, à Agen, à Villeneuve-sur-Lot, etc., qui ne demandent qu'à avancer, à accélérer et c'est un peu ce que dit Pierre CHOLLET quand il dit que l'on hypothèque l'avenir : être prudent, oui, mais je pense que l'on hypothèque l'avenir parce qu'au lieu de mettre plus d'argent sur certains investissements en accompagnant les collectivités, je vous assure que les projets sortiraient plus vite.

Je pense à la jeunesse, vous en avez parlé, c'est bien, ces dispositifs, c'est très intéressant, mais c'est dans de grosses structures de demain, je pense notamment à la formation, que l'on pourra développer demain sur le territoire. J'ai une inquiétude, et c'est la même chose pour le discours du Président des Départements de France, il faut faire attention à un moment donné, à dire : « On ne va pas encore bien, c'est dangereux, etc. », nous leur avons fait le coup une année, nous nous apercevons qu'à la fin de l'année, en fait, cela va vachement, nous avons pas mal de sous dans la tirelire. La deuxième année, mais vous avez peut-être raison et je m'excuserai si tout se crash, si les DMTO s'effondrent, etc., mais attention, si les finances sont au beau fixe l'an prochain, il ne faut rêver, l'État va venir nous fouiller les poches parce qu'à un moment donné, ils ont les résultats. À avoir un discours en disant : « attention, nous allons nous casser la figure, attention, il faut être prudent et prudent », nous allons retrouver ce qu'avait fait votre copain M. Manuel VALLS, ils vont venir nous piquer les sous dans les poches. C'est vraiment ce que je crains, car les indicateurs, ils les ont au niveau des départements. Si tous ont la même gestion, ce n'est pas le cas, mais si tous ont la même gestion prudentielle, à un moment donné, cela risque de nous coûter cher.

C'était les quelques mots que je voulais dire, s'il vous plaît, Madame la Présidente, le FACIL+, l'indexation sur les DMTO, pensez à nous, c'est vraiment une chose importante pour le développement du territoire. Je vous remercie.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je vois qu'il y a une inquiétude et un souci tout particulier sur le logement des jeunes. Vous avez raison, mais ce souci, nous l'avons depuis un certain temps puisque dans le Plan Départemental de l'Habitat qui va être présenté aux partenaires la semaine prochaine, qui sera soumis à notre validation au BP 2023, il y a un dispositif financier très particulier pour ce que l'on appelle l'accompagnement des publics spécifiques, c'est-à-dire les jeunes, les personnes âgées, les personnes dites de la communauté des gens du voyage. Nous pourrons aller jusqu'à 10 000 euros d'accompagnement par logement construit, rénové, porté par des bailleurs sociaux. Ce souci est donc considéré et il y aura une réponse financière.

Concernant ton intervention, Pierre CHOLLET, en disant qu'à la dernière CP j'avais dit, et c'est vrai, que les services d'aide à domicile n'avaient jusqu'à présent pas été favorables à une orientation des allocataires RSA pour assurer les missions pour lesquelles ils peinent à recruter, je suis ravie et enchantée d'apprendre qu'ils sont en train d'évoluer dans leur positionnement. Maintenant, j'attends qu'ils le manifestent puisque nous, le cumul travail saisonnier/RSA, nous le poursuivons. J'attends donc qu'ils me fassent aussi des propositions, qui sont légitimement recevables.

M. MIRANDE. – Cela a été dit, heureusement que le CD47 est là. Je pose la question : Où est l'État ? Où est l'État ? Les grands projets, oui, le pont de Camélat, comment se fait-il qu'un pont de cette importance, avec un coût aussi important, ce soient des collectivités locales qui prennent la responsabilité de ce genre d'investissement ? Je dis que c'est anormal. C'est anormal, c'est à l'État d'assumer certaines choses.

Où est l'État? Il est parfois absent sur nos compétences, mais surtout sur les compétences que nous n'avons pas et qui pèsent lourdement sur les habitants du Lot-et-Garonne.

Donc oui, j'ai entendu ce que Pierre CHOLLET a dit tout à l'heure, mais je crois que tu ne peux pas nier que nous sommes en situation d'incertitude. Incertitude sur le taux d'inflation, incertitude sur le coût des énergies, et ce n'est pas fini à mon avis. Incertitude sur l'augmentation des taux d'emprunt et j'en passe. Quand on est dans une situation, en ce qui me concerne familialement, évidemment, lorsque tu as des incertitudes sur certaines choses, tu es assez prudent. Parce que le coût de l'énergie augmente, maintenant, quand je prends la voiture, je réfléchis. Si tu veux voyager, tu réfléchis parce les coûts de transport ont considérablement augmenté. Je pense donc que le fait que l'on soit prudent, je trouve que c'est une bonne chose parce que nous ne savons pas ce qui se passera demain.



Incertitudes sur la DGF et j'ai une grosse incertitude, c'est que le Gouvernement va se tourner vers les collectivités territoriales dans leur ensemble, quel que soit l'état de santé de ces collectivités territoriales. Quel que soit leur état de santé. Et si nous, de par notre prudence, pouvons continuer demain à avoir un niveau d'investissement tel que nous avons, je trouve que c'est une bonne chose. Une très bonne chose.

C'est difficile de gérer ce département, nous sommes le 83e département en richesse, je crois, et cela s'est peutêtre même aggravé. Nous avons un département qui vieillit et cela a été dit tout à l'heure, nous prenons nos responsabilités pour assumer le suivi de toute la population, tous âges confondus, de la naissance au décès. Et nous y mettons les moyens, cela a été dit tout à l'heure au niveau de la jeunesse et cela a été dit au niveau du vieillissement.

Dernier point, en tant qu'élu local dans ma commune, je ne sais pas comment vous fonctionnez dans votre commune, mais s'il y a bien un service qui mouline à longueur de journée, c'est le service des finances. Nous leur demandons en permanence de mouliner parce que les hypothèses changent tous les quatre matins. Il faut que vous sachiez que depuis que je suis élu, cette année, cela fait deux à trois fois que nous avons des réunions de majorité pour ne discuter que des finances. Et chaque fois nos services font mouliner parce que des hypothèses changent toutes les trois à quatre semaines pour pouvoir faire nos budgets.

Dernier point, je confirme, sur notre commune également, que même s'il y a une forte pression au niveau de la demande de logement sur la rive gauche de l'agglomération d'Agen, en 2021-2022, une habitation était vendue en deux à quatre semaines et actuellement, cela va au-delà des quatre semaines. Cela veut dire qu'il y a un recul de la vente des habitations et des transferts. Je confirme donc également ce qu'a dit Joël HOCQUELET tout à l'heure, nous devons être très prudents sur les DMTO.

Je le répète, heureusement que le Département est là, heureusement qu'il est là, et je me demande où est l'Etat.

M. DEVILLIERS. – Madame la Présidente, chers collègues. Je voudrais, madame la Présidente, vous demander l'autorisation de faire une petite digression avant de parler du DOB proprement dit pour remercier Christian DEZALOS. M'y autorisez-vous?

Vous le savez tous, je suis un jeune élu départemental, je ne connais pas encore tous les codes et usages de cette institution, je suis peut-être même un peu naïf, et quand, au mois de décembre, je reçois la revue de presse envoyée par vos services, je lis de manière un peu distraite un titre d'article avec « Christian DEZALOS, coucou et majorité » et je me dis tiens, cela doit faire partie de ces articles de presse que les journalistes font quelques jours avant Noël pour voir si les élus mangent du chapon ou du saumon à table, sur leurs passions cachées, histoire de meubler un peu les articles.

Et je me suis dit que Christian DEZALOS, que je vois plutôt comme notre Calvin départemental, fait d'austérité, de labeur, de rectitude a pour passion de jouer avec des coucous, certains ont visiblement des accidents de parcours sur sa toile cirée le dimanche matin. Je me dis que cela doit être une drôle de passion. La journée de travail se passe, je n'avais pas le temps et je lis l'article le soir. Et là, je dois dire que les bras m'en sont tombés, tout de même. J'étais tombé à côté de l'objectif puisque là où je croyais que c'était un petit article biopic sur Christian DEZALOS, j'ai constaté que c'était une charge digne de celle du colonel Chabert à Eylau contre le travail de l'opposition qui se veut, comme l'a dit tout à l'heure Guillaume LEPERS, constructive, force de proposition.

Dans un premier temps, j'ai été peiné, j'ai été blessé, mon petit cœur a été blessé de toutes ces accusations qui ont été perpétrées et de voir balayer de manière un peu condescendante et un peu méchante le travail de l'opposition. Deuxième réflexe, la nature reprend son droit, j'ai pris ma plus belle plume et j'ai commencé à rédiger un contre-article. Et pour filer la métaphore « cuculidicienne », je crois que l'on appelle les coucous comme cela, je me suis dit : « l'opposition, coucou peut-être, les Lot-et-Garonnais pigeons ou dindons du Budget 2022, certainement. » Vous voyez, un truc méchant, bien à la hauteur.

Et puis, je me suis dit que c'était bizarre, cela ne correspondait pas à l'image que je me fais de Christian DEZALOS, dont je disais tout à l'heure qu'il était tout en sagesse et en rectitude. Je me suis dit que c'était tout de même bizarre cette attaque mesquine, que cela ne lui ressemblait pas. Et vous savez, lorsque vous butez sur un sujet et que vous n'arrivez pas à trouver la solution, vous passez à autre chose et parfois, la solution vient toute seule. C'est donc ce que j'ai fait, la tête s'est vidée et là, bingo, la lumière m'est venue, je suis allé vérifier sur Internet si mon intuition était la bonne et j'ai découvert qu'en fait, ce que j'avais pris pour une attaque de Christian DEZALOS



contre le travail de l'opposition était en réalité un hommage subtil à notre travail, presque une déclaration d'amour, mais toute en finesse. Le jeune politicien dirait presque au vieux briscard qu'il faut éviter trop de subtilité en politique parce que parfois, on ne s'y retrouve plus, mais effectivement, je suis allé regarder et le coucou est le symbole de deux choses.

La première, c'est le symbole du renouveau, du printemps. Et c'est un peu ce que veut l'opposition, elle veut être un renouveau de la politique lot-et-garonnaise, et surtout, tout de même, dans l'inconscient collectif, le coucou est très attaché à l'horlogerie suisse, modèle de précision et d'orfèvrerie, faite de travail et de labeur et nous savons bien qu'en matière de travail et d'argent, les Suisses, ce n'est pas ce qu'il y a de pire.

Je me suis dit que finalement, ce que voulait nous dire Christian DEZALOS, c'est que l'opposition était en fait un modèle de rigueur de travail avec pour finalité la bonne santé des finances des Lot-et-Garonnais et Lot-et-Garonnaises. Je voulais donc le remercier de ses encouragements parce que c'est bien comme cela, je pense, que toute l'opposition se veut, se croit. Et dans le DOB dont nous discutons présentement, je pense que nous interviendrons également comme cela. Nous en avons déjà fait la preuve.

Je veux donc juste vous remercier, M. le Président de la commission Finances, vous êtes bien le Calvin que j'imaginais et comptez sur moi, et sur nous, je pense, pour continuer à œuvrer dans ce sens. Il n'y a pas de honte à dire que l'on travaille tous pour le Lot-et-Garonne, même si nous avons parfois des sensibilités différentes.

Pour le DOB tout de même, pour être un petit peu plus sérieux, je comprends qu'il faille être prudent, cela a été dit, nous ne maîtrisons pas l'ensemble de la situation financière. Simplement, quand j'ai fait mes cours d'auto-école, on m'a toujours appris que lorsque l'on était en voiture, la pédale de frein, c'était toujours une pédale à manipuler avec précaution. Je file moi aussi la métaphore. Si j'entends votre discours des uns et des autres, vous êtes en train de nous dire que quelque part, nous entrons dans une courbe dont nous ne voyons pas quel sera le paysage à la sortie du virage et que cette courbe pourrait même être une descente, puisque si nos recettes venaient à diminuer, cela pourrait nous mettre en difficulté.

Si je me souviens de ce que m'a dit mon moniteur, quand on est dans un virage et que l'on est en descente, la dernière chose à faire, c'est d'appuyer sur la pédale de frein. J'ai déjà essayé dans les virages de Pujols, j'ai fini 150 mètres plus bas avec une voiture un peu morte. Je pense que c'est la mauvaise méthode que nous employons sur ce DOB. Cela a déjà été discuté l'année dernière, nous reprenons un peu les mêmes éléments de langage les uns et les autres, mais force est de constater que même si nous n'avons pas le compte administratif, nous voyons bien que la situation n'est pas aussi catastrophique que nous aurions pu l'imaginer, bien ou mal, début 2022.

Or en 2023, nous renouvelons un peu ce même discours et je pense que nous ratons un objectif. J'entends bien, madame la Présidente, que votre objectif affiché, qui me paraît d'ailleurs tout à fait louable, est de ne laisser personne au bord de la route. C'est l'objectif que vous vous êtes donné par rapport aux Lot-et-Garonnais et pour répondre à cet objectif, vous déclinez un certain nombre de dispositifs, certains plus ou moins pertinents avec lesquels nous pouvons être d'accord ou pas d'accord, je n'y reviendrai pas, ce sont des débats qui nous animent tout au long de l'année sur ce qui est bon ou pas, mais il nous manque l'étage opératif. C'est-à-dire que nous continuons une traduction budgétaire de la politique que vous voulez mener et cette politique budgétaire ne répond pas aujourd'hui à l'ensemble des difficultés des lot-et-garonnais, le Département n'est pas le seul en cause, nous pouvons effectivement parler de l'État, de la Région, etc., mais comme vous l'avez dit, nous sommes en première ligne ou au dernier mètre. C'est donc vraiment à nous d'être moteur.

Or lorsque nous regardons cela, nous avons l'objectif de n'abandonner personne, nos petits dispositifs, Passeport, etc., dans lequel je mets aussi les grands projets, mais il n'y a pas l'échelon du milieu. Et c'est cet échelon qui nous manque.

Pourquoi nous manque-t-il? Lorsque nous décidons de maintenir la traduction budgétaire, nos grands équilibres, nous sommes prudents, nous ne dépensons pas trop, mais nous continuons d'investir, mais que nous voyons en parallèle que l'on ferme des écoles parce que nous avons un déficit d'enfants en Lot-et-Garonne, que nous n'avons pas de médecins, que nous avons encore un taux important d'accidents sur les routes, nous ne pouvons pas dire que notre politique fonctionne. Je ne vous mets pas seulement en cause, c'est nous, collectivement.



Donc si notre politique ne fonctionne pas pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés, il faut revoir notre politique. Et cela passe par le budget. Et je pense que notre budget manque effectivement d'ambition. J'entends les discours sur la prudence, mais j'ai une solution tout à fait simple, technique, à faire pour rendre compatibles nos objectifs et ceux de la majorité. Nous votons un budget prévisionnel, nous annonçons 89 M€, si ma mémoire est bonne, de dépenses nouvelles d'investissement réel. Nous annonçons un désendettement important encore cette année et lorsque je parlais du frein sur lequel il vaut mieux utiliser le frein moteur que d'appuyer sur la pédale et tirer le frein à main en même temps, c'est simplement que puisque nous ignorons quelles seront nos recettes réelles de DMTO et de TVA, nous pouvons tout à fait augmenter nos dépenses d'investissement ou baisser notre autofinancement d'investissement pour en laisser plus en fonctionnement et dépenser plus en fonctionnement, en ayant recours à un peu plus d'emprunt, tout en nous désendettant parce qu'au lieu de baisser trop le désendettement, nous pourrions continuer à le baisser, mais de manière moindre. Ceci nous permettrait de conserver des marges en fonctionnement ou d'investir plus à un moment où toute l'action du Département devra soutenir les difficultés qu'il va traverser dans les mois qui viennent.

Je ne sais pas si je suis clair, car je me suis un peu perdu en cours de route. Ainsi, en faisant cela, nous répondons à l'objectif de désendettement, nous gardons notre capacité d'investissement, nous conservons une action parce que je ne suis pas sûr, lorsque nous regarderons le CFU que la situation ne sera pas un peu meilleure que celle annoncée en 2022, et nous mettons un emprunt en face. Si nous découvrons au 31 décembre que nous n'avons finalement pas besoin d'emprunt parce que la TVA a été aussi bonne que vous le dites, peut-être même meilleure, que les DMTO sont aussi bonnes que nous l'espérons, donc meilleures, nous ne réalisons pas l'emprunt. Mais nous continuons d'afficher des dépenses supplémentaires.

Cela répond à votre caractère de prudence, cela répond à notre volonté d'investir plus aux côtés des communes et des acteurs du département et si nous nous sommes trompés, vous aurez raison et à ce moment-là, nous aurons juste un petit peu moins désendetté le Département que ce que nous aurions pu faire. Et si nous avons raison, c'est le jackpot pour tout le monde. Nous nous serons désendettés comme vous le vouliez et nous aurons aidé les communes et les acteurs du Département, sans prendre de risque financier. Je pense que vous pourrez le confirmer, M. DELRUE.

M. CHOLLET. – C'est un débat intéressant, mais regardez maintenant la vision de l'État. C'est vrai, il vous a demandé de prendre en charge des choses pour lesquelles, sans discussion, c'est clair, vous avez raison de le dire et de le souligner, et il va revenir voir vos comptes et les trouver positifs aussi bien sur le compte administratif que sur le budget prévisionnel. Vous entrez donc, un peu forcés par l'État, je suis d'accord, dans une espèce de cercle vicieux et quoi qu'en dise François SAUVADET, c'est la même chose pour tous les départements, qui fait que l'État a beau jeu de dire : « Regardez comme ils vont bien, ils sont tous très positifs. Ils sont tous avec des capacités d'investissements majeurs. Jamais ils n'ont eu des épargnes aussi fortes. Et en plus, ils se désendettent », c'est ce que vient de rappeler Arnaud DEVILLIERS.

L'Etat va continuer. Il y a donc un cercle vicieux un peu mortifère sur lequel il faut peut-être avoir une attitude différente à mon avis.

M. DEZALOS. – Nous entendons bien le raisonnement qui est de dire : « surtout attention, l'État vous observe, ne dégagez pas d'épargne, on va vous la voler, etc. ». Cela veut dire qu'il faudrait « cramer la caisse » au seul prétexte de ne pas donner prise à ce genre de pratique de la part de l'État. La question réelle que nous devons nous poser, puisque vous parlez du FACIL, est : le régime mis en place correspond-il, est-il insuffisant, etc. ?

Je rappelle que le régime du FACIL pour les équipements de centralité prévoit la possibilité de soutenir à hauteur de 150 000 € des opérations, ce n'est peut-être pas assez M. LEPERS, mais avec le régime antérieur vous aviez 32 000 €. Vous aviez 32 000 € et vous pouvez avoir 150 000 €. Que cela ne soit pas suffisant, peut-être, il faut l'évaluer.

Je crois donc qu'il faut s'interroger sur les manques éventuels parce qu'il est facile de dire, pardon, Pierre CHOLLET, mais lorsque tu dis que nous avons des déserts médicaux, des classes qui ferment, une population qui vieillit, etc., nous ne pouvons pas en imputer la responsabilité aux politiques du Conseil départemental, très franchement.

Dites-nous donc exactement sur quelles politiques particulières nous ne sommes pas au rendez-vous et là, nous pourrons éventuellement voir s'il y a lieu. Mais franchement, nous ne pouvons pas simplement ajouter des



dépenses, dépenser à tour de bras au prétexte que comme cela, nous ne donnerons pas de prise aux ambitions de l'État.

Mme la Présidente. – Surtout, il serait intéressant de nous préciser sur quels investissements vous souhaitez que nous renoncions. Dites-nous.

M. DEVILLIERS. - Il ne s'agit pas de cramer la caisse.

Mme la Présidente. – Et pourtant, c'est plutôt le sentiment que nous avons depuis ce matin.

M. DEVILLIERS. - Non, non.

Mme la Présidente. – Si, il y a un déni de la réalité.

M. DEVILLIERS. – Je serais curieux de savoir, madame la Présidente, depuis un an et demi que nous débattons, sur combien, en somme absolue, nous sommes en désaccord. Depuis un an que j'ai des échanges ici autour de la table, j'ai envie de dire que 95 % du budget fait plus ou moins consensus, nous pouvons discuter des détails, etc., mais il fait consensus. En gros, nous sommes en train de nous battre pour des divergences d'attribution d'autorisations, etc., sur le budget, qui doivent s'élever entre 5 et 10 M€. C'est là-dessus que nous ne sommes pas d'accord, en fait.

Vous voulez mettre 3 M€ sur le FACIL, nous voulons en mettre 5, 2 M€. Sur les EHPAD, je vous rejoins, il y a beaucoup à dire. L'EHPAD de Penne d'Agenais est candidat à un fonds d'aide de restructuration. Les gymnases, avec 2 ou 3 M€ par an, je pense que nous pouvons arriver à créer un Plan Gymnases correct.

En gros, nous sommes tout de même à la marge. Alors une marge très importante pour les acteurs du territoire, mais à la marge. C'est pourquoi je vous dis qu'il ne s'agit pas de cramer la caisse, il s'agit de dire que si nous renonçons à la vitesse à laquelle nous nous désendettons, et je le reprécise bien, il faut continuer à se désendetter, mais est-on juste obligés de le faire aussi rapidement ? Nous pouvons très bien dégager les marges, si tant est que le compte administratif ne montre pas que nous les ayons déjà, parce que j'attends de voir, mais je pense que nous devons pouvoir les trouver, mais en gros, nous nous battons pour 10 M€ maximum. Franchement, sur un budget, nous devrions arriver à les trouver. Ce sera peut-être 8, ce sera peut-être 11, mais nous devons pouvoir arriver à les trouver sans cramer la caisse, sans renoncer à nos équilibres budgétaires et sans se lancer à 150 km/h dans le virage en se disant que cela va finir par passer.

Non, soyons raisonnables, nous parlons de 5 à 10 M€ de budget.

Mme GENOVESIO. – Il m'a coupé la primeur. En revanche, une des politiques où je trouve que nous sommes très faibles, c'est le logement diffus. Nous n'aidons que Habitalys, les bailleurs sociaux, mais je le dis depuis trois ou quatre fois, il n'y a aucun plan d'aide pour les logements diffus des communes. Vous parliez d'un nouveau dispositif, d'un nouveau plan, etc., les communes en sont encore exclues. L'habitat dans les communes rurales, c'est aussi important et je crois que nous pourrions peut-être faire un effort là-dessus, pour intégrer l'habitat porté par les communes ou les collectivités locales.

M. BOUYSSONNIE. – Sur cette question de l'habitat, effectivement, ce sera discuté dans le cadre du Plan Départemental de l'Habitat au moment du budget. Je crois qu'il est ici fait référence au régime d'aide et c'est effectivement un régime d'aide qui concerne la production de logements sociaux, ce qui inclut la construction de logements neufs et la rénovation de logements anciens, à partir du moment où un nouveau logement est créé.

Effectivement, il faut que ces logements soient agréés par l'État, conventionnés au titre du logement social pour pouvoir prétendre à ce régime d'aide, cela nous semble tout à fait naturel. Des communes ou des communautés de communes ont des parcs de logements communaux, c'est une question qui se pose, mais je ne pense pas qu'elle puisse être traitée dans le cadre du régime d'aide au logement social parce que c'est une autre question.

Pour ces logements, va se poser la question de leur rénovation car ils sont souvent anciens. Dans le cadre des différentes réunions que nous avons pu avoir avec les communautés de communes du département, c'est une question qui a été largement abordée. Une communauté de communes comme celle du Pays de Lauzun a un



parc de logements intercommunaux très important, qui a de l'âge. Donc il y a des travaux de rénovation à envisager et les budgets des EPCI ou des communes ne permettent pas nécessairement de les porter.

Il va donc falloir trouver de nouvelles solutions, des solutions innovantes pour débloquer des sommes pour rénover ces logements, les mettre à jour au niveau de la réglementation thermique, etc. Voilà sur ce point les éléments que je voulais apporter.

Il y a également, s'agissant de ces logements, la possibilité de se rapprocher aussi des bailleurs du département que ce soit Agen Habitat, Habitalys, voire Domofrance, parce qu'entre la rénovation et la gestion locative de ces logements, nous sommes parfois assez loin des compétences des communes et il peut également être intéressant de trouver des solutions avec les bailleurs pour, peut-être, une reprise de ces logements et qu'ensuite eux se chargent de la remise aux normes du logement et de sa gestion locative ou la conclusion de conventions de gestion. Par exemple, Habitalys a mis en place assez récemment de nouveaux types de contrats à passer avec les communes, justement pour gérer comme un syndic les logements communaux.

M. MIRANDE. – Pour compléter le propos de Thomas BOUYSSONNIE, la convention qui a été passée entre Habitalys et la SEM47 peut répondre à ce genre de problématique.

Mme GENOVESIO. – Nous pouvons également conserver la propriété foncière. Je parle toujours de ma commune, mais j'ai deux logements conventionnés sociaux, pour autant ils ne pourraient pas entrer dans vos dispositifs.

Mme GONZATO-ROQUES. – Le Plan Départemental de l'Habitat, c'est l'accompagnement que l'on met en œuvre avec les bailleurs sociaux. Après, c'est l'aide aux communes qui pourrait, me semble-t-il, être mobilisée. Le SLIME peut intervenir sur le plan énergétique, etc., mais nous en parlerons lors du PDH.

Mme la Présidente. – Nous en parlerons effectivement à un autre moment. Vous parlez, Mme GENOVESIO, de logements communaux, pour lesquels vous percevez des loyers. Il y a donc une différence majeure. Habitalys est un bailleur social, vous n'en êtes pas un. Je pense que nous pourrons mener cette discussion à un autre moment.

Je voulais amener quelques précisions sur diverses interventions des uns et des autres. Concernant la jeunesse, effectivement, nous aurions pu compléter sur notre soutien des MFR, de la Chambre des Métiers où nous sommes intervenus notamment dans la rénovation, la modernisation de la chambre des métiers à hauteur de 650 000 €. Nous voyons donc bien que notre politique est aussi présente pour accompagner notamment des jeunes apprentis sur notre territoire. Je comprends également votre inquiétude sur le logement des jeunes, c'est une réalité. Effectivement, dans les 650 000 € que nous apportons, nous ne sommes évidemment pas seuls à intervenir sur la Chambre des Métiers en termes d'investissement. La difficulté du foyer qui accueille les jeunes apprentis est réelle puisque ce bâtiment est aujourd'hui vétuste. Ce sont des discussions que j'ai déjà eues avec le nouveau directeur M. PERES et l'ancien Président, M. BLANCHET, pour voir comment nous pourrions travailler sur le logement des jeunes, qui est une réelle problématique sur notre département, qui est en tout cas une véritable valeur ajoutée pour la Chambre des Métiers puisque c'est la seule Chambre des Métiers de Nouvelle-Aquitaine qui propose un foyer. Nous allons donc continuer à travailler avec eux.

Je rappelle qu'il existe également un dispositif très important, notamment pour les personnes en apprentissage et qui s'appelle le dispositif APPRENTOI, où des logements sont mis à disposition des apprentis dans des petites communes pour qu'ils puissent faire leur apprentissage dans des commerces sur leur commune.

Je rappelle également que le Département intervient au niveau de la faculté, du campus universitaire à hauteur de 650 000 €/an. Je crois que nous sommes donc tout de même très présents, notamment sur la politique jeunesse. Je voulais donc compléter les propos d'Émilie MAILLOU.

Concernant le bien vieillir, Mme Christine GONZATO-ROQUES est intervenue et je suis ravie que désormais, pour ne pas la citer, l'UNA serait favorable à l'embauche de bénéficiaires RSA avec un complément d'activité. Ce n'était pas le choix qu'ils avaient fait jusqu'à présent.

Pour notre implication pour le bien vieillir, je l'ai expliqué dans mon propos liminaire, il faut bien avoir en tête qu'un euro, c'est un million. Là, c'est 2 euros, un pour le budget, *a priori* un euro, mais je vous l'ai dit, je veux là aussi



être prudente parce que nous avons effectivement demandé à un cabinet extérieur de faire des études sur la gestion, la gouvernance des associations, notamment des fédérations d'aide à domicile, mais ils vont aller voir comment cela fonctionne sur le terrain, sur des antennes locales. En fonction des résultats, nous verrons, mais nous envisageons, si cela était nécessaire, d'augmenter un euro de plus. Nous sommes tous, vous le savez, à 24,5 € plus 1 €, 25,50 € plus 1 € de plus, 26,50 €, et les fédérations auraient la possibilité, via un fonds de la CNSA, d'abonder le tarif horaire de 1 à 3 € sur des critères bien précis qui relèvent de la qualité.

Nous ne connaissons pas encore les critères, la CNSA les travaille, mais nous pouvons tout de même constater qu'aujourd'hui, entre notre participation financière en augmentant le tarif horaire plus les 1 à 3 euros que certaines associations pourraient avoir, nous arriverions quasiment à 30 euros de l'heure. Nous pouvons donc dire que les uns et les autres – et lorsque je dis « les uns et les autres », c'est le Conseil départemental et la CNSA – nous sommes tout de même assez réactifs aux difficultés que rencontrent les associations d'aide à domicile.

Pour les EHPAD, je pense que vous avez bien compris que cela nous semblait important aujourd'hui, puisque c'est un régime d'aide, il faut aussi être transparent, cela existait voici quelques années, mais nous avions arrêté d'aller sur l'investissement pour les EHPAD. Aujourd'hui, effectivement, il y a des retours de difficultés dans un certain nombre d'établissements, j'en ai en tout cas identifié quatre sur le département, qui se trouvent dans l'obligation de faire des travaux de modernisation et de rénovation importants pour accueillir comme il se doit nos personnes âgées. Nous réfléchissons donc sur un plan EHPAD que nous voterons lors du Budget fin mars.

Pour le FACIL, effectivement, la date limite est au 28 février 2023. Nous avons aujourd'hui 121 dossiers, ce qui fait un peu plus d'un tiers des communes, moitié projets de centralité moitié projets locaux et quelques projets sur des routes départementales ou des traversées de bourgs. 121 dossiers dont 14 ne répondent pas aux critères et qui sont donc déjà écartés de ce régime. La deuxième commission 10 est prévue le 20 mars 2023 pour étudier l'ensemble des projets déposés.

Comme je m'y étais engagée dès que nous avions voté ce régime, nous ferons un bilan, une évaluation en fin d'année et je ne m'interdis pas, au regard des marges de manœuvre que nous pourrions avoir, à faire évoluer ce régime.

Je pense que nous sommes d'accord concernant l'attractivité territoriale, nous pouvons faire des choses seuls, mais c'est mieux à plusieurs. L'idée est donc de travailler avec tous les acteurs du territoire, que ce soient les collectivités au travers des EPCI, mais aussi les chambres consulaires. J'ai notamment pu rencontrer M. PECHAVY, Président de la CCI, avec qui j'ai pu échanger sur le sujet et évidemment, il est favorable à ce que nous travaillons tous ensemble sur un plan d'attractivité global de notre territoire.

Pour revenir au sujet sur lequel nous débattons depuis maintenant au moins une heure, une heure et demie, le Débat d'Orientations Budgétaires. Si nous sommes d'accord sur un point, c'est sur la santé financière de notre Département, que nous estimons bonne les uns et les autres. Je pense que nous sommes d'accord là-dessus. Là où il y a des désaccords, c'est sur la façon de construire notre budget et sur notre appréhension de la réalité sociale, économique et écologique de notre département aujourd'hui. Voire de la situation sur le plan national.

Je ne vais pas revenir sur les DMTO, sur nos recettes, que pour ma part je considère volatiles, et je crois qu'elles le sont. Depuis août 2022, nos DMTO baissent, je pense que certains témoignages au sein de notre assemblée démontrent également que les transactions immobilières baissent. Et cela semble logique. Tous les voyants le montrent, il est presque logique que les DMTO baissent : augmentation des taux d'intérêt, de moins en moins de biens sur le territoire, la frilosité des banques à accorder des prêts. Nous pouvons donc aisément imaginer que les DMTO baisseront.

Je rappelle que tous les départements de notre strate, puisque je suis au bureau de l'Association des Départements de France, ont évalué entre 20 et 30 % de baisse des DMTO. Certes, nous les évaluons à 30 %, peut-être sommes-nous, suis-je trop précautionneuse. Peut-être, nous verrons.

Ceci étant, nous allons voter un budget et comme nous l'avons répété, c'est un budget prévisionnel, et cela existe depuis toujours, les décisions modificatives nous permettront, si cela est possible, en fonction des marges de manœuvre que nous aurons, de revenir sur certains dispositifs.



Vous dites que nous pourrions faire plus d'investissements. Je rappelle que nous prévoyons 100 M€ d'investissements, que nous avons doublé les investissements en 4 ans, nous étions autour de 55 M€ et nous serons autour de 100 M€. Sans doute ne réaliserons-nous pas tout, mais les investissements réalisés sur le territoire font vivre les acteurs du territoire et les Lot-et-Garonnais. Aujourd'hui, lorsque nous discutons avec les acteurs économiques, heureusement que l'investissement public est bien là pour les soutenir. Comme l'a rappelé M. HOCQUELET, pour certains acteurs du bâtiment public notamment, les carnets de commande sont en train de se vider.

Nous voulons continuer à investir, continuer à assurer nos missions en termes de solidarité sociale et solidarité territoriale. Effectivement, je le vois bien, vous insistez lourdement sur le soutien que nous devrions majorer pour les communes, mais aujourd'hui au travers du FACIL, mais il n'y a pas que le FACIL, nous intervenons au travers de toutes nos politiques publiques, notamment au travers des investissements que nous faisons, nous venons en soutien à notre territoire. Nous intervenons auprès des communes au travers de toutes les politiques que nous pouvons mener.

Vous considérez que le FACIL n'est pas suffisant en termes de moyens, d'accord, je prends acte de ce que vous dites, nous verrons au regard de la situation financière puisque nous y verrons un peu plus clair dans quelques mois, si nous pouvons effectivement aller davantage sur des projets portés par les communes.

Nous avons ensuite des missions qui nous restent obligatoires, les solidarités sociales et territoriales, les collèges, les routes. Nous avons un Plan Routes et Déplacements du Quotidien ambitieux, un travail important a été réalisé sur les territoires, qui a bien avancé, nous devons donc également aller au bout de ces investissements et là encore, lorsque nous intervenons sur les routes qui traversent des communes, nous intervenons auprès des communes. Nous participons à l'attractivité du territoire, mais aussi parce que nous intervenons sur les communes pour des investissements majeurs.

M. DEVILLIERS. – Je serai très court. Je ne pense pas que nous ayons dit que vous ne faisiez rien.

Mme la Présidente. – Non, mais pas assez sur le FACIL et je trouve que c'est un peu réducteur.

M. DEVILLIERS. – J'ai justement une autre dépense à vous proposer. Vous avez parlé des investissements dans les EHPAD, pour un certain nombre d'entre eux. Je parle pour celui de Penne d'Agenais, mais d'autres méritent sans doute des restructurations importantes, sur lesquels vous allez intervenir et je m'en félicite, mais je prendrais ensuite l'exemple, sous le contrôle de Daniel BORIE, de l'EHPAD de Tournon qui, pour la première année, se retrouve dans une situation de fonctionnement très tendu parce que les frais d'hôtellerie augmentent et pour le coup, la participation du Département évolue de manière moins importante que les prix soumis pour le budget de l'EHPAD. Nous pourrions donc effectivement intervenir beaucoup plus, pour laisser le FACIL de côté, sur la participation du Département au fonctionnement des EHPAD. En fonctionnement, pas en investissement.

Mme la Présidente. – Je rappelle que nous avons voté en DM une augmentation du taux directeur à 2 %, plus l'enveloppe. Effectivement, M. CHOLLET, j'ai oublié de dire comment on attribue ces participations : il y a une enveloppe de 600 000 € que nous avions votée lors de la DM. Lorsque nous sommes alertés par les gestionnaires de ces établissements, ils nous contactent, nos services vont les rencontrer, nous faisons un point financier de leur situation et au regard de ce qui ressort nous intervenons, ou pas, au travers de cette enveloppe. L'idée est bien d'agir au cas par cas, de ne pas laisser en difficulté ce type d'établissement.

Après, effectivement, pour les EHPAD, il y a le taux directeur et cette enveloppe. L'idée est de les inscrire dès le budget. Dans tous les cas il faudra travailler sur un plan EHPAD puisqu'il est nécessaire d'intervenir avec l'ARS. Il faudra aussi que l'ARS soit présente pour que les choses soient clairement posées avec elle. Je crois qu'il est nécessaire de revenir, dans le cadre du Plan Bien Vieillir, sur les établissements pour personnes âgées dépendantes.

Je vous propose de continuer l'ordre du jour et de passer à la commission développement durable et environnementale. Je donne la parole à Mme GARGOWITSCH.



COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT 4001: RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN 2022 (DIAPORAMA P. 65)

Mme GARGOWITSCH. – Je vous remercie, Mme la Présidente. Cette année, je suis ravie de passer en fin de matinée, pas en début d'après-midi. C'est très bien.

Cette année, une fois de plus, nous allons vous présenter ce rapport qui est un exercice réglementaire pour les collectivités. Depuis 11 ans, ce rapport n'est pas présenté pour le simple plaisir de cocher une case sur les obligations administratives, mais bien pour nous questionner sur nos politiques publiques en faveur du développement durable. D'ailleurs, petite question, tout le monde se souvient bien des trois piliers du développement durable ? Oui ? M. CHOLLET, tiens. Allons-y. Je vais reprendre la casquette d'enseignant. Depuis le temps que je le répète, c'est bien, cela finit par rentrer.

En effet, une économie viable pour la satisfaction des besoins d'une génération, socialement équitable, solidarité entre les sociétés et bien entendu écologique, écologiquement reproductible.

Dans ce rapport dont nous avions dévoilé sa nouvelle formule l'année dernière, nous vous présentons 19 fiches permettant d'approfondir les actions mises en œuvre et leur contribution aux objectifs du développement durable. En bas de chaque fiche thématique, vous avez pu observer les petits pictogrammes des objectifs du développement durable concerné.

Ces 19 fiches bilan en quelque sorte sont réparties en huit catégories qui correspondent à la feuille de route de la MIETEE et qui ont été enrichies de thématiques supplémentaires comme l'éducation ou la lutte contre la pauvreté, avec des schémas qui ont été présentés ou qui le seront plus tard.

Les différents thèmes, vous avez : la gouvernance partenariale, les énergies renouvelables, l'habitat/bâtiment, l'aménagement du territoire, la mobilité, l'économie verte, la consommation responsable, l'agriculture, l'eau, l'environnement, l'éducation et la lutte contre la pauvreté, les deux thèmes dont je viens de vous parler.

Mme LE JOUBIOUX (cheffe du service logement, urbanisme et développement durable) va nous faire une présentation en essayant d'être assez pédagogique et en enlevant quelques fiches. Je reprendrai après, si vous me le permettez, pour la conclusion sur ce rapport.

Mme LE JOUBIOUX. – Bonjour à tous. Je vais effectivement essayer de faire assez rapide. Plutôt que de faire une présentation un peu linéaire du rapport qui est quand même conséquent. Nous pouvons juste nous attarder à regarder comment les choses se passent au niveau des contributions, par exemple, pour un objectif de développement durable. Nous avons pris le numéro 11 qui est « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

Nous sommes bien d'accord, ce sont des objectifs qui ont été définis au niveau mondial, qui ont également été déclinés et pris en compte au niveau national au travers de l'agenda 2030. Par exemple, pour cet objectif numéro 11, au niveau national cela correspond tout de même à deux défis importants : réussir la transition écologique et énergétique, mais aussi renforcer la cohésion des territoires en assurant l'accès au logement pour tous, une meilleure intégration dans les villes des quartiers en difficulté et des populations vulnérables ou encore en inventant un nouvel équilibre entre territoires ruraux et les petites, moyennes et grandes villes. Enjeu qui parle aussi en Lot-et-Garonne.

Nous pouvons également regarder au travers de cet objectif les contributions du Département. Au niveau du rapport, vous trouverez différentes fiches qui décrivent ces contributions, à la fois sur la transition énergétique, le partenariat que nous développons avec Territoires d'Énergies, par exemple. Au niveau de la mobilité : le Plan Route et Déplacements du Quotidien ou les apports faits en matière de mobilité solidaire. Au niveau des bâtiments : la rénovation énergétique des bâtiments départementaux, mais aussi le soutien à l'accompagnement



des particuliers, au conseil à la rénovation énergétique, le soutien au logement social, la lutte contre la précarité énergétique et le très prochain Plan Départemental de l'Habitat. Ou encore, en matière de solidarité territoriale, l'assistance technique aux communes.

Nous voyons là vraiment toute la transversalité du Département et nos compétences, et tous les apports qui peuvent être faits au titre de cet objectif.

Deuxième objectif, le numéro 12, sur la consommation et la production responsables, qui est exactement établir des modes de consommation et de production durables, où là aussi il y a un vrai enjeu au niveau national puisque nous sommes encore à 5 tonnes de déchets par habitant et par an en France. Au niveau mondial, il est demandé de diminuer par deux cette quantité de déchets. Il y a un certain nombre d'enjeux et d'actions à mener en termes d'économie circulaire, d'exemplarité de la commande publique, de sensibilisation à une consommation et une production responsables.

Au niveau du Département, nous retrouvons là le soutien à l'économie sociale et solidaire qui a été évoqué en début de matinée, mais aussi le soutien à la transition agroécologique ou des opérations comme les Journées Départementales de Nettoyage de la nature qui ont eu lieu l'année dernière ou encore le Conseil Départemental des Jeunes. Côté réduction du gaspillage alimentaire, vous avez bien sûr le programme « Du 47 dans nos assiettes » qui a aussi développé des achats alimentaires locaux et responsables. Tout cela sont des choses qui contribuent à cet objectif numéro 12.

Une autre manière peut-être de conclure et de présenter le rapport sur les contributions, nous retrouvons bien sûr des contributions un peu sur tous les objectifs, ce sont des objectifs qui sont indissociables et que nous devons examiner ensemble. Cela correspond aussi, bien sûr, aux compétences du Département et certains objectifs sont plus transversaux, plus représentés que d'autres, comme celui sur villes et communautés durables ou encore celui sur la lutte contre le changement climatique, qui effectivement doivent être pris en compte par de nombreuses politiques.

Pour finir, quelques perspectives majeures pour 2023 : le Plan Départemental des Routes, la mise en œuvre du partenariat avec Territoires d'Énergies, la finalisation du Schéma Départemental des Espaces Remarquables de Biodiversité ou encore la mise en œuvre du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie, le SLIME, ou l'accompagnement des collèges pour finaliser les solutions pour la valorisation de leurs biodéchets puisqu'il y a pour tous nécessité à avoir ce tri et cette valorisation dès 2024.

Mme la Présidente. – Merci beaucoup pour cette présentation. Si vous ne l'avez pas encore fait, je vous invite à lire le Rapport Développement Durable qui est très intéressant et qui démontre bien qu'aujourd'hui, notre Collectivité s'est vraiment emparée du sujet et qu'au travers de toutes les politiques que nous pouvons mener, sont bien intégrées la transition écologique, énergétique. Nous n'avons plus le choix aujourd'hui. Je trouve que ce rapport le démontre parfaitement. Je vous remercie pour le travail qui a été effectué, Mme Sophie GARGOWITSCH.

Mme GARGOWITSCH. – Merci beaucoup, Mme LE JOUBIOUX, pour cette présentation. Je tenais en tant que Présidente de cette commission à féliciter et à remercier vivement l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce rapport parce que tous les services ont fait leur fiche contribution et permis à Maéva LE JOUBIOUX et Aurélie LESPES TORTUL de centraliser et formaliser ce rapport. Comme vous le disiez, Mme la Présidente, ce rapport est vraiment le miroir de l'ensemble de nos politiques, mais c'est surtout aussi la transversalité des actions et des compétences de notre Département. Il a pour objectif, bien entendu, d'évoluer parce que tout n'y est pas relaté. Vous avez vu que dans un des pictogrammes, c'était l'égalité femme-homme, homme-femme dont le rapport est présenté aujourd'hui, c'est donc un rapport à part.

Je voulais également dire que nous avons eu beaucoup de retours, ne serait-ce qu'en commission spécialisée, lors de la présentation du rapport, et lors de la présentation au CCC, de remerciements et de félicitations, que je retourne donc aux services. Celui de l'année dernière, était la nouvelle mouture, il n'était pas de moins bonne qualité, bien au contraire, c'était exactement la même qualité de travail qui avait été réalisé par les services, mais ce qui me réjouit, c'est que finalement, vous êtes beaucoup plus nombreux à l'avoir lu cette année. Je voulais donc conclure de cette manière et remercier encore une fois l'ensemble des services.



M. CHOLLET. – Cela va peut-être vous surprendre, mais dans notre groupe, beaucoup regrettent de ne pas faire partie de la commission Développement Durable et nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, Mme la Présidente, bien sûr, vous en déciderez, parce que nous avons beaucoup de questions à vous poser, plein de choses à voir, le climat, tous les problèmes énergétiques et climatiques concernent tout le monde, de faire une CP spéciale développement durable, que ce soit sur l'économique, environnemental, social, où vous avez progressé. Nous avons des choses à vous dire, des propositions à faire parce que cela concerne tout le monde et cela doit déborder largement de la Commission Développement Durable. Nous prenons acte de ce rapport, il n'y a aucun problème, bien sûr, mais chacun dans nos cantons, nous avons plein de choses à vous dire.

Mme la Présidente. – Laissez-nous un peu de temps de réflexion.

Mme DUCOS. – À titre de membre de cette commission, effectivement, nous pouvons dire que ces fiches ont été présentées de telle sorte que c'était très digeste à lire, avec la démonstration de cette transversalité sur tous les services et sur toutes les commissions, quelque part. Je souscris tout à fait à la proposition de Pierre CHOLLET. Je pense que la lecture de ces fiches et le travail à partir de questions peuvent amener à des idées. Nous aurions effectivement des choses à dire et je crois que c'est un outil qui peut servir d'appui, sur lequel il faudrait que nous travaillions plus rapidement que juste là, vite fait, dans un Débat d'Orientations Budgétaires.

Mme la Présidente. – Il y a déjà du progrès parce que d'habitude ce rapport passe en dernier.

M. HOCQUELET. – Je pourrais peut-être le faire au moment du budget, mais c'était pour dire un petit mot sur les conditions, puisque nous sommes sur le développement durable, de la situation du département par rapport à la sécheresse. Puisque vous savez qu'aujourd'hui il y a des départements, vous en entendez parler au niveau national, qui sont en difficulté. Vu l'heure, je vais essayer de faire cela en deux minutes pour garder l'intérêt de mes collègues.

C'est d'abord une interrogation, je l'ai remarqué, du Conseil Consultatif Citoyen qui s'interroge sur un plan sécheresse, j'ai vu cela dans leur compte rendu. Les températures ont en moyenne été en hausse de 1,7 °C sur notre département, les nappes phréatiques sont actuellement basses, malgré une remontée suite aux dernières précipitations. À propos de précipitations, en 2022, nous sommes en déficit de 30 % sur Agen. Même si Agen prend parfois de la pluie brutalement, beaucoup et brutalement, ce qui n'arrange pas, mais nous sommes à 490 millimètres de moyenne au lieu de 710 millimètres habituellement.

L'étiage des cours d'eau, c'est-à-dire le point bas, a duré jusqu'en décembre, nous l'avons vu avec la Garonne et pour ceux qui passent le pont, et on voit le seuil de Beauregard, je regardai ce matin, nous pouvons tout de même être surpris du niveau. Ceci a entraîné deux conséquences, la mobilisation des réserves qui a été très importante, je parle là de ce qui est en amont, évidemment, des barrages – et EDF a utilisé 57 M de mètres cubes sur une réserve de 70, ce qui explique d'ailleurs que le turbinage sur la production d'électricité est un peu compliqué actuellement pour ceux qui voient les lacs pyrénéens, ils comprendront.

Deuxième point sur l'eau potable. Il faut savoir qu'à Agen, la crépine, c'est-à-dire le site de pompage, la lame d'eau a été au plus bas à 20 centimètres. C'est-à-dire que vous baissez de 20 centimètres, Agen ne boit plus d'eau.

M. CHOLLET. – Nous avions déjà investi 1,5 M€ pour la crépine.

M. HOCQUELET. – La précision vient d'être donnée par Pierre CHOLLET, j'allais vous le dire. Heureusement, parce que sinon, nous aurions désamorcé.

Pour l'agriculture, ce sont des pertes de rendement, des fruits plus petits comme vous pouvez l'imaginer, une perte de production de biomasse, c'est-à-dire du volume végétal lui-même.

Nous ne savons pas comment sera 2023, en tout cas, c'est un des hivers les plus secs depuis 1959, qui a été une très bonne année pour le Sauternes et aussi pour les naissances de cette année-là, mais qui a été un hiver très sec. Nous sommes dans les mêmes eaux, nous sommes actuellement en déficit de remplissage de 30 à 40 %, donc avec des conséquences sur les herbages. Vous avez peut-être vu que certains éleveurs sont en difficulté à cause de cela.



Le monde agricole sort d'une grande inondation en 2021, aussi paradoxal que cela puisse être, c'est impactant, de deux gels, je regarde Marcel CALMETTE, en 2021-2022, même si le Département a été là pour aider, l'urgence, ce n'est pas cela.

Tout ceci pour vous dire que le Département reste très vigilant sur le sujet, nous restons en lien avec la Chambre d'Agriculture, l'État, bien sûr, et avec mes collègues de la commission Agriculture et Forêt, nous aurons l'occasion d'en parler la prochaine fois. Nous restons vigilants là-dessus parce que nous ne savons pas, évidemment, ce que sera le printemps, peut-être sera-t-il très pluvieux et qu'il redressera la situation, mais nous partons aujourd'hui d'une situation très, très basse en matière de ressources en eau et il faudra être très vigilant là-dessus, à la fois pour l'agriculture, mais aussi tout simplement pour l'alimentation en eau potable. Merci, Madame la Présidente.

Mme LAMY. – Juste pour préciser que les membres du Conseil Consultatif Citoyen ont également relevé le grand intérêt de ce rapport et de sa transversalité sur toutes les actions du Département en la matière. Ils ont décidé d'y consacrer une session spécifique.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, juste une petite réflexion : j'approuve totalement l'inquiétude de M.Joël HOCQUELET concernant la sécheresse, que je constate chaque jour dans le monde agricole et je voudrais dire à nos collègues de l'opposition qu'il ne faudrait pas que cette année, la sécheresse vienne perturber les prévisions budgétaires de l'attitude de notre fourmi Sophie et de la cigale Pierre, parce que le climat peut perturber, vous le savez bien, l'agriculture.

M. CHOLLET. – La cigale, c'était plutôt Pierre CAMANI.

M. CALMETTE. – C'est bien de toi, Pierre CHOLLET, dont je parle. Nous avons peut-être beaucoup de rigueur, nous essayons d'être précautionneux sur l'aspect budgétaire, mais il ne faudrait pas que nous soyons rattrapés par une crise que nous n'avons pas du tout prévue. Le Covid, nous ne l'avions pas prévu, la crise en Ukraine, nous ne l'avions pas prévue, il ne faudrait pas que nous ayons une crise climatique. Nous sommes au printemps, comme tu l'as dit, je n'ai pas encore entendu le coucou dans ma forêt là-bas, mais comme l'a dit M. DEVILLIERS, il faut garder espoir, le renouveau va peut-être venir. Mais il y a vraiment inquiétude sur l'aspect climatique. Gardons tout de même prudence. Je vous remercie de votre attention.

M. DUFOURG. – Je vous remercie. Je reviens sur la situation de la sécheresse, je rejoins MM. Joël HOCQUELET et Marcel CALMETTE sur leurs interventions. Les lacs collinaires qui existent et ceux qui sont toujours en discussion, non reconnus, servent quand il y a de gros coups d'eau, parce que ce sera comme cela, maintenant, soit il fera sec, soit il pleuvra beaucoup. D'où l'importance de régler la situation pour que tout le monde s'y retrouve. Quand je vois que le Gouvernement et certaines associations sont contre, cela m'énerve un peu parce que c'est la seule solution pour pouvoir récupérer de l'eau et éviter qu'elle aille trop vite à la mer. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Je vous propose de soumettre votre le rapport n°4001 : Rapport annuel 2023 sur la situation en matière de développement durable en 2022. L'assemblée prend-elle acte de ce rapport et de sa présentation lors de la session consacrée aux Orientations Budgétaires 2023 ?

Absents représentés lors de la prise d'acte : M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à Mme GIRAUD Béatrice).

DECISION: L'Assemblée prend acte.

Mme la Présidente. – Je vous remercie. Nous passons maintenant à la commission AGRH et je donne la parole à Mme Marylène PAILLARES, Vice-présidente en charge du Sport, de l'Égalité femmes-hommes et de la Lutte contre les Discriminations



COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 8002 : RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EN 2021, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 3311-3 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DIAPORAMA P. 70)

Mme la Présidente. – Je donne la parole à Mme Marylène PAILLARES, pour la présentation du rapport. Elle sera accompagnée pour cette présentation par Mme Anne-Lise PRUSSE, chargée de suivi de l'égalité professionnelle.

Mme PAILLARES. – Merci, Mme la Présidente. Les disparités entre les femmes et les hommes sont, vous le savez, bien réelles. Or c'est en prenant la vraie mesure de ces inégalités que nous pourrons mieux lutter contre les discriminations envers les femmes. C'est pourquoi notre Collectivité est tenue chaque année de présenter préalablement aux débats sur le projet de Budget le Rapport sur la Situation en matière d'Égalité entre les Femmes et les Hommes, relatif à l'article L.3311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est un véritable outil d'analyse pour dresser le portrait de notre Collectivité et d'en comprendre les besoins en matière de lutte contre les inégalités. Le rapport présenté cette année, intéressant les données 2021, porte la nouvelle ambition de la Collectivité.

Grâce à l'arrivée de Mme Anne-Lise PRUSSE, qui se présentera tout à l'heure, chargée de mission à l'égalité professionnelle, en avril 2022 au sein des services départementaux, la Collectivité est aujourd'hui en mesure de présenter une photographie bien plus complète de la situation concrète des femmes et des hommes au sein de la collectivité.

Ainsi, la forte féminisation des effectifs caractérise toujours notre collectivité puisque les femmes représentent 65 % des agents, part plus importante que la moyenne nationale. Moins présentes dans les postes d'encadrement supérieur, seulement deux postes d'encadrement supérieur et de direction sur cinq sont occupés par une femme.

Des filières demeurent imprégnées de la division sexuée du travail et des stéréotypes conduisant à la non-mixité de certains métiers. Néanmoins, la progression du nombre de femmes dans la part des effectifs de la filière technique évolue favorablement, de 35 à 39 %.

Les femmes restent davantage exposées à la précarité puisqu'elles sont surreprésentées au sein des effectifs contractuels. 75 % de ces postes leur sont attribués. Ce taux a toutefois diminué par rapport à l'année 2020 où elles composaient 80 % des effectifs contractuels. Elles sont également plus présentes dans les effectifs à temps partiel puisque 91 % des agents à temps partiel sont des femmes. Or le temps partiel a de fortes conséquences sur la rémunération. Je tiens à préciser que le temps partiel est rarement un temps partiel lié à un confort de vie mais une nécessité familiale qui incombe à la femme.

Des inégalités de rémunération en équivalents temps plein travaillés étaient observables notamment pour les agents de catégorie A. En moyenne, les femmes de catégorie A de la filière administrative sont rémunérées 13 % de moins que les hommes. Cette inégalité est visible chez les femmes de catégorie A dans les filières techniques et sociales à hauteur respectivement de 12 et 9 %. Ces inégalités s'expliquent en partie par les inégalités du régime indemnitaire, mais aussi par la moindre représentation des femmes dans les postes à haute responsabilité, mieux rémunérés et actuellement occupés majoritairement par des hommes.

L'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité demeure donc une question d'une réelle acuité et nécessite de notre part un engagement réel, collectif et constant.

Le Département s'est d'ores et déjà saisi de nombreux leviers d'action comme l'atteste l'état d'avancement du plan d'action triennal 2021-2023 voté par notre Assemblée en session du 16 avril 2021 et présenté dans ce rapport.

Ainsi, depuis 2021 et depuis l'établissement du premier plan d'action triennal, le Département a déployé de nombreuses actions dont une chargée de mission, Mme Anne-Lise PRUSSE, dédiée à l'égalité professionnelle a été recrutée en avril 2022, 139 agents en situation d'encadrement ont été formés aux enjeux de l'égalité



professionnelle et à la nécessaire prise en compte de cette thématique dans leurs pratiques managériales, dans le but de garantir à chacun un avancement de carrière égalitaire et éliminer tous les processus freinant les femmes dans la sphère du travail.

Neuf rencontres ont été organisées sur tout le territoire lot-et-garonnais afin d'échanger avec des agents des différentes directions de la collectivité dans le but de repérer et traiter des stéréotypes de genre. Ces sessions auront permis de mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre au sein du Département et en faire prendre conscience aux agents participants. La représentation des deux sexes dans la composition des jurys de recrutement a été systématisée afin de garantir la non-discrimination dans le cadre des processus de recrutement.

Afin de favoriser davantage la mixité des métiers et la variété du recrutement, la collectivité a également entrepris de féminiser toutes ses offres d'emploi et d'inscrire sur chacune son engagement en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, en garantissant la non-discrimination lors d'un recrutement.

À ce jour, le dispositif de signalement interne des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes est opérationnel. Il permettra à la collectivité de protéger les agents victimes et de leur garantir un quotidien professionnel libre de violences sexistes et sexuelles. Le 8 mars 2023 paraîtra un livret d'information sur les violences faites aux femmes à l'attention de tous les agents.

Autre nouveauté, cette année, la mise en lumière dans une partie dédiée des différentes actions menées par le Département depuis 2021 dans le cadre de ses politiques publiques traditionnelles et qui concourent elles aussi à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire départemental. Par exemple, en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, notre Collectivité a maintenu son soutien au dispositif des intervenants sociaux en gendarmerie, en continuant de concourir au financement de ces postes. La Collectivité a participé au financement du dispositif Rassure-Toit. Les associations venant en aide aux femmes victimes de violences ont également reçu notre appui par des subventions pour leurs actions ou leur fonctionnement.

Une grande campagne de lutte contre la précarité menstruelle auprès des collégiennes a été engagée. Cinq collèges tests ont été équipés en distributeurs de protections périodiques et à la rentrée 2023, la généralisation de ces équipements sera effective. Cet accès gratuit aux protections menstruelles permet de lutter contre l'absentéisme qui conduit parfois à un décrochage scolaire et est à ce titre vecteur d'inégalités entre filles et garçons.

Enfin, et j'en termine, la collectivité s'implique aussi dans la transmission et la mémoire, axe essentiel pour lutter contre l'invisibilisation des femmes dans les manuels scolaires et dans la mémoire collective. La série de recueils sur les femmes lot-et-garonnaises met en lumière des parcours longtemps méconnus, mais qui ont pourtant laissé leur empreinte sur notre département et notre pays. Ce travail de mémoire est un message fort envoyé aux jeunes lot-et-garonnais notamment aux jeunes femmes, celui que les femmes ont toute leur place dans l'histoire des hommes.

Je vous remercie et je tiens à remercier encore Mme Anne-Lise PRUSSE et tous les services qui se sont bien prêtés à cet exercice de formation. C'était un peu difficile au départ, mais après, ils ont été vraiment conquis par ce travail.

Mme la Présidente. – Merci, Mme PAILLARES. Y a-t-il des questions sur cette présentation?

Mme GRENIER. – Pas forcément des questions, mais des remarques, Mme la Présidente, chers collègues. Je me félicite effectivement de ces réalisations territoriales. Vous avez dû voir dans la presse que nous lançons un Territoire Zéro Sexisme sur le Grand Villeneuvois. Nous sommes donc dans une phase concrète de tout un tas d'actions, je crois que nous nous sommes rencontrés dans le cadre de la formation des référents qui a été dispensée par la déléguée départementale aux Droits des Femmes. Sur la CAGV, effectivement, pas de possibilité de recruter un agent et de pouvoir mener des actions, mais nous allons tout de même mener des choses.

Donc voilà, juste pour féliciter tout ce travail, cette mise en place et espérer que le Département nous soutiendra dans ce Territoire Zéro Sexisme et que tous les dispositifs qui sont proposés, notamment autour du harcèlement de rue avec le « Demandez Angela » se répandra sur le territoire en Marmandais, en Agenais, au-delà du Villeneuvois. Je vous remercie.



Mme KHERKHACH. – Merci pour cette présentation. Tous les dispositifs présentés sont, bien sûr, tout à fait importants. Simplement, le dernier rapport concernant les violences intrafamiliales fait état d'une explosion des chiffres ici, en Lot-et-Garonne. Je me demandais donc, notamment par rapport au dispositif Rassure-Toit si le Département réajusterait le nombre d'appartements sur ce dispositif et comment nous pourrions peut-être décliner ou renforcer des actions au regard de cette triste réalité.

Mme PAILLARES. – Je ne sais pas, sur ce dispositif, si d'autres appartements peuvent être mis à disposition. Nous pourrons peut-être te répondre plus tard. En revanche, j'en profite et je rebondis pour espérer très fortement et vivement, que le dispositif sur les ISG qui va se terminer en 2024 sera, cette fois, financé par l'ensemble des agglomérations, intercommunalités et autres. Je vous remercie.

M. BOUYSSONNIE. – Concernant le dispositif Rassure-Toit, rapidement, c'est un dispositif porté par Habitalys et effectivement, ce que nous remarquons avec regret, c'est le succès que rencontre ce dispositif, les appartements servent, ils sont occupés. Il sera donc peut-être nécessaire de mailler le territoire.

C'est un dispositif qui a été fait à l'initiative d'Habitalys dans le cadre du Grenelle sur les violences conjugales, ce n'est porté que par ce bailleur social et ce qui serait intéressant aussi, c'est de voir ce que peuvent faire les autres bailleurs en la matière. Cela consiste à sortir un appartement du patrimoine, à le meubler et à le donner en gestion à une association qui s'occupe d'aider les femmes, parce que ce sont tout de même des femmes qui, dans l'écrasante majorité des cas, sont victimes de violences intrafamiliales. Il y a donc peut-être un travail à faire avec les autres bailleurs du département pour un renforcement de ce maillage.

Mme KHERKHACH. – Merci. Oui, c'est très important ce que vous dites sur le maillage territorial sur l'ensemble du département aux côtés de tous les bailleurs sociaux, et là vraiment, tous les bailleurs sociaux doivent être mobilisés sur cette question. Du côté d'Agen Habitat et en lien avec la ville d'Agen, nous avons mis en place un dispositif qui s'appelle Appartement Relais pour précisément prendre le relais pour les femmes qui sortent des foyers. Et nous ouvrons notre deuxième appartement relais en lien avec Agen Habitat et, en appui, les associations La Roseraie et Clair Foyer, parce que c'est effectivement un besoin sur l'ensemble du département.

Vous avez raison de dire qu'il serait intéressant que les bailleurs sociaux proposent également des appartements fléchés sur ces dispositifs, sur l'ensemble de nos trois bassins de vie.

Mme GRENIER. – Marylène PAILLARES, je voulais revenir sur la participation des EPCI au financement de ces intervenants sociaux en gendarmerie. Effectivement, la CAGV en 2021 ne s'était pas positionnée parce qu'il y avait un manque d'information sur la poursuite après 2024. M. Guillaume LEPERS, je pense et l'ensemble des vice-présidents de la CAGV seront prêts ensuite à rediscuter autour de ce dispositif, dès l'instant qu'il y aura une plus grande clarté. Nous parlions tout à l'heure de prudence et effectivement, à l'époque, cela avait été un petit peu la prudence qui avait prédominé puisque nous n'avions pas beaucoup d'informations sur la pérennisation de ce dispositif. Nous sommes donc tout à fait prêts à échanger à nouveau à ce niveau.

Mme PAILLARES. – Merci. Bien sûr, j'entends, mais ce que nous n'avons pas compris, heureusement que les autres intercommunalités du département ont financé et permis aux femmes et aux hommes qui subissent des violences, parce qu'il n'y a pas que des femmes, et aux enfants d'être pris en charge, pris en compte au niveau des gendarmeries et des commissariats. Il est vrai que nous avons beaucoup regretté que les deux agglomérations, agenaise et villeneuvoise, ne se soient pas engagées, soit restées frileuses sur ce dispositif qui heureusement a été accompagné par les autres collectivités.

Mme KHERKHACH. – Merci Marylène PAILLARES, de faire l'écho de la parole de l'État, parce que là, c'est un dispositif piloté par l'État.

Mme PAILLARES. – Nous nous substituons parfois à l'État également.

Mme KHERKHACH. – Concernant l'évolution de cette problématique qui concernait le financement des ISG par les agglomérations et notamment par l'Agglomération d'Agen, dès lors que l'Agglomération d'Agen compte aujourd'hui en son sein, grâce à l'ouverture à l'extension de l'agglomération, des communes qui étaient en zone gendarmerie, cela sera de nature à rendre plus lisible ce dont parlait Mme Marie-Laure GRENIER tout à l'heure sur les territoires d'intervention, les missions qui légitimement sont des questions qui sont posées dans le débat en bureau d'Agglomération.



Je voudrais donc rassurer Madame PAILLARES à ce sujet, lui dire que l'Agglomération a prévu un financement ISG pour l'intervention de ces travailleurs sociaux sur ces zones parce qu'il y a précisément intervention sur ces zones gendarmerie. Également fort du projet de la création d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire de l'agglomération, je crois que c'est un élément qui sera de nature à faire évoluer l'agglomération dans le financement de ce dispositif. J'en ai bon espoir, je suis une des personnes convaincues de l'utilité du financement par l'agglomération désormais, compte tenu de ces nouveaux éléments, et je crois que le Président de la commission, puisqu'il ne m'appartient pas d'animer cette commission, saura porter et animer le débat en ce sens.

Mme la Présidente. – Honnêtement, parler de prudence au regard de ce sujet dramatique que sont les violences faites aux femmes, effectivement, je partage les propos de Marylène PAILLARES, je trouve dommage qu'au moment de la signature de la convention, les territoires que nous avons cités tout à l'heure, l'Agenais et le Villeneuvois, n'aient pas contribué à l'organisation.

Après, ce n'est pas très grave, les choses évoluent avec le temps et tant mieux. Désormais, tant mieux si, effectivement, nous pouvons avoir davantage d'intervenants sociaux en gendarmerie sur le territoire – parce que je rappelle qu'elles ne sont que trois aujourd'hui, ce qui n'est tout de même pas beaucoup –, si nous pouvons ensemble, les uns avec les autres, contribuer et faire en sorte qu'il y ait moins de femmes touchées par des violences, parce que certes, il y a des hommes, mais ce n'est tout de même pas la majorité mais il n'empêche. Donc tant mieux si les choses évoluent sur les territoires.

Je vous propose de prendre acte du rapport n°8002, Rapport de Situation sur l'Égalité entre les Femmes et les Hommes.

Absents représentés lors de la prise d'acte : M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à Mme GIRAUD Béatrice).

Absent non représenté lors de la prise d'acte : Mme TONIN Valérie.

DECISION: L'Assemblée prend acte.

Mme la Présidente. – Oui, très bien, je vous remercie.

RAPPORT N°8003: RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2021

Mme la Présidente. – Nous passons à l'examen du rapport n° 8003, Rapport d'Activité des Services Départementaux. Vous avez tous pris connaissance de ce rapport, y a-t-il des interventions ou des questions ? Non, parfait.

Je soumets donc au vote le rapport n°8003. L'Assemblée prend-elle acte de la communication du rapport et de la tenue d'un débat ?

<u>Absents représentés lors de la prise d'acte</u>: M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à Mme GIRAUD Béatrice).

Absent non représenté lors de la prise d'acte : Mme TONIN Valérie.

DECISION : L'Assemblée prend acte de la communication du rapport d'activité des services départementaux pour l'année 2021 et de la tenue d'un débat.



COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE, ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N°9001: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

Mme la Présidente. – Nous en avons longuement débattu et nous devons donc acter de la tenue de ce débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires transmis par la Présidente du Conseil départemental. L'Assemblée prend-elle acte de la tenue d'un débat sur la base du rapport communiqué ?

Absents représentés lors de la prise d'acte : M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à Mme GIRAUD Béatrice).

Absent non représenté lors de la prise d'acte : Mme TONIN Valérie.

DECISION : L'Assemblée prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour 2023 sur la base du rapport communiqué par la Présidente.

DELIBERATION ORALE

RAPPORT 8004: SOUTIEN AUX POPULATIONS TURQUES ET SYRIENNES TOUCHEES PAR LES SEISMES DE JANVIER 2023 (RAPPORT ORAL)

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, avant de passer au vote des motions, je vous propose, comme je vous l'ai indiqué dans mon intervention d'ouverture, de prendre une délibération pour venir en aide aux peuples turc et syrien touchés par les séismes de janvier. La délibération est la suivante :

« Le Conseil départemental décide d'inscrire au Budget Primitif 2023 un crédit de 15 000 euros pour soutenir les organismes qui œuvrent en faveur du soutien aux populations turques et syriennes touchées par les séismes de janvier 2023 en coordination avec Départements de France. »

Cette délibération vous convient-elle?

Absents représentés lors du vote : M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à Mme GIRAUD Béatrice).

Absent non représenté lors du vote : Mme TONIN Valérie.

DECISION : ADOPTE à l'unanimité.

Mme la Présidente. – Nous passons donc à l'examen des motions. M. DEZALOS pour la motion portée par la majorité.



MOTIONS

MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA REFORME DES RETRAITES

M. DEZALOS. – Il s'agit d'une motion relative à la réforme des retraites.

Mme la **Présidente**. – Tout le monde a-t-il pris connaissance de la motion proposée par la majorité départementale ? Y a-t-il des demandes de précision, des interventions ?

M. CHOLLET. – Nous avons besoin d'en discuter en groupe. Je préfère que nous en parlions entre nous avant de voter.

Mme la Présidente. – Nous pouvons faire une interruption de séance.

Interruption de séance de 9 minutes.

Mme la Présidente. – Nous allons donc passer au vote de la motion. Avez-vous apporté des modifications?

M. CHOLLET. – Le groupe 100 % Lot-et-Garonne vous demande le report de cette motion. Il y a beaucoup de choses à dire entre nous. Nous allons proposer un autre texte et nous vous promettons que nous viendrons avec un texte sur lequel nous nous serons tous mis d'accord lors de la prochaine CP. Nous vous demandons donc le report de cette motion.

Mme la Présidente. – C'est tout de même d'actualité.

M. CHOLLET. – Vous nous demandez de donner un avis sur cette motion tout en critiquant l'article 47-1 qui a pour but, justement, de raccourcir les débats sur un délai déterminé. Si vous n'acceptez pas notre demande de report, nous ne prendrons pas part au vote. Cela veut donc dire que nous sommes ouverts à la rediscuter avec nos termes à nous, il y a des choses sur lesquelles nous sommes tout à fait d'accord, d'autres pas du tout, nous reviendrons donc avec une autre proposition.

M. DEZALOS. – Dans ces conditions, nous pouvons peut-être mettre au vote cette motion telle qu'elle est présentée et vous présenterez la vôtre la prochaine fois.

M. CHOLLET. – À ce moment-là, nous ne prendrons pas part au vote.

Mme la Présidente. – Faisons comme cela, d'accord. Ne prend donc part au vote que la majorité et Les 47.

M. DUFOURG. – Les 47 s'abstiendront.

Mme la Présidente. – D'accord, donc abstention pour Les 47, 100 % Lot-et-Garonne ne participe pas au vote. Je pense que Dynamique Citoyenne a donné des pouvoirs.

Mme GIRAUD. – La motion ayant été remise sur table, je n'ai pas de consignes de vote de la part de Clarisse MAILLARD, je ne peux donc pas l'associer. Oui, j'ai le pouvoir, mais je n'ai pas pour habitude de voter à l'encontre de ce que mes collègues auraient voté, surtout qu'ils m'ont fait confiance.

Mme la Présidente. – Lorsque l'on a un pouvoir, on a un pouvoir, mais peu importe, nous n'allons pas tergiverser sur cette motion pendant 2 heures.

Mme GIRAUD. – Alors je le retiens pour la prochaine fois, quand j'aurai le pouvoir je voterai comment je l'entends.

Mme la Présidente. – Là, effectivement, de toute façon, elle n'est pas informée de la motion, d'accord.



Absents représentés lors du vote : M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à Mme HAURE-TROCHON Caroline), M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme DHELIAS Danielle), Mme MAILLARD Clarisse (a donné pouvoir à Mme GIRAUD Béatrice).

Absent non représenté lors du vote : Mme TONIN Valérie.

DECISION : ADOPTE - Pour : 25, Abstention : 3 (Les 47, Mme MAILLARD Clarisse), Le Groupe 100 % Lot-et-Garonne ne prend pas part au vote.

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE 100% LOT-ET-GARONNE ET AMENDEE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE AUX SEISMES AYANT RECEMMENT TOUCHES LES POPULATIONS TURQUES ET SYRIENNES

Mme la Présidente. – La motion portée par 100 % Lot-et-Garonne est annulée dans la mesure où on a pris une décision.

M. DUPUY. – La motion sur la réforme des retraites aurait pu aussi être portée par tout le monde et vous ne l'avez pas voulu.

Mme la Présidente. – Nous avons épuisé l'ordre du jour de cette session, je lève donc la séance relative aux Orientations Budgétaires 2023.

TEXTE DE LA MOTION

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 24 février 2023

MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA REFORME DES RETRAITES

Le Conseil départemental de Lot-et-Garonne,

Rappelant que le projet de réforme des retraites, tel que présenté en Conseil des ministres le 23 janvier dernier, prévoit notamment d'allonger l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales de salariés ;

Considérant que plusieurs dispositions contenues dans le projet vont pénaliser particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt ou qui occupent des métiers pénibles mais également les femmes aux carrières incomplètes ;

Redoutant que cette réforme entraîne une plus grande précarité notamment pour les demandeurs d'emploi seniors déjà fortement pénalisés par la réforme de l'assurance chômage et qu'un certain nombre devra être pris en charge par la solidarité via le RSA versé par les Départements;

Regrettant que le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans apparaisse comme l'unique solution pour assurer la stabilité de notre système de retraites sans explorer d'autres pistes ;

S'inquiète du recul de l'âge de rentrée sur le marché du travail et de l'augmentation du nombre de carrières incomplètes, qui pousserait de plus en plus de futurs retraités à travailler au-delà de 65 ans pour ne pas voir leur pension diminuée en raison de la décote;

Souligne les mises en garde adressées par le Conseil d'orientation des retraites eu égard aux risques d'appauvrissement des retraités ;

Prend acte du changement de position de l'actuel Président de la République qui avait déclaré en 2019 qu'il serait « hypocrite » de relever l'âge légal en précisant « bon courage déjà pour arriver à 62 ans » ;

Regrette également la volonté du gouvernement de recourir à l'article 47-1 de la constitution en vue de limiter dans le temps le débat devant la représentation nationale ;

S'interroge sur les réelles intentions du gouvernement en termes d'emploi public dans la mesure où l'actuelle réforme des retraites a été élaborée à partir d'hypothèses transmises par Bercy au Conseil d'orientation des retraites, hypothèses qui prévoient un gel des rémunérations et des recrutements dans la fonction publique et s'inquiète de ce fait de l'impact sur les services publics de notre département ;

Dénonce le fait que la dégradation de la masse salariale publique envisagée interviendrait au moment où les besoins sont massifs dans les services publics et qu'elle contribuerait à une aggravation du déséquilibre du système de retraites dès 2030 ;

Souhaite le retrait de cette réforme inéquitable qui va fragiliser les plus modestes ;

DIAPORAMA



LA POLITIQUE JEUNESSE DU DEPARTEMENT

www.lotetgaronne.fr



- Politique créée en 2016 avec une délégation spécifique
- Panel important de dispositifs développés et évalués annuellement sous l'égide de plusieurs thématiques liées à la citoyenneté :
 - Lutte contre les discriminations
 - Autonomie de la jeunesse
 - Continuité éducative
 - Epanouissement et enrichissement personnel
 - Engagement citoyen et gouvernance
 - ..
- Une volonté affichée de réaffirmer le soutien départemental à la jeunesse *via* sa politique Citoyenneté et plus largement au travers de l'ensemble des DGA de la collectivité

2



2 – Politique Jeunesse

Généralités

- Loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 confie aux Régions le chef de filât des politiques jeunesse
- Cependant, multiples acteurs de la politique jeunesse en raison de l'éclatement territorial et sectoriel de cette politique
- le Département apte à animer une politique Jeunesse partenariale en raison de :
 - champ des solidarités humaines et territoriales et compétences en matière d'éducation et d'action sociale (protection de l'enfance, santé) lui donnent naturellement accès aux publics jeunes
 - sa présence dans le continuum des âges (protection maternelle et infantile jusqu'à l'insertion socioprofessionnelle)
 - ses partenariats (structuration départementale des services déconcentrés de l'État, de l'Éducation nationale et des Caf) animant des politiques jeunesse

www.lotetgaronne.fr

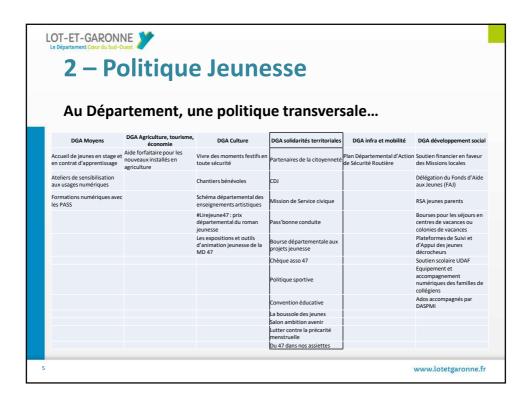


2 - Politique Jeunesse

En Lot-et-Garonne...

- Coopération commune au service des jeunes qui s'appuie sur les réseaux d'acteurs institutionnels et associatifs partageant les mêmes priorités stratégiques et prêts à s'engager
 - ⇒ l'ambition portée par le schéma départemental de service aux familles 2021-2024
 - ⇒ Comité de coordination dont le Département est un des principaux membres.
- Développement de la politique jeunesse du Lot-et-Garonne pour les prochaines années selon les principes suivants :
 - rendre collectivement lisible l'action publique en direction de la jeunesse
 - coordonner les politiques envers les 6 25 ans
 - affiner la complémentarité des dispositifs
 - garantir l'information et les conditions de l'implication des familles et des jeunes eux-mêmes.

4





2 - Politique Jeunesse

DGA des solidarités territoriales en chef de file mais implication de toutes les autres DGA pour le suivi des actions

34,8 M€ dédiés à l'éducation et la jeunesse **dont 2** M€ annuels dédiés à la politique jeunesse (hors compétences obligatoires)

6 grands axes dans lesquels sont déterminées les actions du Département :

- S'émanciper et devenir citoyen
- Créer, développer, s'insérer socialement et professionnellement
- Vivre et s'épanouir
- Réussir son parcours éducatif
- S'informer
- Etre protégé et en bonne santé

6



3 – ACTIONS NOUVELLES

En cours de déploiement – lancement du site fin 2023

Boussole des jeunes

Service numérique à destination des 15-30 ans.

Site qui recense et explicite les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire et facilite la mise en relation avec le bon professionnel (thématiques : santé, formation, emploi, logement).

La Boussole des jeunes, une réponse au non-recours aux droits des jeunes mais aussi un outil à destination des professionnels de l'accompagnement des jeunes.

Animation de la Boussole des jeunes de Lot-et-Garonne par l'association Mouvement jeunesse Monte le son.

Action issue du Schéma départemental de service aux familles 2021-2024

7

www.lotetgaronne.fr



3 – ACTIONS NOUVELLES

Déploiement à partir de septembre 2023

Bourse départementale aux projets jeunesse

Mise en œuvre d'une bourse unique aux projets de jeunes portée par un collectif interinstitutionnel et partenarial (Etat (SDJES), Caf, MSA et Département).

Attribution de financements arrêtés par un jury composé des différentes institutions mais aussi d'un collège de jeunes.

Animation par une association ayant l'agrément Education populaire.

Action issue du Schéma départemental de service aux familles 2021-2024 en remplacement de l'Appel à projets Juniors Assos/Associations temporaires d'enfants citoyens.

8



3 – ACTIONS NOUVELLES

Déploiement post BP 2023 - 1re remise de primes avril 2024

Pass' Bonne conduite

Attribuer une prime de 150 € aux jeunes après 1 an de permis sans infraction/accident en responsabilité :

- Accentuer l'action départementale en faveur de la lutte contre l'insécurité routière (jeunes restent les 1^{res} victimes des accidents de la route au plan national comme au niveau départemental).
- Sensibiliser les jeunes conducteurs aux comportements à risques comme les conduites addictives (alcool, drogue...), l'utilisation du téléphone portable ou la vitesse excessive lors de journées de formation.

Co-animation avec les associations de prévention routière, le SDIS et la Gendarmerie (Formations destinées aux jeunes).

www.lotetgaronne.fr



3 – ACTIONS NOUVELLES

Déploiement post BP 2023

Régime Mission de service civique

Le Département a pour ambition de donner à tous les jeunes lot-etgaronnais les mêmes opportunités pour se construire, réussir leur parcours éducatif et personnel, s'insérer socialement et professionnellement, s'émanciper et devenir des citoyens.

- Volonté de contribuer à l'engagement de 100 jeunes volontaires en mission de Service civique d'ici fin 2027
- Missions émargeant sur la thématique « Education pour tous »
- Financement du reste à charge pour les associations

Intermédiation de mission de service civique réalisée par les associations titulaires de l'agrément.

10



3 – ACTIONS NOUVELLES

Démarrage Novembre 2023 (anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant) 1/2

Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance

Instance dédiée à la participation des jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance sous l'égide de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance de Lot-et-Garonne

<u>Méthodologie de projet</u>: Réalisation d'enquêtes (questionnaires et entretiens), mise en place de réunions de concertation avec les partenaires de la protection de l'enfance, constitution d'un groupe de travail jeunes avec 25 jeunes, installation d'un Comité de Pilotage, mise en œuvre de la participation, évaluation.

Projet inscrit dans le cadre du Schéma et de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

11

www.lotetgaronne.fr



3 – ACTIONS NOUVELLES

Démarrage Novembre 2023 (anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant) 2/2

Objectifs:

- Permettre la participation effective des jeunes actuellement et anciennement accueillis à l'ASE à la démarche d'amélioration continue de l'offre de service départementale
- Tirer profit de l'expression et des savoirs expérientiels des jeunes accueillis à l'ASE comme facteur d'évaluation de la politique de prévention et protection de l'enfance
- Valoriser l'expérimentation et l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes actuellement et anciennement accueillis à l'ASE
- Renforcer la contribution du Conseil départemental à la dynamique territoriale locale en matière de participation des personnes concernées

12



POLITIQUE DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

www.lotetgaronne.fr

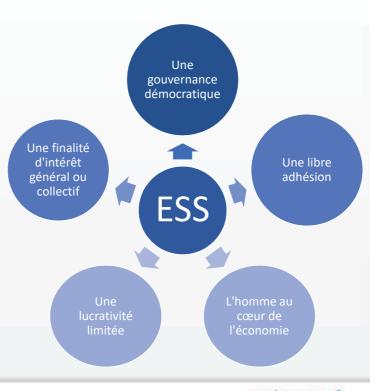


- La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 fixe un cadre précis à l'Économie Sociale et Solidaire
- Ainsi, l'ESS est mise en œuvre par des structures organisées sous différentes formes statutaires : les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les sociétés commerciales de l'ESS.

Objectifs du CD 47:

- Stimuler et structurer une nouvelle dynamique de développement basée sur l'ESS
- Accompagner les acteurs socio/économiques de l'ESS

Définition





Démarche partenariale et calendrier





La feuille de route de l'ESS

5 axes pour 5 enjeux forts:

- L'ESS, vecteur de solidarité territoriale
- L'ESS, en faveur du développement économique
- L'ESS, moteur de la transition énergétique et écologique
- L'ESS, l'heure de la reconnaissance
- L'ESS, au cœur de la commande publique avec la création de :

4 dispositifs financiers

17 actions d'animation

Budget 2022 : 400 000 €



Les rencontres de l'ESS

Les Etats Généraux de 2020 à Agen

- 30 septembre 2020,
- Plus de 80 participants,
- Une journée organisée en 2 temps :
 - ✓ Un temps d'inspiration le matin,
 - ✓ Des ateliers participatifs.



Construction Feuille de route de l'ESS (création dispositifs d'aides, AAP...)







Les Assises 2021 de l'ESS à Damazan

- 18 novembre 2021,
- Plus de 200 participants,
- Une journée organisée en 2 temps:
 - ✓ Un temps d'inspiration le matin,
 - ✓ Des ateliers participatifs,
- Un temps de concertation apprécié



Animation du réseau ESS, échanges entre acteurs, réflexion pour la création d'un comité départemental de l'ESS







www.lotetgaronne.fr



L'Appel à Projets

1 Appel à Projets annuel :

 vise à soutenir l'émergence de projets innovants issus de l'économie sociale et solidaire en Lot-et-Garonne.

3 éditions (une moyenne de 120 000 € attribués)

- 2020 : 9 lauréats (relevant du champs de compétence du département)
 - SCOP Archi'mède: mise en place d'une plateforme de covoiturage gratuite destinée aux patients des établissements de santé (covoit'santé)
 - Asso Ecoreso Autonomie: collecter, rénover, reconditionner le matériel de compensation médical (béquilles, fauteuils roulants...)
- 2021 : 12 lauréats (intégrer une forte dimension écologique)
 - SCIC Label plateforme 47: créer une plateforme de réemploi dédiée au mobilier de bureau
 - Asso Objectif Savoir-faire Ensemble: fournir des protections hygiéniques lavables au sein des collèges afin d'informer, de prévenir et de lutter contre la précarité menstruelle
- 2022 : 8 lauréats (agriculture de proximité, numérique, connexion ESS et hors ESS)
 - Asso Solincité: création d'un tiers lieu
 - Asso en voiture ciné: mise en place de ciné-vélo dans les écoles primaires (pédaler pour produire l'énergie nécessaire à la projection d'un film)



Les 4 dispositifs financiers

Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale (tiers lieux, coworking, centre d'innovation et d'expérimentation, fab lab, living lab territoriaux ...):

- 6 dossiers accompagnés
- Ex : Maison forte et Audaces (développement de tiers-lieu à Monbalen et Marmande)

Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires :

- 7 dossiers accompagnés
- Ex: Le Hang'Art (dupliquer le concept de restaurant solidaire), les Cigales (développer la finance solidaire sur le territoire)

Soutenir la création de Société COopérative de Production (SCOP) / Société Coopérative d'Intérêt Collective (SCIC) par l'emploi solidaire :

• 1 dossier accompagné : la librairie Libellule à Marmande

Développer le tourisme durable et social :

1 dossier en cours d'étude

www.lotetgaronne.fr



Le Fonds d'Epargne Citoyen



Volonté clairement affichée du Département :

- d'accompagner les structures de l'ESS en difficulté d'accès aux financements pour leurs projets d'investissement
- d'impliquer les citoyens dans la réalisation de projets « porteurs de sens » sur le territoire
- de créer un dispositif expérimental et innovant

Grâce à un partenariat :

- France Active Nouvelle-Aquitaine: pionnier de la finance solidaire, accompagne et finance les entreprises depuis plus de 30 ans
- J'adopte un projet : 1ère plateforme de financement participatif local et solidaire en Nouvelle-Aquitaine
- IÉS (Initiative pour une économie solidaire) : SCIC collectant de l'épargne citoyenne pour financement en fonds propres des entreprises de l'ESS



Le Fonds d'Epargne Citoyen



- 1 partenariat unique et innovant : financement solidaire en Don ET en Investissement (fonds propres)
- **1** principe : 1€ citoyen = 1€ du Département
- 2 modalités techniques :
 - Appel à projets pour identifier les projets et les expertiser (orientation vers don ou investissement)
 - Campagne de levée de fonds mixte pour les projets lauréats : plateforme de crowdfunding dédiée

Si campagne de levée de fonds réussie, selon nature des projets :

DON

Les citoyens participent directement au financement par du don/contre-don

Le Département subventionne les projets lauréats

INVESTISSEMENT

Les projets sont soutenus par l'intermédiaire de la SCIC « IES », qui investit, pour le compte des citoyens et du Département, au capital de l'entreprise lauréate

www.lotetgaronne.fr



Le Comité Départemental de l'Economie Sociale et Solidaire (CODESS)

- Créer une instance consultative destinée à émettre des avis sur des sujets en lien avec l'ESS
- Composé d'1 collège élus (9 membres) / d'1 collège économie (3 membres) / d'1 collège acteurs de l'ESS (10 membres)
- Ses missions:
 - formuler des avis sur les politiques départementales,
 - produire du débat public sur des enjeux du territoire,
 - être force de proposition sur des thèmes abordés par le Conseil départemental.

10 www.lotetgaronne.fr

57



Présentation du Rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

CALENDRIER BUDGETAIRE 2023

- 21 février 2023 Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023

pour avis au Conseil consultatif citoyen

Documents présentés à l'approbation de l'Assemblée délibérante

- 24 février 2023 Débat d'orientations budgétaires 2023

- 24 mars 2023 Vote du compte financier unique (CFU) 2022 & vote du

Budget Primitif 2023

- 23 juin 2023 Vote de la décision modificative n° 1 (DM1)

- Novembre 2023 Vote de la décision modificative n° 2 (DM2)

2 27/02/2023 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE Le budget, traduction d'une volonté politique

Le budget est l'acte par lequel sont prévues les dépenses et les recettes annuelles de la collectivité départementale.

Débattre des orientations budgétaires, c'est débattre des orientations politiques et des moyens que la collectivité leur consacre.

Le DOB comporte donc deux temps :

- une présentation des orientations politiques envisagées pour l'année 2023
- Une présentation des moyens financiers envisagés pour mettre en œuvre ces orientations politiques

3 27/02/2023 www.lotetgaronne.fr



Orientations politiques pour 2023

Construire le monde de demain pour le Lot-et-Garonne

:\DGA Finances\ETAPES BUDGETAIRES\2020\CCC 2020\20200214-CCC-PPT



Les orientations du budget 2023

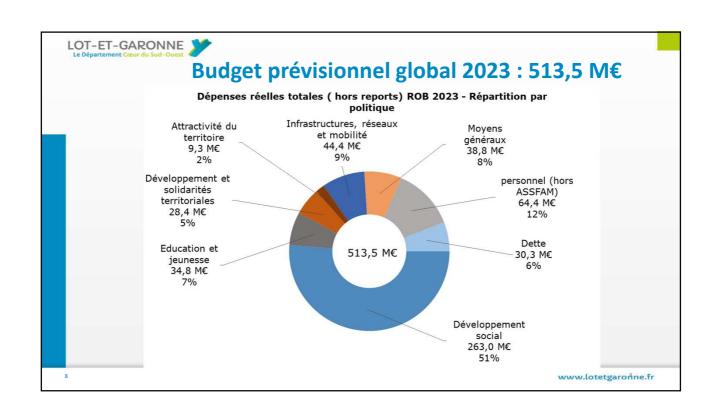
Construire le monde de demain pour les lot-et-garonnais tout en faisant face aux crises de notre temps :

- La jeunesse au cœur de l'ambition départementale
- -Conforter le tissu social et citoyen
- -Le Département, promoteur de son territoire

5 27/02/2023





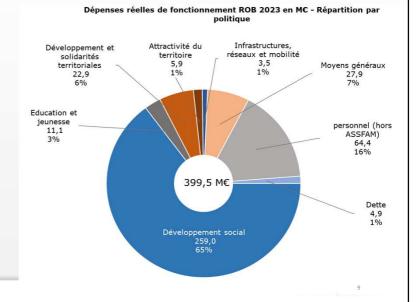




Dépenses prévisionnelles de fonctionnement : 399,5 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établiraient à 399,5 M€ en 2023 :

- Une progression de + 31,3 M€ (+ 8,5 %) par rapport au BP 2022
- Les dépenses sociales représentent 56 % de cette progression
- La constitution d'une épargne de précaution est envisagée au BP 2023





Recettes prévisionnelles de fonctionnement : 415,6 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établiraient à 415,6 M€ en 2023 :

Les recettes liées à la conjoncture économique deviennent prépondérantes dans le budget 2023

Suppression de la CVAE au 01/01/2023 et remplacement par une fraction de TVA : recette estimée à 15,8 M€

Fraction de TVA en remplacement de la taxe foncière : recettes estimée à 114,4 M€ DMTO liés à l'évolution du marché immobilier : recette estimée à 45,3 M€

Autres recettes:

Taxe sur les conventions d'assurances : recette estimée à 49,8 M€

Dotations de l'Etat et compensations fiscales : 65,51 M€

Participations diverses: 37,09 M€ (CNSA, ...)

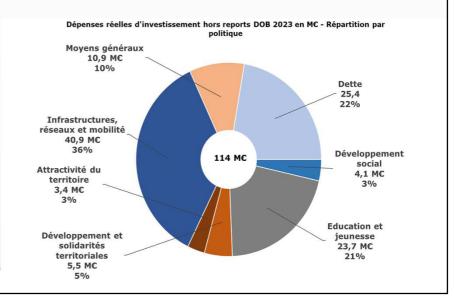


Dépenses prévisionnelles d'investissement : 114 M€ (hors reports)

Les dépenses réelles d'investissement s'établiraient à 114 M€ en 2023 :

- Environ 89 M€ de dépenses nouvelles d'équipement (hors reports)
- 25 M€ de remboursement du capital de la dette

11





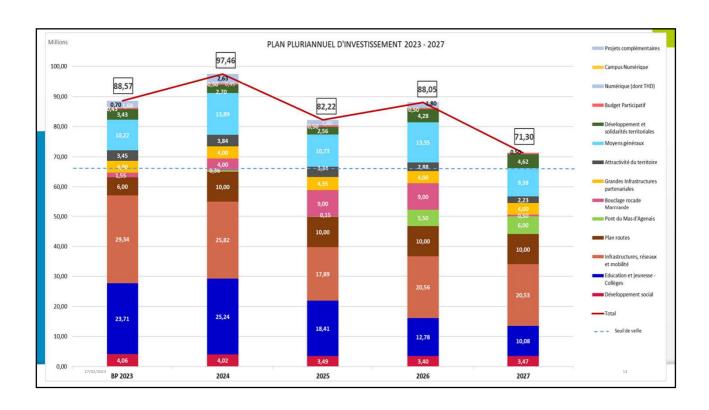
Recettes prévisionnelles d'investissement (hors autofinancement) : 20,613 M€

Hors autofinancement, les recettes attendues d'investissement s'établiraient pour leur part à 20,613 M€, soit :

- Subventions d'équipement, FCTVA, ...: 10,1 M€
- Emprunt et dette : recours modéré à hauteur de 10,5 M€ permettant ainsi au Département de poursuivre sa politique de désendettement avec une diminution de l'encours de la dette de 15 M€ en 2023 (encours estimé à 204 M€ fin décembre 2023)

L'autofinancement prévisionnel net serait de 68,4 M€

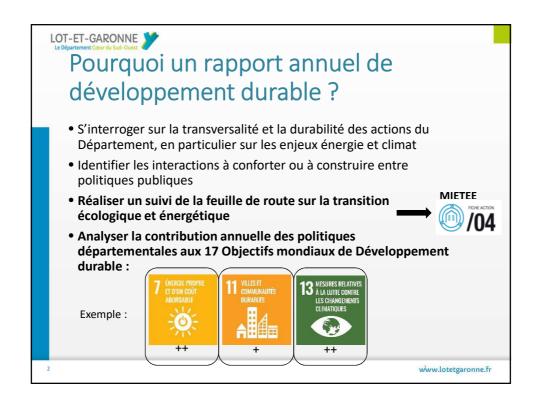
12



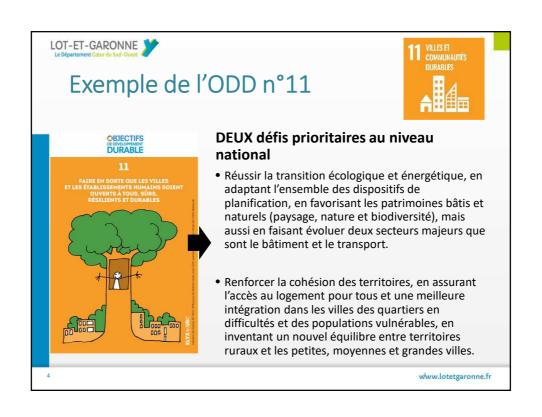


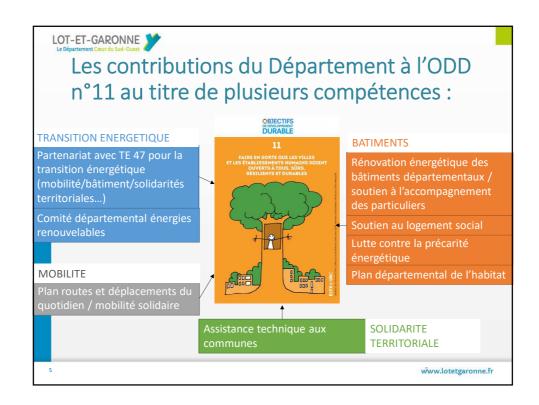
RAPPORT ANNUEL sur la situation en matière de développement durable 2022

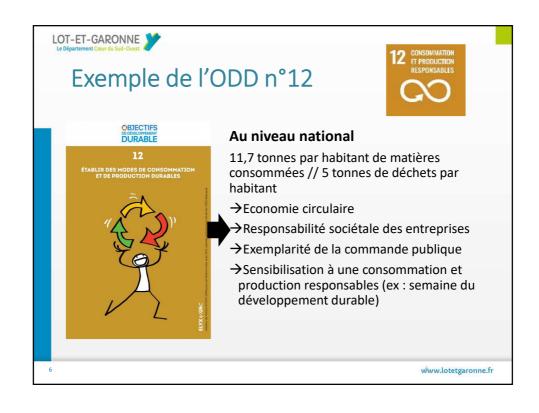
Session du 24 février 2023

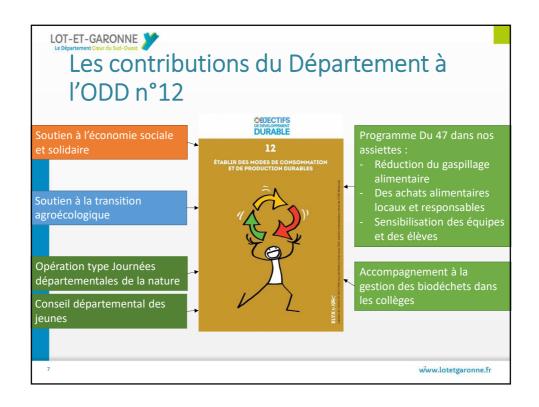
















reispectives 2023

- Un plan départemental des routes intégrant les mobilités du quotidien
- La mise en œuvre du partenariat avec Territoires d'énergies
- Finalisation du schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité
- La mise en place du service local de maîtrise de l'énergie (SLIME)
- Accompagnement des collèges pour trouver des solutions de valorisation de leurs biodéchets





Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

En application de l'article L. 3311-3 du Code général des collectivités territoriales

Données 2021

1 27/02/2023

www.lotetgarohne.fr

LOT-ET-GARONNE Données internes à la collectivité

- 65% des agent·e·s de la collectivité sont des femmes
- 2 postes d'encadrement supérieur sur 5 sont occupés par des femmes
- La catégorie A est féminisée à hauteur de 82 %
 - 8 agent·e·s sur 10 de la filière administrative sont des femmes
 - 9 agent-e-s sur 10 de la filière sociale sont des femmes
- 75% des effectifs contractuels sont des femmes : elles sont donc plus exposées à la précarité
- 91% des temps partiels sont attribués à des femmes
- Différence de 13% de rémunération en défaveur des agentes de catégorie A en filière administrative par rapport aux hommes
- Différence de 12% de rémunération en défaveur des agentes de catégorie A en filière technique par rapport aux hommes

2



Actions conduites en faveur de l'égalité professionnelle

Plan d'actions triennal 2021-2023 voté par notre Assemblée le 16 avril 2021

- Une chargée de mission dédiée à l'égalité professionnelle a été recrutée en avril 2022
- 11 sessions de formations à destination de 139 agent·e·s en situation d'encadrement ont été dispensées sur les enjeux de l'égalité professionnelle et des pratiques managériales égalitaires
- 9 rencontres ont été organisées sur tout le territoire Lot-et-Garonnais afin d'échanger avec des agent-e-s au sujet des stéréotypes de genre
- La représentation des deux sexes dans la composition des jurys de recrutement a été systématisée
- Féminisation de toutes les offres d'emploi
- Déploiement du dispositif de signalement des violences, actuellement opérationnel
- Création d'un livret d'information sur les violences faites aux femmes à l'attention des agent·e·s (parution pour la journée du 8 mars)

www.lotetgaronne.fr



Réalisations territoriales

- Poursuite du financement du dispositif ISCG (Intervenants sociaux en Commissariats et Gendarmerie)
- Participation au financement du dispositif « Rassure-Toit » et développement du parc immobilier
- Appui et soutien aux associations œuvrant pour l'égalité : attribution de subventions pour leurs actions ou leur fonctionnement
- Lutte contre la **précarité menstruelle** : équipement de 5 collèges test en distributeurs de protections périodiques et généralisation à la rentrée 2023
- Edition de la série de recueils « Femmes Lot-et-Garonnaises ... » afin de lutter contre l'invisibilisation des femmes

LEXIQUE

Table des sigles :

M€: Million d'euros Md€: Milliard d'euros

ANRU: Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARS: Agence régionale de la santé

BP: Budget primitif

CAF: Caisse d'allocations familiales

CAGV: Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

CASIH: Commission développement social, démographie médicale, insertion et habitat

CCC : Conseil consultatif citoyen
CD : Conseil départemental

CDEN: Comité départemental de l'Education nationale

CDJ: Conseil départemental jeune CFU: Compte Financier Unique

CNSA: Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CODESS: Comité départemental de l'Economie sociale et solidaire

CP: Commission Permanente

CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DGA: Direction générale adjointe

DGF: Dotation globale de fonctionnement
DM 1 ou 2: Décision Modificative n°1 ou n°2
DMTO: Droits de mutation à titre onéreux
DOB: Débat d'orientations budgétaires

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EHPAD: Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPCI: Etablissement public de coopération intercommunale

ESS: Economie sociale et solidaire

FACIL: Fonds d'aides aux communes et intercommunalités lot-et-Garonnaises

FMI: Fonds Monétaire International

FSE: Fonds social européen

ISG: Intervenant Social en Gendarmerie

LGV: Ligne à grande vitesse

MIETEE: Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique

MSA: Mutualité sociale agricole

PDH: Plan départemental de l'habitat

PLF: Projet de loi de finances

PPI: Plan Pluriannuel d'Investissement

ROB: Rapport d'orientations budgétaires

RSA: Revenu de solidarité active

SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile

SCIC : Sociétés coopératives d'intérêt collectif SCOP : Sociétés coopératives de production

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SLIME : Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

SRADDET: Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

TFB: Taxe sur le foncier bâti
TVA: Taxe sur la valeur ajoutée

UNA: Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (association)

ZAN: Zéro Artificialisation Nette



DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

étaient présents les membres du Conseil départemental en exercice suivants : ROQUES Christine **DHELIAS Danielle** CASTILLO Julie **BILIRIT Jacques** GONZATO-**BORDERIE** Jacques **DUCOS Laurence GRENIER Marie-**CHOLLET Pierre Laure REUNION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 24 FEVRIER 2023 HAURE-TROCHON **DUFOURG Gilbert** CONSTANS Rémi **BORIE Daniel** Caroline HOCQUELET Joël **DALLIES Vanessa DUPUY Aymeric** EMARGEMENT BOUSQUIER Philippe GARGOWITSCH BOUYSSONNIE KHERKHACH DELBREL Christian Thomas GENOVESIO Cécile **DEVILLIERS Arnaud CALMETTE Marcel LACOMBE Nicolas DEZALOS Christian GIRAUD Béatrice** LAMY_Laurence **CAMANI Pierre**



DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

MIRANDE Jean- Jacques	LAURENT Françoise
PAILLARES Marylène	REUN LAVIT Béatrice
PICARD Alain	REUNION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGE
SUPPI Patricia	ENTATIONS BUDGE MAILLARD Clarisse
TONIN Valérie	MAILLOU Emilie MASSE
VO VAN Paul	MASSET Michel
BORDERIE Sophie Présidente du Conseil départemental	MESSINA- VENTADOUX Annie

Approbation des débats de la session consacrée au « Débat d'orientations budgétaires » du 24 février 2023

Fait le 2 3 JUIN 2023

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance

Paul VO VAN

Publié en Juin 2023

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental, Sophie BORDERIE

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9 Tél: 05 53 69 40 00 - Fax: 05 53 69 44 94



